



08

RAPPORT ANNUEL
DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

EDOM
INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER

IEDOM

INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

1959 - 2009

L'IEDOM, banque centrale déléguée au service de l'Outre-mer, célèbre cette année le **50^e anniversaire de sa création**.



SOMMAIRE

Le mot du Directeur Général

Avant-propos La situation économique des DCOM

1 Présentation de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

16 Zone d'intervention de l'IEDOM

17 Statuts et contrôles

Les statuts

Les organes dirigeants et de contrôle

Les relations avec les principaux partenaires

19 Missions

Des missions de banque centrale

Des missions de service public exercées pour le compte de l'État

Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

Le plan d'entreprise

23 L'organisation de l'IEDOM

Le Conseil de surveillance

Le siège

Les agences

26 Ressources humaines

27 Le contrôle interne, la maîtrise des risques,

la lutte anti-blanchiment et la sécurité

L'organisation du contrôle interne

La démarche de maîtrise des risques

La lutte anti-blanchiment

Le domaine de la sécurité

29 La sécurité des systèmes d'information

29 La communication externe

2 L'activité de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

12 La gestion des moyens de paiement

La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les moyens de paiement et les systèmes de paiement

La tenue des comptes du Trésor

40 L'observatoire des entreprises

La gestion des données

La cotation des entreprises

Les travaux d'études

La médiation du crédit

45 L'observatoire des établissements de crédit

Les conventions de place

Le suivi de l'activité bancaire

Les travaux d'études

48 La gestion des informations économiques et financières

Les études et publications

Les travaux CEROM

Le site Internet

51 Les activités grand public

L'activité des commissions du surendettement

Le droit au compte

La gestion des fichiers relatifs aux particuliers

53 La coopération régionale

3 L'activité bancaire et financière

56 Le système bancaire et financier

58 Les actifs et les passifs financiers de la clientèle non financière

63 Les comptes d'exploitation des établissements de crédit

4 Les comptes annuels et l'annexe aux comptes annuels

68 Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

La situation patrimoniale

Les résultats de l'IEDOM

78 Le bilan et le compte de résultat

Le bilan au 31 décembre 2008

Le compte de résultat au 31 décembre 2008

79 L'annexe aux comptes annuels

92 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Annexes

96 Annexe statistique

102 Commission de surendettement des DOM - Statistiques 2008

105 Le fichier central des chèques (FCC)

106 Répartition des principaux établissements de crédit

intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer

108 Chronologie des principaux faits en 2008 dans les DOM

et les collectivités d'outre-mer



• Saint-Pierre-et-Miquelon

• Saint-Martin

• Saint-Barthélemy

• Guadeloupe
• Martinique

• Guyane

• Mayotte

• Réunion



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) célèbre en 2009 le cinquantième anniversaire de sa création.

Sa mission initiale, l'émission de la monnaie fiduciaire dans sa zone d'intervention, soit les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) puis les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, a évolué au fil des années: ainsi, entre 1959 et 1975, l'Institut a émis ses propres billets libellés en franc et en franc CFA avant qu'une harmonisation monétaire avec la métropole ne soit décidée. L'IEDOM est maintenant intégré dans le cadre du système monétaire européen; conformément aux articles L711-2 et suivants du code monétaire et financier, l'IEDOM assure outre-mer au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France la mise en circulation et la gestion de l'euro fiduciaire.

Le rôle de l'IEDOM dans le paysage ultramarin s'est élargi au fil des années à des missions d'intérêt général, notamment le rôle d'observatoire économique et financier des économies et la cotation des entreprises d'outre-mer, mais aussi à des missions de service public telles que la mise en circulation de la monnaie métallique pour le compte du Trésor, la gestion des comptes du Trésor, le secrétariat des commissions de traitement des situations de surendettement, la tenue des fichiers d'incidents de paiement et l'information du public sur la réglementation des opérations de banque et du crédit.

Dans la zone d'intervention de l'IEDOM, le système bancaire n'a pas subi les dommages directs produits par la crise financière apparue à l'été 2007 et les économies sont restées relativement protégées du ralentissement économique mondial pendant les trois premiers trimestres de l'année 2008. Durant cette période, l'IEDOM a veillé au bon fonctionnement des établissements de crédit et des systèmes de paiement et d'échanges, en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation et de la surveillance bancaires.

Dans le cadre du plan de financement de l'économie française mis en œuvre en octobre 2008, l'IEDOM a été appelé à participer aux commissions départementales de financement de l'économie et à intervenir dans le mécanisme de médiation du crédit qui vise à aider les entreprises confrontées à un problème de financement. C'est ainsi que les directeurs d'agence de l'IEDOM sont, dans chacune des collectivités d'outre-mer, les médiateurs locaux du crédit.

Cette nouvelle mission conforte l'IEDOM dans son rôle de banquier central délégué, dont le capital d'expertise et la connaissance des réalités ultramarines sont reconnus et qui assure au profit de l'outre-mer les principales missions exercées en métropole par la Banque de France.

Yves Barroux



AVANT-PROPOS : LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Sur l'année 2008, les effets de la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007 se sont propagés progressivement à l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative du choc de confiance observé dans la sphère financière a touché l'ensemble des agents économiques (ménages, entreprises, banques, collectivités et États), affectant ainsi toutes les composantes de la demande (consommation, investissement des entreprises, investissement logement). La dégradation de la conjoncture s'est accélérée au troisième trimestre et a conduit à une nette contraction de la production, générant des suppressions importantes d'emplois en fin d'année. La distribution de crédits a ralenti, sans qu'il soit possible de distinguer l'effet de l'offre de celui de la contraction de la demande. En outre, le repli sensible du commerce international observé en fin d'année aura été un des canaux d'accélération et de diffusion de la crise notamment dans les économies émergentes.

Dans ce contexte, des moyens très importants ont été mis en œuvre rapidement par les banques centrales et les États pour stabiliser le système financier et stimuler la demande. L'ensemble des banques centrales ont notamment procédé à des baisses successives de leurs taux directeurs, princi-

palement au cours de la seconde partie de l'année – caractérisée par une baisse particulièrement rapide de l'inflation¹ – afin de soutenir l'activité économique.

Les États-Unis, qui avaient affiché une certaine résistance en début d'année, ont enregistré un repli significatif de leur activité au cours du second semestre. Sur l'année 2008, la croissance a été ramenée à 1,1 %, après 2 % en 2007. Le marché du travail a été particulièrement impacté avec un accroissement significatif du taux de chômage qui passe de 4,9 % en début d'année à 7,2 % en décembre. L'inflation annuelle a été de 3,3 % en moyenne sur l'année, après 2,6 % en 2007.

Le Japon, dont l'économie est fortement dépendante de ses exportations, a été particulièrement affecté par la contraction de la demande extérieure. Sur l'ensemble de l'année 2008, le PIB s'est replié de 0,7 %, son premier recul depuis 1998, succédant à une croissance de 2,1 % en 2007.

La zone euro, malgré un repli historique de son PIB au cours du quatrième trimestre, a enregistré une croissance annuelle positive (à 0,7 % en 2008 contre 2,7 % en 2007). Le taux de chômage s'est légèrement dégradé (8 % en décembre, contre 7,2 % un an auparavant). En moyenne sur l'année, l'inflation annuelle a été de 3,3 %, après 2,1 % en 2007.

En France, le décrochage de l'activité en fin d'année aura limité la croissance annuelle en 2008 à 0,7 %, en net ralentissement après +2,1 % en 2007. En moyenne sur l'année 2008, l'inflation s'est nettement accentuée (2,8 %, après 1,5 % en 2007) en raison de la flambée des prix du pétrole et des matières premières alimentaires au premier semestre. L'emploi s'est retourné à la baisse au printemps 2008, avec le recul de l'activité. Cependant, malgré une forte dégradation du marché du travail au dernier trimestre, le taux de chômage moyen est resté inférieur à celui de 2007, à 7,8 % de la population active². Le déficit commercial s'est amplifié et atteint -55,7 milliards d'euros sur l'année.

Dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM), la conjoncture économique a été favorable au début de l'année 2008, mais s'est nettement dégradée au cours du second semestre. Aux Antilles, la dégradation de la conjoncture de la fin de l'année provient d'un tassement de la demande intérieure, tant des entreprises que des ménages. À La Réunion, dont la croissance est soutenue depuis plusieurs années par les grands travaux d'aménagement, les anticipations de repli significatif de la commande publique en 2009 ont engendré un comportement attentiste de la part des entreprises qui ont limité leurs investissements en fin d'année. À Mayotte, malgré une conjoncture soutenue durant les neuf premiers mois de l'année sous l'effet de la politique de rattrapage économique menée dans la collectivité, la demande intérieure s'est essoufflée au quatrième trimestre.

¹ Après un premier semestre caractérisé par des tensions inflationnistes liées au renchérissement des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la seconde partie de l'année a enregistré une baisse rapide de l'inflation. Deux facteurs contribuent à cette évolution : (i) d'une part, la baisse des prix du pétrole et des matières premières ; (ii) d'autre part, la dégradation de l'activité économique et ses effets en matière de contraction de la demande.

² Il était de 8,3 % en moyenne de la population active en 2007.



© ESA, CNES, Arianespace - Activité optique vidéo du CSG

Guyane, hissage du cargo ATV « Jules Verne »

S'agissant de la Guyane, les secteurs porteurs (BTP et spatial) se sont montrés dynamiques durant l'année mais la situation des filières traditionnelles est restée mitigée; le raffermisssement des prix a pesé sur la consommation des ménages. Dans le sillage de 2007, l'activité à Saint-Pierre-et-Miquelon est restée soutenue par la consommation et l'investissement.

Enfin, les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, créées en 2007¹, ont subi le ralentissement de l'économie américaine. En effet, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont fortement tournées vers le tourisme haut de gamme (hôtels de

luxé et commerces hors taxe) pour une clientèle majoritairement nord-américaine. L'année 2008 est marquée par le ralentissement de l'activité touristique, particulièrement à Saint-Barthélemy.

¹ La loi organique du 21 février 2007 a prévu le cadre institutionnel de ces deux nouvelles collectivités régies par l'article 74 de la Constitution qui se substituent, sur leur territoire respectif, aux communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, au département et à la région Guadeloupe.

Activité et population

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Martin	Saint-Barthélemy	Métropole
Population (en milliers) Source : INSEE estimations 1 ^{er} janvier 2007	405,5	221,5	402	802	186 (1)	6,1 (2)	35,7 (2)	8,4 (2)	62 106
Taux de chômage Source : INSEE enquête emploi 2008	22 % (p)	20,6 % (3)	22,4 % (p)	24,5 %	25,6 % (4)	10 % (5)	26,5 % (6)	3,2 % (2)	7,3 %
Superficie (en km ²) Source : INSEE	1 702	84 000	1 100	2 520	374	242	90	21	544 000
PIB régional par habitant (en euros, à prix courants) Source : INSEE et CEROM 2007	17 400	14 100	19 107	17 146	3 960 (7)	26 073 (8)	14 500 (9)	26 000 (9)	29 765 (10)

(p) : Provisoire.

(1) Source : INSEE Recensement 2007.

(2) Source : INSEE Recensement 2006.

(3) Dernière donnée disponible : 2007.

(4) Source : Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) de Mayotte, estimation au 31 décembre 2006.

(5) Source : INSEE Recensement 2006 : part des chômeurs déclarés dans la population active.

(6) Source : INSEE Recensement 1999.

(7) Source : CEROM, estimation pour l'année 2001.

(8) Source : CEROM, estimation pour l'année 2004.

(9) Source : CEROM, estimation pour l'année 1999.

(10) Source : INSEE, estimation 2007 pour la France entière.

L'EMPLOI

Selon l'enquête emploi INSEE, portant sur la situation de l'emploi au mois de juin 2008, le taux de chômage est resté stable à La Réunion (24,5 %). Les chiffres relatifs aux Antilles montrent une évolution favorable à la Guadeloupe (22 % après 22,7 % en 2007) et défavorable à la Martinique (22,4 %, soit une hausse d'1 point) et en Guyane (21,8 % après 20,7 %). Le chômage dans les DCOM reste très important en comparaison de la métropole, où le taux de chômage s'élevait à 7,3 % à fin juin 2008.

Cependant, ces chiffres reflètent l'évolution du marché du travail de juin à juin et ne prennent donc pas en compte la dégradation de la conjoncture survenue au second semestre de 2008. Sur l'ensemble de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi a en effet fortement augmenté dans l'ensemble des géographies. À La Réunion, cette hausse s'établit à 16,8 %. Le nombre moyen de foyers allocataires du RMI diminue en revanche dans tous les départements.

Évolution annuelle du taux de chômage (taux au 30 juin)



Guadeloupe Guyane Martinique Réunion

Source : Enquêtes Emploi INSEE

Demandeurs d'emploi en fin de mois

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Guadeloupe	44 275	44 537	43 608	40 707	42 337	+4 %
Guyane	12 618	12 610	11 438	10 806	11 810	+9,3 %
Martinique	38 020	37 054	35 010	32 467	34 554	+6,4 %
Mayotte (1)	13 097	12 920	11 397	13 946	5 505	-
Réunion	66 310	62 821	56 702	52 602	61 462	+16,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	283	252	250	297	334	+12,5 %
Saint-Martin	2 583	2 551	2 617	2 366	2 560	+8,2 %
Saint-Barthélemy	151	117	127	108	96	-11,1 %
Total 4 DOM	161 223	157 022	146 758	136 582	150 163	+9,9 %
France	2 448 200	2 323 000	2 092 000	2 079 000	2 169 957	+4,4 %

(1) Les chiffres pour Mayotte sont donnés à titre indicatif en raison de la reprise des activités de la DTEFP par l'ANPE et de la refonte de la base de données de celle-ci.
ND : Non Disponible.

Source : DTEFP et ANPE (DEFM de catégorie 1 au 31 décembre)

Nombre moyen de foyers allocataires du RMI en fin d'année (1)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Guadeloupe	33 604	34 693	33 352	30 002	27 535	-8,2 %
Guyane	12 263	12 847	12 222	11 815	10 107	-14,5 %
Martinique	32 437	32 504	31 916	30 753	28 168	-8,4 %
Réunion	76 276	75 011	73 315	66 504	63 902	-3,9 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	24	23	24	31	28	-9,7 %
Saint-Martin	984	1 118	1 143	1 015	936	-7,8 %
Saint-Barthélemy	67	73	ND	39	25	-35,9 %
France	1 216 000	1 266 000	1 256 000	1 155 000	1 121 000	-2,94 %

(1) La collectivité de Mayotte n'est pas concernée par le RMI.
ND : Non Disponible.

Source : CNAF, Fichier FILEAS

LES PRIX

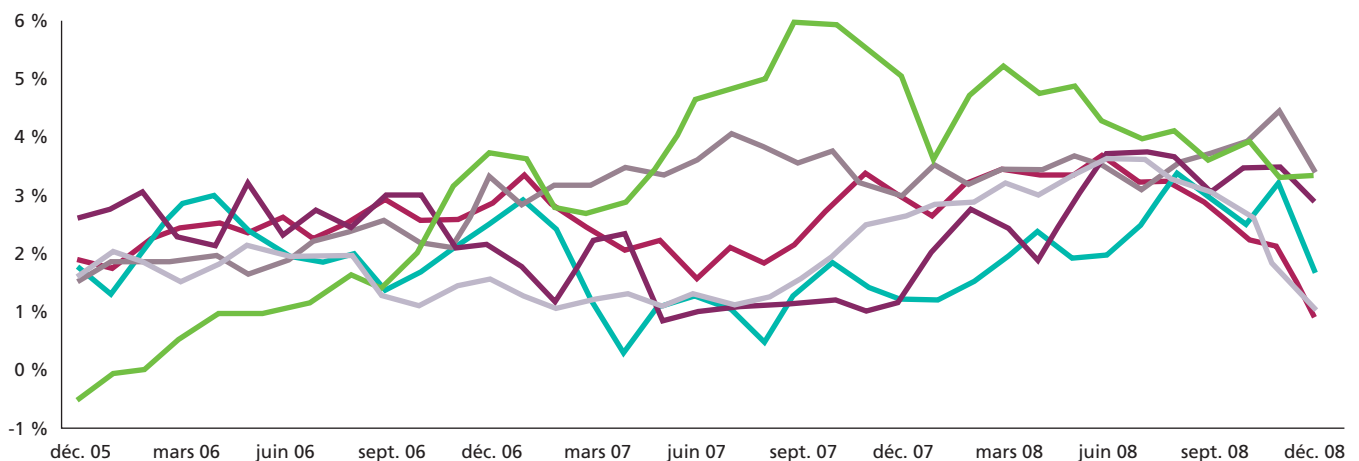
En décembre 2008, l'inflation sur l'ensemble des DOM excède celle de la métropole et le repli de fin d'année y est moins sensible. Ce phénomène est lié aux mécanismes ultramarins de prix administrés, notamment des prix pétroliers qui ont en général retardé l'effet de la baisse des prix des matières premières.

On observe des hausses de prix encore importantes en Guyane (+3,3 %), à La Réunion (+2,8 %), à Mayotte (+5,1 %) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (+4 %). Cette hausse est modérée aux Antilles (+1,6 % à la Guadeloupe et +0,8 % à la Martinique) mais ces chiffres masquent une hausse des prix conséquente en début d'année suivie d'un ralentissement de l'inflation en fin d'année. Le taux d'inflation moyen¹ sur l'année 2008 à la Martinique et à la Guadeloupe s'élève à 2,8 % et 2,2 %.

D'une manière générale, l'évolution de l'inflation en 2008 est à mettre au compte de la hausse des prix des services et de l'alimentation. Dans le cas des DFA, l'inflation a été ralentie par la baisse des prix des carburants en décembre 2008 faisant suite aux mouvements sociaux initiés en Guyane au mois de novembre en vue d'obtenir la répercussion de la chute des cours du pétrole brut sur les prix à la pompe.

¹ Il s'agit de l'évolution entre l'indice des prix moyen en 2007 et l'indice des prix moyen en 2008.

Évolution de l'indice des prix y.c. tabac (glissement annuel : données mensuelles)



Martinique Guadeloupe Guyane Réunion Mayotte France

Source : INSEE

Taux d'inflation

	2004	2005	2006	2007	2008	Ensemble 2008 (hors produits frais et énergie)
Guadeloupe	2,9 %	1,8 %	2,5 %	1,2 %	1,6 %	2,8 %
Guyane	1,5 %	1,5 %	3,3 %	3,0 %	3,3 %	3,2 %
Martinique	2,8 %	1,9 %	2,8 %	2,9 %	0,8 %	2,1 %
Mayotte	3,5 %	-0,5 %	3,7 %	5,0 %	5,1 %	-
Réunion	2,7 %	2,6 %	2,2 %	1,2 %	2,8 %	3,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	4,0 %	8,1 %	1,8 %	2,8 %	4,0 %	-
France	2,1 %	1,5 %	1,5 %	2,6 %	1,0 %	1,8 % (1)

(1) Le chiffre donné correspond à l'indice des prix sous-jacent en métropole. Cet indice élimine l'impact des mesures fiscales et ne prend en compte ni les tarifs publics, ni les produits à prix volatils ou sensibles aux aléas climatiques. Cet indice n'est pas calculé dans les DOM en raison de la complexité du système fiscal.

Source : INSEE (variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'économie marchande dans les DCOM est principalement une activité de services, ce qui explique le faible niveau des exportations de biens. En 2008, tandis que les importations se sont accrues dans tous les départements, seule la Martinique a légèrement augmenté la valeur de ses exportations, grâce notamment à la reprise des expéditions de bananes¹. Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations s'améliore légèrement à la Martinique, mais fléchit dans toutes les autres géographies. La dégradation de la balance commerciale est notamment forte en Guyane et, dans une moindre mesure, à La Réunion. La collectivité territoriale de Mayotte se caractérise, en 2008 comme les années précédentes, par des exportations extrêmement faibles en comparaison des importations. D'une manière générale, depuis plusieurs années, la compétitivité des DCOM s'est dégradée dans les filières dites traditionnelles (secteur primaire notamment). Cette baisse de compétitivité n'a pas été compensée par l'essor de nouvelles filières exportatrices.



Martinique, vue aérienne du Marin

¹ La filière banane avait été fortement perturbée au second semestre 2007 suite au passage du cyclone *Dean* aux Antilles.

en millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Importations						
Guadeloupe	1 824,4	2 211,0	2 224,3	2 404,9	2 545,6	+5,9 %
Guyane	672,1	734,8	749,7	757,9	1 051,4	+17,6 %
Martinique	2 035,0	2 273,0	2 410,3	2 429,0	2 723,3	+9,4 %
Réunion	3 299,0	3 720,0	3 901,9	3 971,1	4 525,9	+12,6 %
Mayotte	202,8	218,6	253,1	336,7	374,1	+11,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	59,8	68,2	58,5	61,7	69,7	+15,2 %
Exportations (1)						
Guadeloupe	157,1	163,5	172,6	171,8	170,5	-0,8 %
Guyane	90,5	93,7	122,7	94,2	99,9	-14,5 %
Martinique	343,1	408,0	412,7	320,0	367,1	+9,2 %
Réunion	249,7	263,0	238,0	267,0	257,9	-4,8 %
Mayotte	3,9	5,2	5,9	6,6	4,6	-28,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	5,5	5,5	7,0	6,0	6,5	+2,4 %
Taux de couverture (%)						
Guadeloupe	8,6 %	7,4 %	7,8 %	7,1 %	6,7 %	-0,4 pt
Guyane	13,5 %	12,8 %	16,4 %	12,4 %	9,5 %	-2,9 pt
Martinique	16,9 %	17,9 %	17,1 %	13,2 %	13,5 %	+0,3 pt
Réunion	7,6 %	7,1 %	6,1 %	6,7 %	5,7 %	-1 pt
Mayotte	1,9 %	2,4 %	2,3 %	2,0 %	1,2 %	-0,8 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	9,2 %	8,1 %	12,0 %	9,7 %	9,3 %	-1,2 pt

(1) Ces statistiques ne tiennent pas compte des dépenses des touristes.

Source : Service des Douanes

LA DEMANDE INTÉRIEURE

Les investissements des ménages et des entreprises

Après une année 2007 durant laquelle l'investissement avait été le moteur principal de l'économie dans la plupart des géographies, les entreprises réunionnaises et antillaises ont adopté en 2008 un comportement attentiste, notamment en raison des incertitudes qui pesaient sur l'évolution de la commande publique et sur les dispositions prévues dans le cadre du projet de loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La crise économique mondiale a sans doute également eu un effet psychologique sur les comportements des agents économiques. L'investissement reste cependant dynamique à Saint-Pierre-et-Miquelon mais surtout en Guyane grâce aux anticipations favorables quant à l'évolution de la commande publique. L'investissement des entreprises montre de nets signes d'essoufflement à Mayotte en fin d'année.



Variations 2008/2007

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Importations de biens d'équipement (en valeur)	-1,1 %	+30,9 %	-5,3 %	+12 %	+7,1 %	ND
Immatriculations de véhicules utilitaires neufs	+2 %	ND	-1 %	+3,1 % (1)	-14,5 %	+49,4 %
Crédit à l'habitat	+9,9 %	+19,2 %	+9,1 %	+22,3 %	+7,6 %	+4,0 %

(1) Variation du nombre de véhicules utilitaires vendus (source SOREFI).

Sources : Douanes, Préfecture

La consommation des ménages

La consommation des ménages est dynamique en début d'année mais montre de nets signes d'essoufflement au second semestre dans l'ensemble des géographies.

Variations 2008/2007

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Immatriculations de véhicules de tourisme neufs	-7,6 %	ND	-6,7 %	+2,4 % (1)	-2,8 %	0 %
Importations de produits des industries agricoles et alimentaires (en valeur)	+1,2 %	+2,0 %	+4,5 %	+12 %	-1 %	+7,49 %
Importations de biens de consommation (en valeur)	-3,9 %	+6,8 %	+2,1 %	ND	+3,5 %	ND
Crédits à la consommation	+4,1 %	+1,1 %	+3,8 %	+20,4 %	+0,8 %	+15,4 %

(1) Variation du nombre de véhicules de tourisme vendus (source SOREFI).

LES TENDANCES SECTORIELLES DE CHAQUE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER

Les analyses des situations spécifiques de chaque zone sont détaillées dans les rapports annuels monographiques des agences de l'IEDOM. Ne sont présentées ici que les grandes tendances sectorielles de chaque département ou collectivité.

Au niveau sectoriel, le BTP, moteur traditionnel des économies ultramarines, a souffert des incertitudes liées à la commande

publique et au projet de loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). De manière générale, la conjoncture dans les secteurs de l'industrie et des services est restée plutôt favorable en début d'année puis s'est dégradée nettement. Les activités traditionnelles – banane, sucre, rhum et pêche –, fortement perturbées en 2007 par les intempéries (cyclones *Gamède* à la Réunion et *Dean* aux Antilles), se sont légèrement redressées. Enfin, le bilan touristique est contrasté selon les départements : le secteur semble reparti à La Réunion, avec une bonne saison 2008, tandis que les résultats sont restés décevants aux Antilles. Les indicateurs disponibles sont en revanche encourageants à Mayotte, où le tourisme reste toutefois embryonnaire.

Guadeloupe

À la Guadeloupe, l'activité du secteur de la construction s'est tassée tout au long de l'année en raison notamment des délais de démarrage des nouveaux chantiers (rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre en particulier). L'année 2008 a en outre été marquée par la flambée des cours mondiaux des matières premières au premier semestre ainsi que par la grève des transporteurs de granulats qui a engendré des perturbations dans l'activité du BTP. La consommation de ciment a ainsi chuté de 9,3 % entre 2007 et 2008.

Les résultats de l'agro-industrie sont pour leur part contrastés : les exportations de rhum agricole et industriel augmentent respectivement de 29,6 % et de 7,5 % tandis que les exportations de bananes retrouvent leur niveau de 2006. En revanche, la production de sucre chute de 21,5 % sur un an.

Le secteur des services témoigne d'une baisse d'activité en fin d'année après trois trimestres favorables, tandis que le tourisme est en berne, la clientèle métropolitaine privilégiant la zone dollar en raison du cours de change plus favorable.

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production de sucre (t)	74 000	72 800	73 700	80 800	63 500	-21,5 %
Production de rhum (hap)	55 531	58 831	57 447	74 898	74 689	-
Exportation de bananes (t)	66 919	50 430	44 521	37 911	44 570	+17,6 %
Consommation de ciment (t)	263 152	266 121	277 860	288 376	261 639	-9,3 %
Nombre de touristes (hors croisiéristes) (1)	620 000	514 000 (2)	607 000	407 944	ND	-

(1) Années 2004 à 2006 : Iles du Nord comprises.

(2) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens.

ND : Non Disponible.

Sources : Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum, Douanes, DDCCRF, Ciment Antillais, Comité des îles de Guadeloupe, INSEE

Guadeloupe, Port Louis - mangroves





Guyane, inondations des berges du Maroni

© SIAGE

Guyane

En Guyane, le BTP reste dynamique, sous l'impulsion de la commande publique (Pôle Universitaire Guyanais, Chantier Soyouz, lycées) et de l'investissement immobilier des ménages. Les ventes de ciment sont notamment en hausse de 12,4 % par rapport à 2007.

Le secteur de l'industrie, favorablement orienté durant les neuf premiers mois de l'année, a vu son activité perturbée au quatrième trimestre par le conflit des carburants, engendrant ainsi un net ralentissement de l'activité qui a aussi touché certains services marchands.

Le secteur spatial enregistre une activité dynamique, équivalente à celle de 2007 avec six lancements d'Ariane V.

S'agissant des secteurs traditionnels, l'activité aurifère reste déprimée mais sans aggravation, malgré la hausse rapide du cours de l'or (baisse de 28,2 % des exportations en valeur et de 47,8 % en volume). Le secteur primaire et les industries agro-alimentaires se sont stabilisés après 18 mois de dégradation. La filière bois poursuit son rebond d'activité.

L'activité touristique, pourtant dynamique durant les neuf premiers mois de l'année, s'est effondrée au dernier trimestre ; l'ouverture à la concurrence dans le secteur aérien pourrait inverser cette tendance en 2009.

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production de riz (t)	25 529	17 774	15 073	8 671	9 704	+11,9 %
Pêche crevette (t)	3 364	2 964	2 239	2 362	1 531	-35,2 %
Production totale d'or (kg)	2 759	2 551	3 079	2 425	1 504	-38 %
Nombre de tirs d'Ariane	3	5	5	6	6	0 %
Vente de ciment (t)	72 756	60 091	72 905	86 730	97 461	+12,4 %

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt, Douanes, Direction départementale des affaires maritimes, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Arianespace, Ciments guyanais

Martinique

À la Martinique, quelques signes encourageants apparaissent dans le secteur primaire, au sortir d'une année de transition après le cyclone *Dean*, mais les résultats dans la filière banane ne rattrapent pas le niveau de 2006 et ceux de la filière canne-sucre-rhum sont en baisse par rapport à l'année précédente. Des signes de fragilisation apparaissent dans l'industrie agro-alimentaire, en baisse pour la première fois depuis 2004.

Le secteur de la construction est morose, à l'exception du second œuvre. L'activité est touchée par les préoccupations

liées aux dispositions inscrites dans la LODEOM : les professionnels s'interrogent notamment sur la capacité du dispositif favorisant le logement social à compenser leur perte d'activité et se plaignent d'un manque de visibilité.

Enfin, le secteur du tourisme reste peu vigoureux (-1,9 % du nombre de passagers à l'aéroport en 2008) excepté dans le sous-secteur de la croisière.

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production de sucre (t)	4 100	4 400	4 000	5 800	4 700	-19 %
Production de rhum (hap)	66 800	67 200	62 500	79 400	74 500	-6,2 %
Exportation de bananes (t)	273 600	228 400	216 800	134 000	147 100	+9,8 %
Production de ciment (t)	224 100	234 200	259 200	264 900	263 700	-0,5 %
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	470 890	484 127	503 474	501 491	479 933	-4,3 %

Sources : CTCS, Douanes, DRCCRF, Ciment Antillais, Comité Martiniquais du Tourisme

La Réunion

À La Réunion, l'ensemble des secteurs, à l'exception de l'agriculture et du tourisme, sont touchés par le ralentissement économique de la fin de l'année 2008 malgré un début d'année plutôt favorable.

S'agissant du BTP, directement impacté par les incertitudes pesant sur la LODEOM et sur l'évolution de la commande publique (qui devrait chuter de 40 % en 2009 en raison de la fin des certains grands chantiers d'aménagement du territoire), le volume de logements construits en 2008 est au niveau le plus bas des cinq dernières années et les ventes de ciment sont en diminution de 5,9 % par rapport à 2007.

Tandis que l'industrie manufacturière et le secteur des services marchands souffrent de la conjoncture défavorable, la saison touristique 2008 affiche des résultats satisfaisants, en hausse par rapport à 2007 et aux résultats atteints lors des saisons touristiques précédant l'épidémie de Chikungunya. En 2008, le nombre total de passagers aux aéroports de Pierrefonds et de Gillot est en hausse de 4,2 % par rapport à 2007. En décembre 2008, les taux d'occupation des hôtels, des gîtes ruraux et des gîtes de montagne sont en hausses respectives de 4,8 points, 7,7 points et 6 points sur 12 mois.



Réunion, le port de commerce

Enfin, le secteur primaire témoigne aussi d'un certain dynamisme. Si la production de viandes est en recul en 2008, la pêche affiche d'excellents résultats avec une hausse de 83 % des exportations. Après une campagne sucrière 2007-2008 difficile, les volumes de cannes manipulées et la production de sucre brut sont en hausse de 12,6 % et 22,6 % en volume.

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production de sucre (milliers de t)	220	202	205	158	194	+22,6 %
Production de rhum (hap)	86 130	78 929	92 263	110 109	119 032	+8,1 %
Pêche (tonnes exportées)	4 110	3 939	3 628	566	1 035	+82,9 %
Vente de ciment (t)	475 708	517 774	569 471	620 315	583 454	-5,9 %
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	430 000	409 000	278 800	380 500	ND	-

ND : Non Disponible.

Sources : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne à Sucre, Douanes, CER-BTP, INSEE (enquêtes annuelles), Comité du tourisme de la Réunion ; DDE

Martinique, la Montagne Pelée





Mayotte, pirogue

© B. Ratafika

Mayotte

À Mayotte, la situation dans le secteur primaire reste délicate et s'est encore aggravée en fin d'année. En 2008, environ 7 tonnes d'essence d'ylang-ylang ont été exportées contre 8 en 2007, pour une valeur en augmentation de 3,3 % en raison de la hausse des cours; sur la même période, les exportations de poissons d'élevage ont chuté de 25 % en volume et de 9 % en valeur.

Le secteur du BTP, bien que vigoureux au premier semestre,

témoigne d'un ralentissement en fin d'année: les carnets de commandes se désemploient sans se renouveler au rythme habituel.

Enfin, si les secteurs de l'industrie et du commerce souffrent aussi du ralentissement économique du deuxième semestre, le tourisme conserve son dynamisme, avec une fréquentation de l'aéroport de Dzaoudzi en hausse de 7,5 % en cumul annuel.

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Exportation d'ylang-ylang (t)	5,5	7,7	7,8	8,0	6,6	-17,5 %
Exportation de produits d'aquaculture frais et entiers (t)	123,6	130,1	118	119,6	95,2	-20,5 %
Importations de ciment (t)	71 997	78 901	84 272	86 475	196 246	+127 %
Nombre de touristes (estimations)	32 000	39 000	32 000	40 670	ND	-

Sources : Douanes, Comité départemental du tourisme de Mayotte (estimations), Conseil Général

Saint-Pierre-et-Miquelon

À Saint-Pierre et Miquelon, les résultats de la pêche sont en baisse en 2008, après une année 2007 favorable. Les captures de la pêche artisanale et industrielle diminuent respectivement

de 18 % et de 16,4 %. La fréquentation de l'archipel est quant à elle en hausse, avec des augmentations de 4,9 % et de 26,2 % des trafics aérien et maritime.

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Pêche artisanale (t) (1)	1 459	1 641	1 332	1 693	1 388	-18 %
Pêche industrielle (t) (1)	1 862	1 738	1 844	1 925	1 610	-16,4 %
Importations de ciment (t)	1 693	1 926	1 290	1 760	ND	-
Trafic aérien (2)	13 241	12 501	11 831	11 963	12 554	+4,9 %
Trafic maritime (2)	13 475	14 799	13 552	12 834	16 192	+26,2 %

(1) La campagne de l'année n débute en avril de l'année n et se termine en mars de l'année n+1.

(2) Nombre de passagers entrés dans l'archipel.

Sources : Affaires maritimes, Douanes, Police Aux Frontières

Saint-Pierre-et-Miquelon, Doris



© B. Ratafika

Saint-Martin, gare maritime du Marigot



© Th. de Cubematis

Saint-Martin

Le tourisme est le secteur clef de l'économie saint-martinoise. L'île accueille principalement des croisiéristes nord-américains, dont le point d'entrée est généralement le port de Philipsburg (partie néerlandaise) ; le port de Galisbay, dans la partie française, qui ne peut accueillir de paquebots à fort tirant d'eau, s'est orienté vers une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille. Le nombre de croisiéristes a baissé, malgré une augmentation de 7,6 % des arrivées à Galisbay. Dans la partie française de l'île, le taux d'occupation des hôtels s'est

maintenu à un niveau relativement élevé, malgré une baisse de 3,9 points en 2008. La capacité hôtelière¹ s'est améliorée en 2008, mais reste en retrait de 40,3 % par rapport à 1996².

¹ Environ un tiers des hôtels de la partie française est classé 4 étoiles au moins et plus de la moitié est classée 3 étoiles.

² Stimulé par les possibilités de financement en défiscalisation, le nombre de chambres d'hôtel avait fortement augmenté dans les années 90, en passant de 500 en 1986 à 3170 en 1996.

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Trafic aérien	163 404	170 573	175 119	186 236	188 227	+1,1 %
Trafic aérien (1)	638 435	638 434	642 923	655 643	663 637	+1,2 %
Nombre de croisiéristes	11 139	8 144	8 843	8 500	9 146	+7,6 %
Nombre de croisiéristes (1)	1 359 589	1 496 605	1 430 488	1 430 406	1 354 958	-5,3 %
Nombre de chambres d'hôtel	2 571	2 035	1 636	1 663	1 893	+13,8 %
Coefficient d'occupation des chambres	55,8 %	52,9 %	60,1 %	60,1 %	56,2 %	-3,9 pt

(1) Partie néerlandaise incluse.

ND : Non Disponible.

Sources : Office du tourisme de Saint-Martin, Aéroports Grand-Case et Princess Juliana, Régie municipale du port, Association des Hôteliers de Saint-Martin (AHSM)

NB : sauf mention contraire, les données concernent uniquement la partie française de l'île de Saint-Martin.

Saint-Barthélemy

Après un développement rapide du secteur de la **construction** sur l'île de Saint-Barthélemy dans les années 2000, les importations de ciment ont chuté de 8,5 % en 2008. Les volumes de ciment importés restent toutefois supérieurs à ceux de 2006.

L'activité **touristique** est concentrée sur le segment du luxe. Environ la moitié des hôtels sont homologués 4 étoiles ou équivalent. Les indicateurs relatifs au tourisme à Saint-Barthélemy indiquent un ralentissement de l'activité en 2008 par rapport à l'année précédente, directement lié à la conjoncture économique des États-Unis.



Saint-Barthélemy, les Salines

© Th. de Gubernatis

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Importations de ciment (t)	10 954	12 483	13 144	15 927	14 567	-8,5 %
Trafic aérien	161 329	159 094	174 620	180 413	164 282	-8,9 %
Nombre de croisiéristes	56 300	54 693	45 636	45 039	42 477	-5,7 %
Nombre de passagers sur yachts	33 072	32 631	35 966	39 364	34 564	-12,2 %
Nombre de passagers sur ferries	60 036	67 821	64 967	61 817	59 100	-4,4 %
Nombre d'hôtels	35	34	31	29	26	-10,3 %
Nombre de chambres d'hôtel	585	591	623	499	ND	-

ND : Non Disponible.

Sources : Régie du droit de quai, Port de Gustavia, Office municipal du Tourisme de Saint-Barthélemy



PRÉSENTATION

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

16 Zone d'intervention
de l'IEDOM

17 Statuts et contrôles

19 Missions

23 L'organisation de l'IEDOM

26 Ressources humaines

27 Le contrôle interne,
la maîtrise des risques,
la lutte anti-blanchiment
et la sécurité

29 La sécurité des systèmes
d'information

29 La communication externe



© Th. de Gubernatis

ZONE D'INTERVENTION DE L'IEDOM

Établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a été créé en application de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance 2000-347 du 19 avril 2000, avec notamment pour mission l'émission de monnaie dans les départements de la **Guadeloupe**, de la **Martinique**, de la **Guyane** et de la **Réunion**.

Le champ d'intervention de l'Institut d'émission a été étendu le 1^{er} janvier 1978 au département de **Saint-Pierre-et-Miquelon**, devenu en 1985 collectivité territoriale, puis au 1^{er} janvier 1999 à **Mayotte**, devenue collectivité départementale conformément à la loi 2001-616 du 11 juillet 2001.

La loi organique n° 2007-224 du 21 février 2007 porte création des collectivités de **Saint-Barthélemy** et de **Saint-Martin**, ce qui conduit à établir la zone d'intervention de l'IEDOM à huit collectivités.

Guadeloupe, Saint-Félix - marina Anse Dumon

¹ Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, et complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000.

² Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

³ Conformément aux dispositions de l'article L.711-5 du Code monétaire et financier.

STATUTS ET CONTRÔLES

Les statuts

Les statuts¹ actuels sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L 711-2 à L 711-12 et R 711-1 à D 711-14). L'article L 711-2 précise qu'au titre de sa participation au Système européen de banques centrales la Banque de France exerce dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte, et de Saint-Pierre-et-Miquelon², de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, les missions qui lui sont confiées par les articles L 122-1 et L 141-1 à L 141-5 du Code monétaire et financier. L'exécution des opérations afférentes à ces missions est toutefois assurée par l'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France (article L 711-2-2^e alinéa).

Conformément aux dispositions de l'article L 711-3, l'État a également confié à l'IEDOM des missions de service public. Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'Observatoire économique et financier des économies ultramarines.

La mise en œuvre de ces textes s'est traduite par une nouvelle composition des instances dirigeantes et de contrôle de l'IEDOM et a conduit à l'établissement de conventions avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, la Commission bancaire, le Trésor public et l'Agence française de développement (AFD).

Les organes dirigeants et de contrôle

Les organes dirigeants

L'IEDOM est administré par un Conseil de surveillance composé de quinze membres³:

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, qui préside le Conseil ;
- sept représentants de la Banque de France désignés pour quatre ans par le gouverneur de cette dernière ;
- six personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier ou économique de l'outre-mer et nommées conjointement pour quatre ans par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et le secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer ;
- un représentant du personnel de l'Institut élu pour quatre ans.

Deux représentants de l'État, désignés l'un, par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et l'autre, par le secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer, peuvent participer au Conseil de surveillance à titre d'observateur et sans voix délibérative.

Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le gouverneur de la Banque de France. Il assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du Conseil de surveillance. Pour les missions relevant de l'Eurosystème, il agit selon les instructions du gouverneur de la Banque de France.



Les organes de contrôle

Les organes de contrôle interviennent soit de façon permanente, soit de façon périodique. Un contrôle externe est également, de manière régulière ou périodique, effectué par des entités extérieures.

Les organes de contrôle interne¹ de l'IEDOM exercent un contrôle permanent au siège et dans les agences. En ce qui concerne les missions réalisées dans le cadre de l'Eurosystème, ils s'assurent entre autres du respect de toutes les instructions transmises par la Banque de France relatives aux opérations réalisées pour son compte dans le cadre de la convention entre la Banque de France et l'IEDOM. Ils vérifient notamment l'application de la charte du système de contrôle de l'information comptable pour l'ensemble des opérations réalisées par l'IEDOM pour le compte de la Banque de France.

L'Inspection de l'IEDOM exerce un contrôle périodique. Cette dernière présente ses rapports au comité d'audit et de contrôle interne qui en assure le suivi ; un exemplaire est ensuite adressé au Contrôleur général de la Banque de France, qui a la possibilité de demander toute information complémentaire et de faire procéder sur place, par ses services, à toute investigation additionnelle jugée nécessaire.

Les opérations de l'Institut peuvent être vérifiées par les agents de la Banque de France à la demande du président du Conseil de surveillance ou du directeur général dans le cadre des activités exercées pour le compte de la Banque de France.

Enfin, des entités extérieures exercent un contrôle externe sur les comptes de l'IEDOM. Ce contrôle est effectué régulièrement par un collège de commissaires aux comptes désignés par le Conseil de surveillance. L'IEDOM, comme tous les établissements publics, est également soumis au contrôle de la Cour des comptes.

Les relations avec les principaux partenaires

Les relations de l'IEDOM avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, la Commission bancaire, le Trésor public et l'AFD sont régies par des conventions. Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de sa zone d'intervention, l'IEDOM a développé en collaboration avec l'AFD, l'IEOM et l'INSEE le projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) qui consiste à mettre en place un cadre économique et statistique global permettant d'analyser les évolutions récentes des économies ultramarines.

La Banque de France

Les missions de l'IEDOM relevant de l'Eurosystème sont régies par la convention du 22 janvier 2001.

Ce document traite des questions suivantes :

- mise en circulation des billets et mise en œuvre des mesures prises par la Banque centrale européenne relatives à la monnaie fiduciaire ;
- information sur les entreprises et mobilisation de créances privées non négociables ;
- réserves obligatoires ;
- gestion des comptes des établissements de crédit et de La Poste (devenue la Banque Postale) ;
- procédures de contrôle.

Par ailleurs, les modalités de révision périodique de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM ont été fixées par la convention du 30 janvier 2003², qui amende la convention du 22 janvier 2001.

À l'occasion du Conseil de surveillance du 13 mars 2007, de nouvelles règles ont été définies.



Le Secrétariat général de la Commission bancaire

Conformément aux dispositions des articles L 613-6 et L 613-7 du Code monétaire et financier, le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) et l'IEDOM ont signé une convention le 8 octobre 1996 (complétée par un avenant daté du 25 mars 2004 et un échange de lettres des 18 et 28 janvier 2005), en vue de définir les modalités selon lesquelles le SGCB fait appel à l'Institut pour l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées par les articles précités et par les articles L 520-1 et suivants et L 572-1 et suivants du Code monétaire et financier. Ainsi, l'IEDOM est chargé dans sa zone d'intervention de :

- réaliser des études spécifiques concernant les établissements de crédit soumis au contrôle du SGCB ;
- prêter son concours aux missions de contrôle sur place diligentes par la Commission bancaire ;
- procéder à des contrôles à la demande du Secrétariat général, sur instruction de la Commission bancaire, en ce qui concerne les changeurs manuels visés aux articles L 520-1 et suivants et L 572-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Le Trésor public

En application des dispositions de l'article L 711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'État de missions d'intérêt général. Des conventions précisent la nature de ces prestations et les conditions de leur rémunération. Dans ce cadre, une convention financière entre l'IEDOM et l'État a été signée le 1^{er} octobre 2002.

/ La mise en circulation des monnaies métalliques

Une convention technique, signée le 16 octobre 2002 entre l'IEDOM et l'État, définit les modalités de la mise en œuvre de cette mission.

/ La gestion des comptes des accrédités du Trésor public

Dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997, l'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

/ Le traitement du surendettement

L'IEDOM assure pour le compte de l'État le traitement du surendettement des particuliers et des familles et gère le secrétariat des commissions de surendettement. L'IEDOM participe également à la tenue du fichier central des chèques. Ces missions font l'objet de conventions particulières se référant à la convention financière entre l'État et l'IEDOM.

L'Agence française de développement

Des liens historiques existent entre l'AFD et l'IEDOM. Ces liens ont évolué dans le temps. Ainsi, l'article L 711-11 du Code monétaire et financier précise certaines modalités de détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM. Par ailleurs, diverses conventions ont été passées entre les deux établissements ; elles sont notamment relatives aux frais résultant du détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM ainsi qu'aux



modalités de représentation par les agences IEDOM de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon des activités de l'AFD dans ces deux collectivités.

Les accords-cadre CEROM passés entre l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD et l'INSEE, l'ISEE, l'ISPF

Le premier accord-cadre de partenariat, signé le 12 juillet 2004, réunissait les institutions concernées (l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique³ et le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie Française [SPPE]). Les finalités du projet CEROM sont les suivantes :

- renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes ;
- réduction des délais de mise à disposition des données utiles aux acteurs économiques ;
- amélioration des méthodes de production statistique,
- promotion de l'analyse économique au travers de travaux inter-institutionnels ;
- construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

Cet accord-cadre a été renouvelé le 26 juin 2007.

MISSIONS

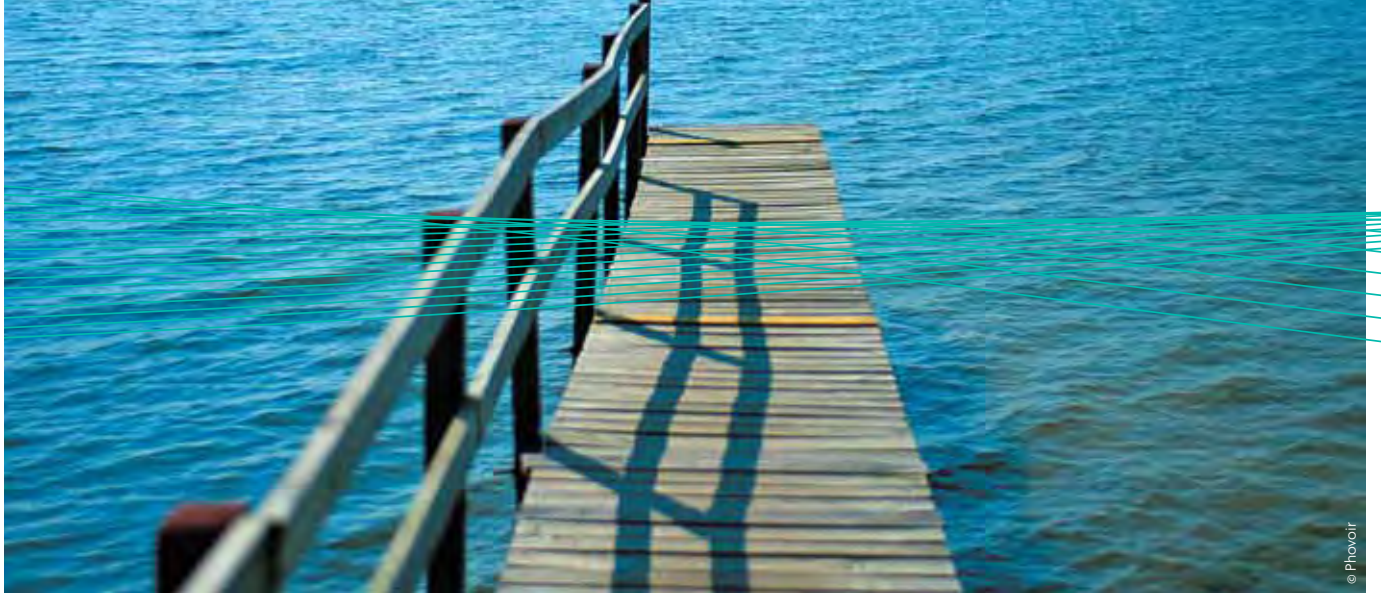
Les missions attribuées à l'IEDOM se répartissent en trois champs distincts :

- des missions fondamentales de banque centrale assurées dans le cadre de l'Eurosystème ;
- des missions de service public confiées par le législateur ;
- des services d'intérêt général au profit des acteurs et partenaires publics ou privés, avec en particulier l'Observatoire économique et financier.

1 Cf. «Le contrôle interne et la maîtrise des risques», page 27.

2 Cf. «La gestion des moyens de paiement - Encadré : Les ressources financières de l'IEDOM», page 33.

3 L'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques de la Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (Institut Statistique de la Polynésie Française).



© PhotoVox

Des missions de banque centrale

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en œuvre les missions de banque centrale dans sa zone d'intervention.

Mise en circulation et entretien de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires qui ont cours légal dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont les mêmes qu'en métropole. Les agences de l'Institut ont la responsabilité de la mise en circulation des billets en euro, en contrôlent l'authenticité, la qualité et assurent leur destruction.

HISTORIQUE

Dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), dès sa création en 1959, l'IEDOM a pris en charge l'émission de la monnaie fiduciaire, jusqu'alors confiée à la Caisse centrale de la France d'outre-mer (devenue par la suite Caisse centrale de coopération économique, Caisse française de développement, puis Agence française de développement). Cet établissement avait lui-même succédé, le 1^{er} juillet 1944, aux banques d'émission dites « coloniales », banques privées auxquelles avait été accordé le privilège de l'émission (loi du 11 juillet 1851).

Jusqu'au 31 décembre 1974, l'Institut d'émission a mis en circulation dans ces départements des billets de sa propre émission. Les coupures émises étaient libellées :

- en francs dont la valeur nominale était identique à celle du franc métropolitain (mais avec des effigies propres à chaque département et différentes de celles des coupures de la Banque de France) dans les départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique ;
- en francs CFA à la Réunion.

Le 1^{er} janvier 1975 marqua une étape décisive dans l'intégration fiduciaire avec la métropole, l'IEDOM mettant désormais en circulation dans ces départements les billets de la Banque de France.

Le 1^{er} janvier 1978, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est substitué à l'Institut d'émission d'outre-mer à Saint-Pierre-et-Miquelon en application de l'article 4 du décret n° 77-1464 du 28 décembre 1977.

Il en a été de même à Mayotte le 1^{er} janvier 1999, en application de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (art. 42) ainsi que du décret n° 98-1244 du 29 décembre 1998.

Le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM a mis en circulation l'euro dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Tenue des comptes des établissements de crédit et de la Banque Postale

L'IEDOM tient, dans ses agences, les comptes ouverts dans les livres de la Banque de France au nom des établissements de crédit et de la Banque Postale.

Cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées non négociables

Les créances privées non négociables représentatives de crédits en euros consentis à des entreprises situées dans la zone d'intervention de l'IEDOM et cotées favorablement par ce dernier peuvent être mobilisées auprès de la Banque de France ou, le cas échéant, de toute autre banque centrale de la zone euro en tant que contrepartie aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème.

Relais des autorités bancaires européennes et nationales

Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'IEDOM communique aux établissements de crédit et met à disposition du public les textes réglementaires qui sont rendus applicables par décision de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Surveillance des systèmes de paiement

Comme toutes les banques centrales de l'Eurosystème, l'IEDOM veille, dans sa zone d'intervention, au fonctionnement satisfaisant des systèmes de paiement.

Des missions de service public exercées pour le compte de l'État

Agissant pour le compte de l'État, et plus particulièrement pour le compte du ministère de l'Économie, d'une part, et le secrétariat d'État chargé de l'Outre-mer, d'autre part, l'IEDOM remplit certaines missions de service public.

Mise en circulation des monnaies divisionnaires

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor public et comme la Banque de France sur le territoire métropolitain, la mise en circulation des pièces métalliques dans sa zone d'intervention.

Gestion des comptes du Trésor public

L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Trésor public dispose également d'un compte courant à l'IEDOM.

Ce compte centralise les opérations effectuées localement par les comptables publics accrédités auprès de l'IEDOM. L'Institut assure le traitement des valeurs émises ou reçues (chèques, virements, avis de prélèvement...) par les comptables publics dans sa zone d'intervention. Il participe au système français d'échange de valeurs en tant que sous-participant de la Banque de France.

Surendettement et information du public

L'IEDOM assure, dans les quatre départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la Commission départementale.

Par ailleurs, il recense dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) les informations relatives aux situations de surendettement des débiteurs domiciliés dans ces zones géographiques. Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM géré par l'IEDOM est intégré dans le FICP national géré par la Banque de France.

Dorénavant, l'ensemble des informations relatives aux incidents de paiement sur crédit et aux dossiers de surendettement de la métropole, des DOM et de Saint-Pierre-et-Miquelon est centralisé dans ce fichier national unique. Cette intégration permet aux particuliers exerçant leur droit d'accès d'obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication en temps réel des informations les concernant.

Enfin, l'IEDOM assure l'exercice du droit d'accès aux informations contenues dans le Fichier central des chèques (FCC) relatives aux chèques impayés et aux retraits de cartes bancaires. Il assure également l'exercice du droit au compte des particuliers.

Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

Compte tenu de sa position particulière dans les collectivités d'outre-mer, l'IEDOM est en mesure d'effectuer certains services d'intérêt général. Il s'agit principalement de l'observatoire



Saint-Pierre-et-Miquelon, l'île aux Marins

économique et financier des économies ultramarines, de la cotation des entreprises, de l'analyse des positions de place et de la participation au système d'échange des moyens de paiement.

Rôle d'observatoire économique

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, comme la Banque de France en métropole, d'une mission d'observation de l'économie de sa zone d'intervention. Cette tâche a fondamentalement pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle de ces régions ultrapériphériques de l'Europe. Ces travaux d'analyse de l'IEDOM sont également exploités, sous forme agrégée, par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics.

Cette mission donne lieu à la production et la diffusion d'indicateurs économiques et de statistiques monétaires et financières ainsi qu'à la réalisation d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture utilisées dans le cadre national et européen. Cela se traduit par des publications régulières : lettre mensuelle, bulletin trimestriel de conjoncture, notes expresses, monographie annuelle de chaque département ou collectivité d'outre-mer, études sectorielles.

L'IEDOM réalise également des tableaux de bord, des monographies ou des études spécifiques effectuées à la demande. Du fait de ses fonctions, l'Institut s'intéresse plus particulièrement à la situation financière et à la conjoncture des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales. Le site Internet de l'IEDOM donne accès à l'essentiel de ces informations.

Réunion, sols gelés du Centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne exploités pour le développement des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)





© Phovoir

En collaboration avec l'AFD, l'IEOM, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique¹ et le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie Française, l'IEDOM participe au développement depuis 2004 du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer), visant à renforcer l'analyse et l'information sur les économies ultramarines.

Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides, la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture et la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble².

Gestion d'informations sur les entreprises

L'IEDOM procède à la cotation des entreprises de sa zone d'intervention à partir des informations qu'il collecte (documents comptables et annexes, annonces légales, incidents sur effets, risques bancaires, arriérés de cotisations sociales) auprès des banques, des entreprises et des greffes.

Ces informations sont intégrées dans le fichier national FIBEN depuis avril 2003 et sont consultables par les établissements de crédit selon des modalités sécurisées et standardisées.

Production d'informations pour la communauté bancaire

L'Institut assure des prestations plus spécifiquement destinées à la communauté bancaire, parmi lesquelles l'analyse des positions de place. L'IEDOM centralise et restitue aux établissements de crédit les informations sur les créances douteuses, les arriérés de cotisations de Sécurité sociale, les parts de marché ainsi que les résultats de l'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises.

Depuis 2001, des conventions de place définissent les règles de collecte et de restitution d'informations.

Systèmes d'échange de moyens de paiement

Depuis le 25 février 2002, les établissements de crédit des DOM participent au système d'échange d'images chèques sur le SIT (Système interbancaire de télécompensation). Les chèques circulants des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane sont échangés dans le Centre d'échange physique (CEPC) de Paris et ceux de la Réunion et de Mayotte sont échangés majoritairement dans le CEPC de Saint-Denis de la Réunion géré par l'IEDOM. L'IEDOM gère également la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon, cette collectivité restant en dehors du champ de la convention sur l'échange d'images chèques.

Le plan d'entreprise

L'IEDOM a été confronté à plusieurs défis d'importance au cours des dernières années : rapprochement avec la Banque de France, insertion dans l'Eurosystème, passage à l'euro fiduciaire, abandon du refinancement, modification en profondeur de ses procédures de fonctionnement, etc. Ces mutations et l'évolution institutionnelle ont rendu nécessaire une réflexion sur ses missions, ses activités et son mode de fonctionnement.

C'est ainsi que l'IEDOM a lancé un plan d'entreprise à moyen terme, à l'horizon 2010. Ce plan est constitué de deux volets, l'un consacré à ses activités, l'autre dévolu à l'organisation et aux ressources humaines.

Le premier volet, achevé au printemps 2005, avait pour objectif l'analyse des solutions à la problématique posée par la triple mission de l'Institut : assurer dans des environnements très divers la continuité territoriale en matière monétaire tout en assumant les tâches confiées par l'État et en développant la fonction d'Observatoire économique et financier de l'outre-mer.

Le second volet, qui concerne des questions relatives à la gestion des ressources humaines, a permis de mettre en œuvre déjà plusieurs orientations, notamment la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des conventions annuelles d'objectifs ont été mises en place à partir de l'exercice 2006, en agence et au siège de l'IEDOM. Elles sont positionnées par rapport aux orientations stratégiques à moyen terme de chaque métier et sont établies chaque année. Leur élaboration s'inscrit dans le cadre d'un processus impliquant fortement la direction de l'IEDOM (qui précise les orientations stratégiques pour l'année n), le réseau d'agences et les métiers (concertation sur les objectifs et définition des indicateurs de suivi). Un processus de reporting permanent permet d'analyser le déroulement de chaque plan annuel et, le cas échéant, d'effectuer d'éventuelles révisions des orientations stratégiques ou des actions qui en découlent en fonction du contexte général, de l'évolution des métiers ou des attentes des partenaires.

L'ORGANISATION DE L'IEDOM

Le Conseil de surveillance

En 2008, le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est réuni deux fois : à Paris le 26 mars et à Mamoudzou le 27 octobre.

Président³ : M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France pour une durée indéterminée.

Membres représentant la Banque de France (désignés pour quatre ans par le gouverneur de la Banque de France) :

- M. Didier Bruneel⁴, directeur général des opérations ;
- M. Jean-Pierre Patat⁵, ancien directeur général des études et des relations internationales ;
- M. Frédéric Peyret⁶, secrétaire général ;
- M^{me} Nathalie Aufauvre⁷, directeur financier et du contrôle de gestion ;
- M. Yves Nachbaur⁸, directeur des entreprises ;
- M. Gilles Lardy⁹, directeur de l'émission et de la circulation fiduciaire.

Membres au titre des personnalités qualifiées¹⁰ (nommés pour quatre ans par arrêté conjoint du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et du secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer) :

- M. Patrick Doquin, suppléé par M. Bruno Blandin, représentant la Guadeloupe ;
- M. Rémy-Louis Budoc, suppléé par M. Bernard Boullanger, représentant la Guyane ;
- M. Jean-Claude Lubin, suppléé par M. Daniel Robin, représentant la Martinique ;
- M. Mohamed Ali Hamid, suppléé par M. Jean-Luc Linhart, représentant Mayotte ;
- M. Alex How-Choong, suppléé par M. Philippe Narassiguin, représentant la Réunion ;
- M. Rémy-Louis Briand, suppléé par M. Jean-Claude Briand, représentant Saint-Pierre-et-Miquelon.

Membre représentant du personnel (élu le 17/10/2008 pour quatre ans) :

- M^{me} Mireille Anin, suppléée par M. Maximin Lefebvre.

Membres désignés pour une durée indéterminée pour participer au Conseil de surveillance **à titre d'observateur et sans voix délibérative** :

- pour le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi¹¹ :
M. Laurent Alegret, suppléé par M. Rodolphe Lelté ;
- pour le secrétariat d'État chargé de l'Outre-mer¹² :
M^{me} Annie Iasnogrodski, suppléée par M. Tho Vo Thanh.

1 L'ISEE et l'ISPF.

2 Cf. « Les études et publications », page 48.

3 Décision du gouverneur de la Banque de France du 17/05/2006 publiée au JORF du 01/06/2006.

4 Renommé par décision du gouverneur de la Banque de France du 03/09/2008 publiée au JORF du 24/09/2008.

5 Renommé par décision du gouverneur de la Banque de France du 03/02/2006 publiée au JORF du 16/02/2006.

6 Décision du gouverneur de la Banque de France du 14/05/2008 publiée au JORF du 20/06/2008.

7 Décision du gouverneur de la Banque de France du 03/09/2008 publiée au JORF du 24/09/2008.

8 Décision du gouverneur de la Banque de France du 29/11/2007 publiée au JORF du 26/12/2007.

9 Renommé par décision du gouverneur de la Banque de France du 03/09/2008 publiée au JORF du 24/09/2008.

10 Arrêté du 08/03/2005 publié au JORF du 12/03/2005.

11 Arrêté du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie du 01/02/2006 publié au JORF du 15/02/2006.

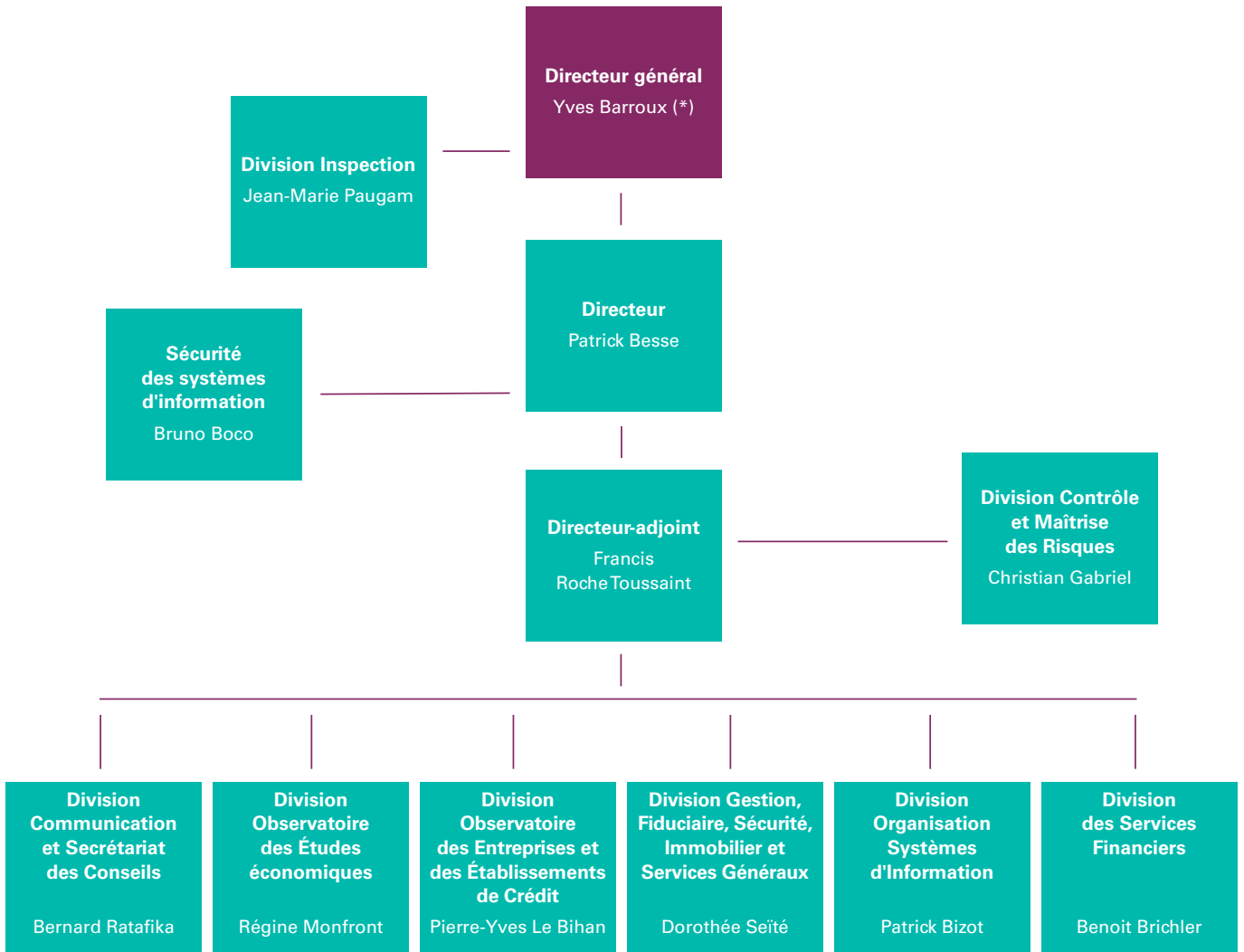
12 Arrêté du ministère de l'Outre-mer du 16/10/2003 publié au JORF du 28/10/2003.

Le Conseil de surveillance (séance du 17 mars 2009)



Le siège

Au 31 décembre 2008, le siège de l'IEDOM était organisé de la façon suivante :



(*) Nommé par décision du gouverneur de la Banque de France en date du 11/03/2008 publiée au JORF du 26/03/2008.

La direction de l'IEDOM, de g. à d. :
Patrick Besse, Yves Barroux, Francis Roche Toussaint

Le Comité de direction, de g. à d., au second plan : Christian Gabriel, Bruno Boco, Pierre-Yves Le Bihan, Benoît Brichler, Patrick Bizot, Jean-Marie Paugam, Bernard Ratafika, au premier plan : Régine Monfront, Patrick Besse, Yves Barroux, Francis Roche Toussaint, Dorothee Seité



Les agences

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer dispose de six agences : à Pointe-à-Pitre (mais depuis avril 2008 aux Abymes) à la Guadeloupe, à Fort-de-France à la Martinique, à Cayenne en Guyane, à Saint-Denis à La Réunion, à Mamoudzou à Mayotte et à Saint-Pierre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Agence IEDOM de la Guadeloupe¹

Directeur : Luc Le Cabellec

Parc d'activité la Providence
Zac de Dothémare Sud - 97139 Abymes
Tél. : (0.590) 93 74 00
Fax : (0.590) 93 74 25

Agence IEDOM de la Guyane

Directeur : Jean-Pierre Derancourt

8, rue Christophe-Colomb - BP 6016
97306 Cayenne Cedex
Tél. : (0.594) 29.36.50
Fax : (0.594) 30.02.76

Agence IEDOM de la Martinique

Directeur : Arnaud Bellamy-Brown

1, boulevard du Général-de-Gaulle - BP 512
97206 Fort-de-France Cedex
Tél. : (0.596) 59.44.00
Fax : (0.596) 59.44.04

Agence IEDOM de Mayotte

Directeur : Thierry Beltrand

Avenue de la Préfecture - BP 500
97600 Mamoudzou
Tél. : (0.269) 61.05.05
Fax : (0.269) 61.05.02

Agence IEDOM de La Réunion

Directeur : François Dallier

4, rue de la Compagnie
97487 Saint-Denis Cedex
Tél. : (0.262) 90.71.00
Fax : (0.262) 21.41.32

Agence IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon

Directeur : Victor-Robert Nugent

22, place du Général-de-Gaulle - BP 4202
97500 Saint-Pierre
Tél. : (0.508) 41.06.00
Fax : (0.508) 41.25.98



La direction et les directeurs d'agence, de g. à d., au second plan : Luc Le Cabellec, Jean-Pierre Derancourt, Arnaud Bellamy-Brown, Thierry Beltrand, François Dallier, Victor-Robert Nugent, au premier plan : Patrick Besse, Yves Barroux, Francis Roche Toussaint

Les agences sont organisées en services « fonctionnels » et « opérationnels ». Les premiers ont en charge les activités comptables, informatiques, les opérations bancaires et de gestion. Les seconds sont composés du service de « l'émission », du service « entreprises », du service « particuliers » et du service « études et établissements de crédit ».

Chaque agence de l'IEDOM est dotée d'une cellule de contrôle interne et d'un correspondant local de sécurité, placés sous l'autorité directe de la direction de l'agence.

En vue d'adapter ses moyens à l'évolution de ses activités ainsi qu'aux exigences techniques et réglementaires, l'IEDOM gère un important programme immobilier qui porte sur la construction de nouvelles installations à La Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane. La nouvelle agence de la Guadeloupe située aux Abymes, commune limitrophe de Pointe-à-Pitre, a été inaugurée le 28 avril 2008 par le président du Conseil de surveillance et le directeur général en présence du préfet de la région Guadeloupe.

Les comités consultatifs d'agence

Dans chaque département et collectivité, un comité consultatif est constitué auprès du directeur d'agence. Les comités sont composés de diverses personnalités représentant chacune un secteur particulier de l'activité économique locale. Ils se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils constituent un lieu d'échange permettant à l'Institut d'émission d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action ainsi que les positions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne et de recueillir des éléments d'analyse de la situation économique.

Les réunions avec les établissements de crédit et assimilés

Bien que ne résultant pas d'une disposition réglementaire, l'IEDOM réunit périodiquement, sur chaque place où il est installé, les établissements de crédit et assimilés.

C'est ainsi l'occasion, dans le cadre des conventions de place, de restituer les parts de marché des différents établissements et de traiter des différents sujets d'actualité financière.

¹ L'agence de la Guadeloupe s'est installée dans de nouveaux locaux, Parc d'activité la Providence - Zac de Dothémare Sud - 97139 Abymes, en avril 2008.

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines de l'IEDOM manifestent le caractère décentralisé de l'établissement et sa forte implantation locale.

Le personnel des agences est composé de collaborateurs relevant de dispositions statutaires propres à chaque département ou collectivité d'outre-mer, mais également de collaborateurs détachés de l'Agence française de développement.

L'effectif total de l'IEDOM était, au 31 décembre 2008, de 299 agents répartis comme suit :

- agences : 216 (dont 22 agents du siège affectés outre-mer et 3 CDD) ;
- siège : 83.

Après le rapprochement fonctionnel des sièges de l'IEDOM et de l'IEOM effectué le 1^{er} septembre 2006, l'effectif total de l'IEDOM est resté stable en 2008.

Ventilation du personnel par site géographique

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Agences			
Guadeloupe	47	47	47
Guyane	34	34	34
Martinique	48	49	46
Mayotte	16	16	19
Réunion	59	61	60
Saint-Pierre-et-Miquelon	11	11	10
Siège	85	84	83
Total	300	302	299

On notera l'importance du personnel féminin à la Guadeloupe et à la Martinique ; il représente les deux tiers de l'effectif des agences concernées.

Répartition par genre de l'effectif au 31/12/2008

	Hommes	%	Femmes	%
Agences				
Guadeloupe	16	34	31	66
Guyane	17	50	17	50
Martinique	14	30	32	70
Mayotte	13	68	6	32
Réunion	28	47	32	53
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	60	4	40
Siège	40	48	43	52
Total	134	45	165	55

La structure par âge du personnel de l'IEDOM est à rapprocher de l'ancienneté de l'établissement qui, depuis son origine, connaît un faible « turn over ».

Près de 75 % des collaborateurs ont plus de 40 ans.

Répartition par âge de l'effectif au 31/12/2008

	< 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
Agences				
Guadeloupe	0	9	38	0
Guyane	0	2	30	2
Martinique	2	12	32	0
Mayotte	0	10	9	0
Réunion	2	16	41	1
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	3	7	0
Siège	0	19	60	4
Total	4	71	217	7

Les actions de formation de l'année 2008 ont été mises en œuvre dans le cadre du plan d'entreprise. L'effort de formation reste relativement élevé : le nombre total d'heures dispensées, tant au siège que dans les agences, a atteint 7 972.

Afin d'accompagner l'évolution des métiers les actions ont concerné notamment le domaine des entreprises (cotation des entreprises), des particuliers (nouveau logiciel de gestion du surendettement - SUREN2), du contrôle interne et de la maîtrise des risques sur l'ensemble des activités de l'IEDOM ainsi que du contrôle de gestion auxquelles toutes les agences ont participé. La mise en place du projet SEPA a par ailleurs nécessité des accompagnements linguistiques.

Il est à noter que depuis plusieurs années les formations régionales regroupant des agences d'une même géographie et concernant chacun des métiers, notamment celles dispensées par la Banque de France, se sont largement développées. Dans le cadre de la convention reconduite en juin 2007 entre la direction de la Formation et du Développement des Compétences de la Banque de France et l'IEDOM, 54 collaborateurs ont suivi 1 652 heures de formation.

Formation continue en 2008

	Nombre d'agents concernés	Nombre d'heures de formation
Agences		
Guadeloupe (*)	30	2 032
Guyane	29	739
Martinique	29	839
Mayotte	5	219
Réunion	41	1 627
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	196
Siège	69	2 320
Total	208	7 972

(*) chiffres 2007

LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LA SÉCURITÉ

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEDOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) – remplacé par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) –, l'IEDOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques selon une méthodologie proche de celle utilisée à la Banque de France.

L'organisation du contrôle interne

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue quatre niveaux de contrôle :

- **le contrôle hiérarchique** s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agences au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres à chaque métier ;
- **le contrôle permanent** s'organise autour :
 - de la division Contrôle et Maîtrise des Risques (CMR) composée :
 - du pôle contrôle interne (CIN) qui est appelé à intervenir tant sur les services centraux que dans les agences de l'IEDOM pour définir et mettre en œuvre, avec le concours des métiers, les processus de contrôle interne ;
 - du pôle contrôle de gestion qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets ; il veille au meilleur usage des fonds de l'IEDOM et rend compte à la direction générale ; son responsable est secrétaire du Comité budgétaire ;
 - du pôle sécurité des systèmes d'information (SSI) : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, ce pôle a également un rôle de conseil auprès de la direction, à laquelle il est rattaché ; il est secrétaire du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) ;



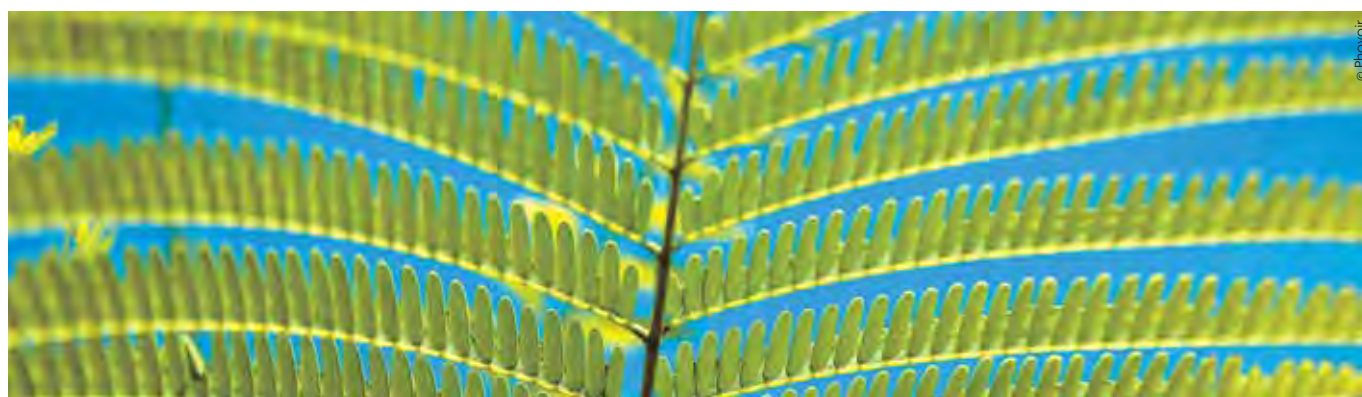
- des directions d'agence qui rendent compte à la direction générale de leurs actions et, plus particulièrement, de leurs diligences en matière de contrôle interne ; elles disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qu'exerce l'agence ;

- des cellules de contrôle interne (CCI) en agence : chaque agence, dans les quatre départements d'outre-mer et à Mayotte, est dotée d'une CCI ; une délégation expresse est donnée dans ce domaine à l'adjoint au directeur à Saint-Pierre-et-Miquelon ; les agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEDOM (conventions d'objectifs dans le cadre du plan d'entreprise) ;

- **le contrôle périodique** est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la direction générale, qui a compétence tant sur le siège que sur les agences ; les rapports de l'Inspection générale sont par ailleurs communiqués au Contrôleur général de la Banque de France ;

- **le contrôle externe** est réalisé par des entités extérieures à l'IEDOM (commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

L'IEDOM a souhaité s'inspirer des règles de contrôle interne définies par le règlement 97.02 modifié. Ainsi, la direction générale rend compte de ses actions, en termes d'audit et de contrôle, par un rapport annuel au Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance reçoit également le rapport des commissaires aux comptes ; il est destinataire des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'État.



Pour s'assurer de l'efficacité des actions de contrôle interne, la direction générale s'appuie sur :

- **le Comité de contrôle interne**, présidé par le directeur général, qui a pour rôle l'examen :
 - du programme prévisionnel des missions de l'Inspection ;
 - des conclusions des rapports de l'Inspection et des commissaires aux comptes ;
 - des recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
 - des rapports du contrôle interne ;
 - des comptes-rendus du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) ;

et pour mission de valider les plans de prévention des risques ;

- plusieurs comités dédiés, présidés par le directeur général ou le directeur :
 - le **Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI)**, qui est chargé de définir la stratégie de l'IEDOM en termes de sécurité des systèmes d'information et de suivi de son application ;
 - le **Comité de validation des budgets**, qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance ;
 - le **Comité de suivi budgétaire**, qui est chargé de veiller au respect du cadre budgétaire et à ce titre d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
 - le **Comité des publications**, qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEDOM ;
 - le **Comité stratégique informatique**, qui couvre l'ensemble des projets concernant les systèmes d'information (systèmes d'information, infrastructures et organisation des moyens).

La démarche de maîtrise des risques

La maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEDOM. À cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques annuelle a été mis en place.

Depuis cinq ans, l'IEDOM a mis en œuvre une démarche de management des risques par les processus tout en continuant à développer sa cartographie des risques, ses procédures et instructions de travail.

La démarche de maîtrise des risques menée par l'IEDOM, qui s'inspire de celle mise en œuvre à la Banque de France, consiste à :

- décrire les processus de l'IEDOM ;
- identifier et évaluer les risques inhérents en mesurant l'impact et la probabilité du risque brut ;
- identifier et évaluer le dispositif de contrôle interne au sens large, en termes de pertinence et d'efficacité ;
- évaluer les risques résiduels, c'est-à-dire les risques réels, après la prise en compte des dispositifs de contrôle interne ;
- définir des plans d'action pour ramener, si besoin est, le risque résiduel à un niveau acceptable ;
- actualiser régulièrement l'exposition aux risques par une revue annuelle.

La lutte anti-blanchiment

Au travers de ses activités, l'IEDOM est exposé au risque de blanchiment de capitaux au même titre que les établissements de crédit.

L'organisation de l'IEDOM en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme repose sur le même dispositif que celui en vigueur à la Banque de France.

Le responsable de la division Contrôle et Maîtrise des Risques assure la mission de correspondant Tracfin.

L'IEDOM est particulièrement concerné par les opérations en espèces effectuées à ses guichets, essentiellement par des particuliers. Ses opérations font l'objet de contrôles et donnent lieu, en tant que de besoin, à des déclarations de soupçon à TRACFIN. Le personnel est sensibilisé à ce dispositif.

Le dispositif de vigilance à l'égard des transporteurs de fonds est un dispositif allégé dans la mesure où ces derniers ne disposent pas de comptes ouverts dans les livres de l'IEDOM, seuls les comptes des établissements de crédit étant mouvementés lors des opérations de versements et de retraits.

En l'absence de clientèle de particuliers ou d'entreprises, l'IEDOM n'a pas de comptes bancaires ouverts dans ses livres au nom de personnes morales ou de personnes physiques autres que ceux du Trésor. Il n'est donc pas tiré de chèque. De même, l'IEDOM ne détient pas dans ses livres de portefeuilles titres.

L'IEDOM n'effectue d'opérations avec l'étranger que pour le compte du Trésor. Occasionnellement, il effectue des virements



pour payer différents fournisseurs étrangers (en très petit nombre).

Par ailleurs, en tant qu'animateurs de leur place bancaire, les directeurs des agences font régulièrement des rappels à la vigilance auprès des dirigeants des établissements de crédit sur la lutte anti-blanchiment.

Le domaine de la sécurité

Les principaux axes de travail dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens sont les suivants :

- la définition de la politique de sécurité de l'IEDOM et de son évolution ;
- la rédaction et la maintenance des procédures de sécurité en partenariat avec les services (siège et agences) ;
- la centralisation, l'analyse technique et l'exploitation des travaux accomplis par les responsables de sécurité des agences ;
- le contrôle de la sécurité des services du siège en liaison avec l'AFD ;
- l'appui technique pour la mise en place, le contrôle et l'amélioration des systèmes de sécurité physiques et électroniques destinés à assurer la sécurité des personnes, des valeurs et des biens dans les agences ;
- le développement des actions de formation face aux différents risques internes et externes ainsi que la mise en œuvre de dispositions de gestion de crise.

LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2008, la sécurité des systèmes d'information a été, une fois encore, une préoccupation forte au sein de l'IEDOM.

Outre la mise en œuvre des plans de continuité des différentes entités de l'organisation qui se poursuit, l'accent a été mis sur trois domaines :

- la révision des dispositifs de chiffrement utilisés par l'IEDOM ;
- le déploiement, auprès des instances de contrôle interne et des directions locales, de nouveaux outils sur les systèmes informatiques déployés par la Banque de France à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer ;
- l'animation et la sensibilisation de plusieurs acteurs métiers à la politique de sécurité des systèmes d'information mise en œuvre, particulièrement sur les nouveaux risques en développement dans la sphère Internet, à l'occasion de quelques séminaires des métiers.



Martinique, vue du rocher du Diamant

LA COMMUNICATION EXTERNE

Adossé à la Banque de France et, de ce fait, intégré à l'Eurosystème, l'IEDOM s'est doté d'une politique de communication externe adaptée à sa situation institutionnelle. Cette politique est conduite avec la double préoccupation :

- d'assurer la meilleure visibilité à l'IEDOM en tant qu'institution autonome vis-à-vis du monde économique et financier comme du grand public ;
 - de conforter la position de l'IEDOM comme pôle de référence pour l'outre-mer tant par rapport à la Banque de France et à l'Eurosystème que par rapport aux pouvoirs publics nationaux et locaux.
- Pour cela, l'IEDOM s'attache à mettre en évidence les deux grandes responsabilités qui lui sont confiées :
- être une banque centrale déléguée, partie intégrante de l'Eurosystème et travaillant en étroite association avec la Banque de France ;
 - œuvrer au service de l'Outre-mer grâce à son capital d'expertise et de connaissance des économies ultramarines.

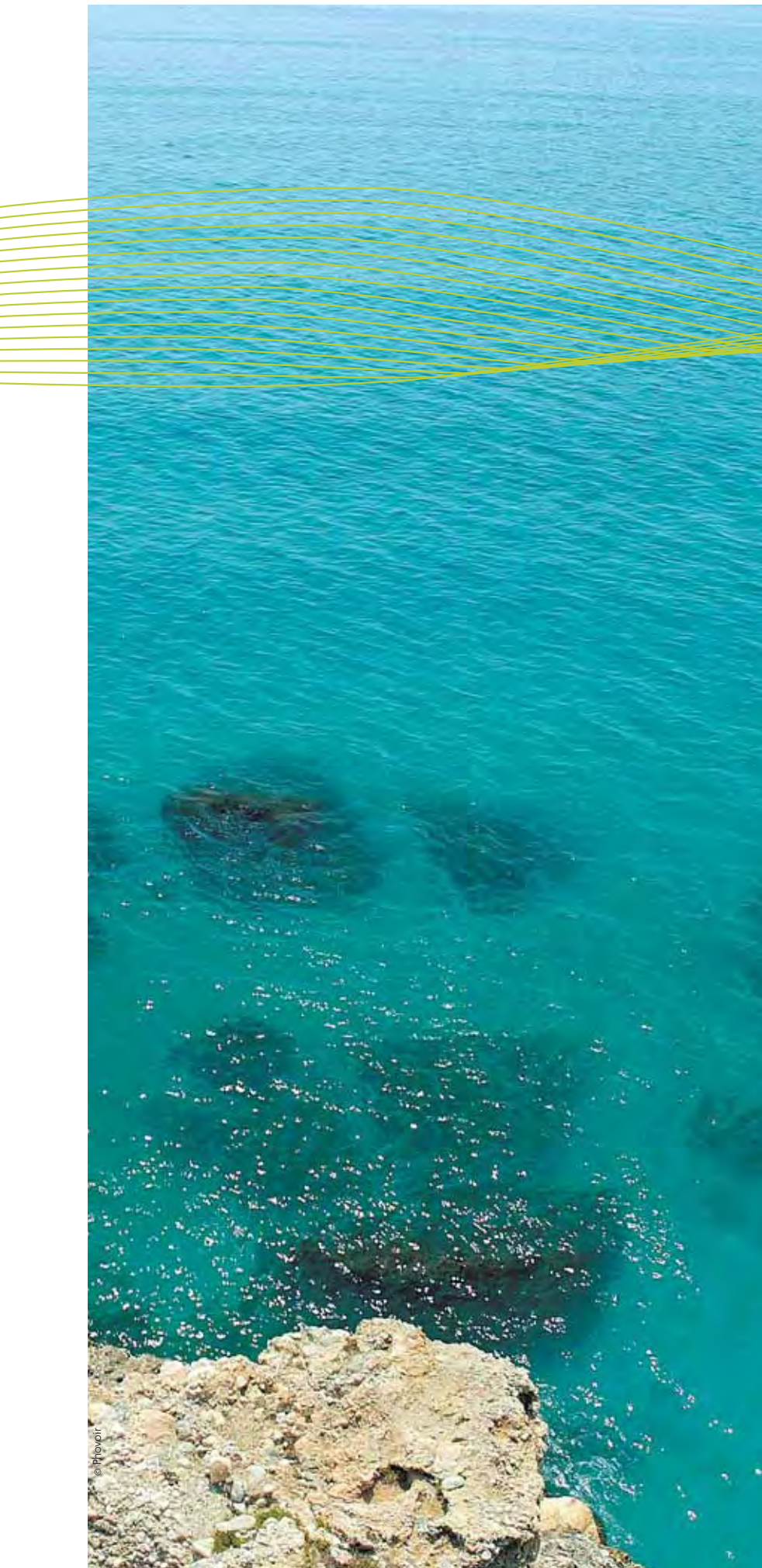
Cette politique de communication s'insère dans le cadre général de la politique de communication de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Elle s'exprime notamment dans deux conférences de presse annuelles : l'une, en début d'année, à l'occasion d'un point sur l'évolution des économies d'outre-mer au cours de l'année précédente et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEDOM et des monographies relatives aux zones d'intervention de l'Institut.

Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer la présence et le rayonnement de place des agences.

De ce point de vue, leur mission est triple :

- faire connaître leurs travaux aux partenaires locaux et leur délivrer une appréciation de la situation économique et financière de la géographie concernée ;
- relayer les messages délivrés par la direction générale en les déclinant localement ;
- se faire l'écho des messages de la Banque de France pour le compte de laquelle elles assurent la continuité territoriale pour les missions monétaires et, plus largement, diffuser les informations émanant de l'Eurosystème.



L'ACTIVITÉ

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



32 La gestion des moyens
de paiement
40 L'observatoire
des entreprises

45 L'observatoire
des établissements
de crédit

48 La gestion
des informations
économiques et financières

51 Les activités grand public
53 La coopération régionale



LA GESTION DES MOYENS DE PAIEMENT

La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Mayotte par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les monnaies métalliques.

Les billets

/ Les émissions nettes

Les tableaux ci-après font ressortir les émissions nettes de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2008, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis début 2002 dans le département (ou la collectivité), pour les coupures concernées.

Les montants figurant dans ces tableaux ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation dans l'outre-mer. En effet, aux émissions nettes ainsi comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter (ou doivent être retranchés), les billets « importés » (ou « exportés ») notamment à l'occasion des mouvements de voyageurs.

De même, au sein de la zone euro, du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.

Au 31 décembre 2008, les émissions nettes de billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Mayotte s'élèvent à 5 000,8 millions d'euros en valeur, soit une augmentation de 16,8 % par rapport à fin 2007¹. En volume, les émissions nettes de billets représentent 105,9 millions de billets, soit une progression de 17,7 % par rapport à fin 2007². En métropole, les émissions nettes de billets euros ont augmenté de 12,5 % en valeur et de 11,5 % en volume.

De toutes les agences de la zone IEDOM, c'est Mayotte qui présente la plus forte évolution des émissions nettes par rapport à 2007, +18,5 % en volume et +24,7 % en valeur.

1 Les émissions nettes de billets ont progressé en valeur de 19,2 % en 2007 par rapport à 2006.

2 Les émissions nettes de billets ont progressé en volume de 17,8 % en 2007 par rapport à 2006.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée du revenu monétaire. Il se matérialise par la rémunération du compte d'opérations ouvert dans les livres de la Banque de France. Ce compte est principalement la contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM qui font l'objet d'une avance gratuite consentie par la Banque de France.

Cependant, les importants mouvements de billets entre la zone d'intervention de l'IEDOM et l'extérieur – comme entre les différents pays de la zone euro – ne permettent pas de calculer la circulation fiduciaire des départements et collectivités d'outre-mer à partir des émissions nettes.

Il a donc été décidé de calquer le mode de partage du revenu monétaire entre la Banque de France et l'IEDOM sur celui adopté pour les pays de la zone euro pour lesquels la clé de répartition a été établie en combinant deux critères, la population et le PIB. Il avait été convenu d'appliquer un coefficient minimal de 3 % qui apparaissait cohérent avec les estimations de la part de la circulation fiduciaire de la zone d'intervention de l'IEDOM dans l'ensemble national.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, en application de la convention signée le 18 juin 2007 entre la Banque de France et l'IEDOM, le seuil plancher de 3 % a été supprimé et un coefficient de 2,3 %, appliqué au montant de la circulation monétaire attribué à la Banque de France dans le cadre des règles de l'Eurosystème, est utilisé pour déterminer le montant de l'avance consentie par la Banque de France.

Le montant de l'avance, inscrit au passif du bilan de l'IEDOM, est ainsi régularisé chaque mois sur la base du montant des billets en euros ajusté au bilan de la Banque de France.

Par ailleurs, l'État rémunère l'IEDOM pour la mise en œuvre des missions de service public qu'il lui a confiées.

Répartition des émissions nettes de billets par agences

	Émissions nettes au 31/12/2007		Émissions nettes au 31/12/2008		Variations 2008/2007	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
Guadeloupe (1)	9 702	500,7	11 338	586,4	16,9 %	17,1 %
Guyane	33 170	1 308,5	39 547	1 566,0	19,2 %	19,7 %
Martinique	12 849	487,3	14 824	570,8	15,4 %	17,1 %
Mayotte	4 957	232,1	5 872	289,6	18,5 %	24,7 %
Réunion	29 680	1 710,2	34 001	1 977,3	14,6 %	15,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	265	9,2	293	10,7	10,8 %	16,6 %
Total	90 624	4 248,1	105 875	5 000,8	16,8 %	17,7 %

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Répartition des émissions nettes totales de billets par coupures

	Émissions nettes au 31/12/2007		Émissions nettes au 31/12/2008		Variations 2008/2007	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
500 €	815	407,3	934	467,2	14,7 %	14,7 %
200 €	784	156,7	868	173,6	10,8 %	10,8 %
100 €	13 345	1 334,5	15 728	1 572,8	17,9 %	17,9 %
50 €	32 945	1 647,3	39 664	1 983,2	20,4 %	20,4 %
20 €	29 861	597,2	34 258	685,2	14,7 %	14,7 %
10 €	8 145	81,5	9 344	93,4	14,7 %	14,7 %
5 €	4 729	23,6	5 079	25,4	7,4 %	7,4 %
Total	90 624	4 248,1	105 875	5 000,8	16,8 %	17,7 %

La Guyane et Mayotte présentent des caractéristiques communes qui pourraient expliquer une utilisation de la monnaie fiduciaire plus importante que dans le reste de la zone d'émission de l'IEDOM, à savoir :

- une immigration intense se traduisant par un accroissement important de la population sous-bancarisée et une forte tendance à la thésaurisation ;
- un nombre important de petits commerces peu enclins à accepter les chèques et non équipés de terminaux de paiement électroniques ;
- une utilisation massive du numéraire dans les transferts transfrontaliers (échanges avec le Surinam et le Brésil pour la Guyane, avec l'archipel des Comores, Madagascar et Maurice pour Mayotte) ;
- une économie informelle importante (commerce de l'or notamment en Guyane).

/// Les émissions nettes en volume des différentes coupures

Les progressions les plus importantes des émissions nettes, en volume, sont enregistrées par les coupures de 50 euros et 100 euros, respectivement +20,4 % et +17,9 % par rapport aux émissions nettes observées au 31 décembre 2007.

À fin 2008, le rythme de croissance annuel des émissions nettes françaises s'établit en forte hausse, notamment en valeur (+12,5 % en 2008, contre +8,7 % en 2007). Cette

progression atypique est entièrement imputable aux sorties nettes exceptionnelles enregistrées en octobre et liées à la crise financière. Dans la zone IEDOM, le billet de 20 euros qui avait été massivement approvisionné lors de l'introduction de l'euro reste stable (32 % au 31 décembre 2008 contre 33 % au 31 décembre 2007).

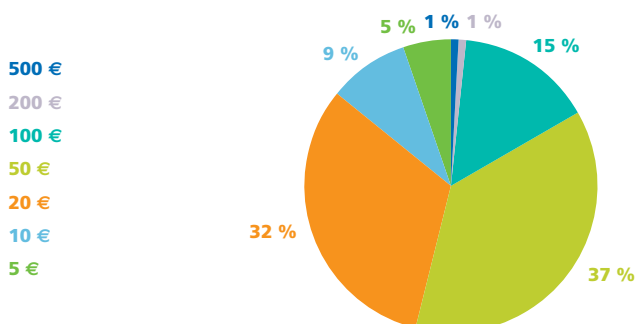
La part du billet de 50 euros continue de progresser dans les DOM et collectivités d'outre-mer : +1 point entre 2007 et 2008 (+2 points entre 2006 et 2007), contre +0,8 point en métropole. À noter que la part du billet de 50 euros dans le volume des émissions nettes de l'IEDOM reste identique à celle de l'Euro-système (38,2 % à fin novembre 2008), alors que la part du 50 euros en métropole est beaucoup plus faible (10,4 %).

L'utilisation soutenue des coupures de 50 et de 100 euros tiendrait à l'existence d'une économie informelle importante et à l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert et de thésaurisation locale. Ce phénomène est accentué à Mayotte et en Guyane en raison de la sous-bancarisation de la population, renforcé en Guyane du fait de l'isolement de certaines communes de l'intérieur du département. À Mayotte, compte tenu du niveau de vie d'une partie de la population, la coupure de 50 euros, qui représente 70 % de l'émission nette globale, peut être considérée comme une coupure de thésaurisation.

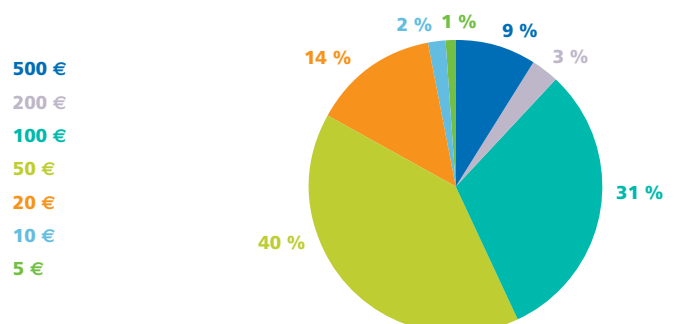
Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31 décembre 2008

	Nombre (milliers billets)	% Volume	Valeur (millions d'euros)	% Valeur
500 €	934	0,9	467,2	9,3
200 €	868	0,8	173,6	3,5
100 €	15 728	14,9	1 572,8	31,5
50 €	39 664	37,5	1 983,2	39,7
20 €	34 258	32,4	685,2	13,7
10 €	9 344	8,8	93,4	1,9
5 €	5 079	4,8	25,4	0,5
Total	105 875	100,0	5 000,8	100,0

Émission nette en milliers de billets



Émission nette en millions d'euros



/ Les mouvements aux guichets

/// Les flux de billets

Les versements en volume aux guichets, en 2008, s'élevaient à 253,4 millions de billets contre 251,1 millions en 2007, soit une progression de 2,3 millions de coupures (+0,9%). La plus forte augmentation des versements concerne la coupure de 50 euros, qui progresse de 6,6% par rapport à 2007, et la plus forte baisse concerne la coupure de 500 euros qui diminue de 15,3% par rapport à 2007. Les versements de billets de 20 euros constituent 48,7% des volumes reçus aux guichets en 2008, les versements de 50 euros 27,5%.

En 2008, le volume des prélèvements s'établit à 268,7 millions de billets contre 264,8 millions de billets en 2007, soit une hausse de 3,9 millions de coupures (+1,5%) par rapport à 2007. Les prélèvements de billets de 20 euros et de billets de 50 euros représentent respectivement 47,6% et 28,5% des volumes prélevés en 2008 aux guichets de l'IEDOM.

Au 31 décembre 2008, la contrevaleur du montant des billets francs retirés de la circulation a atteint 806,6 millions d'euros, soit 90,7% de la circulation totale en francs estimée au 31 décembre 2001 (889,3 M€). Sur l'année 2008, le retour des billets francs, en valeur euro, s'élève à 0,7 million d'euros.

Le taux de retour¹ des billets reste relativement stable pour l'ensemble des coupures entre 2007 et 2008. En 2008, il est supérieur à 96% pour les coupures de 5, 10 et 20 euros, égal à 91% pour la coupure de 50 euros, entre 75% et 80% pour les coupures de 100 et 200 euros, confirmant le caractère « circulant » de ces coupures dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Les coupures de 500 euros affichent des résultats plus faibles, en moyenne 59% contre 69% en 2007, mettant en évidence la plus forte implication de celles-ci, dans les phénomènes de thésaurisation et d'évasion des billets vers les pays limitrophes de la zone d'émission de l'IEDOM.

¹ Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.

	Billets versés aux guichets	Variations		Billets prélevés aux guichets	Variations	
Année 2004	224 060 504	16 914 968	8,2 %	232 168 444	15 427 747	7,1 %
Année 2005	230 377 716	6 317 212	2,8 %	241 658 904	9 490 460	4,1 %
Année 2006	240 405 213	10 027 497	4,4 %	253 953 598	12 294 694	5,1 %
Année 2007	251 113 279	10 708 066	4,5 %	264 813 211	10 859 613	4,3 %
Année 2008	253 417 716	2 304 437	0,9 %	268 668 886	3 855 675	1,5 %





© P. Boivin

/// Les délais de retour des billets

Le délai moyen de retour « toutes coupures – toutes agences IEDOM » s'allonge depuis trois ans. En 2008, il s'établit, en glissement annuel, à 4,5 mois.

Le délai de retour s'est légèrement allongé pour les coupures de transaction par rapport à 2007 : +0,4 mois pour le 5 €, +0,2 mois pour le 10 €, +0,5 mois pour le 20 €, +0,9 mois

pour le 50 €, alors que celui des billets de 100 €, 200 € et 500 € a augmenté de façon plus marquée : +3,5 mois pour le 100 €, +5,2 mois pour le 200 € et +15,3 mois pour le 500 €.

L'importance des délais de retour des billets de 100 €, 200 € et 500 € provient de mouvement d'évasion de ces billets vers les pays limitrophes de la Guyane et de Mayotte ainsi que de leur thésaurisation par une population peu bancarisée.

Délais de retour des billets calculé sur 12 mois (janvier-décembre 2008)

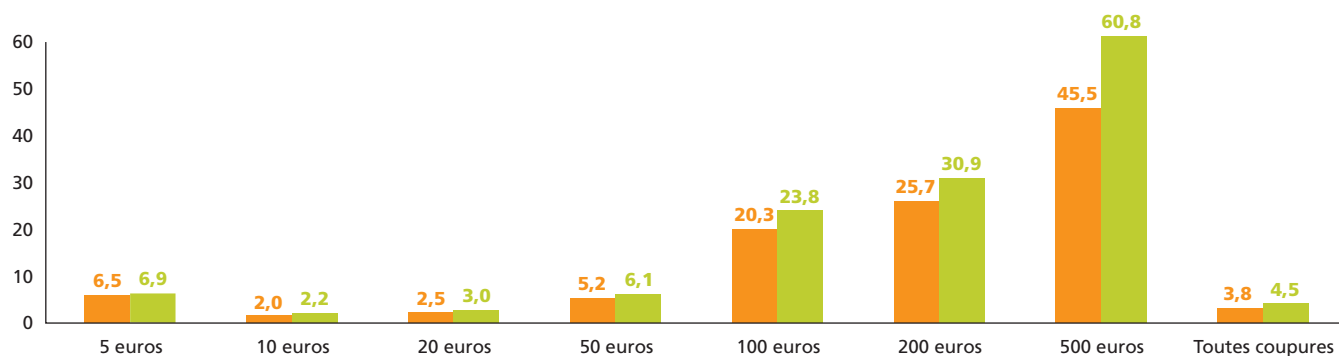
en nombre de mois

	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros	Toutes coupures confondues
Guadeloupe	3,4	-0,5	0,8	3,4	18,5	-3,7	5,9	1,8
Guyane	72,3	23,4	14,4	22,4	86,8	3 062,7	2 368,8	20,4
Martinique	2,2	1,0	1,6	4,8	6,3	9,9	112,4	2,4
Mayotte	9,3	1,8	1,7	14,7	-1,1	35,1	240,7	5,6
Réunion	4,4	1,7	1,8	5,6	18,7	20,9	42,9	4,0
Saint-Pierre-et-Miquelon	18,2	10,0	10,3	19,2	29,6	174,9	73,1	12,7
IEDOM 2008	6,9	2,2	3,0	6,1	23,8	30,9	60,8	4,5
IEDOM 2007	6,5	2,0	2,5	5,2	20,3	25,7	45,5	3,8

Délai de retour : délai moyen séparant la sortie d'un billet aux guichets et son retour.

Ce délai est calculé par la formule circulation moyenne mensuelle / entrées moyennes mensuelles.

Délai de retour par coupure – Comparaison 2007-2008 (en mois)



2007 2008

LE RECYCLAGE DES BILLETS

Qu'est-ce que le recyclage ?

L'une des tâches principales liées à l'accomplissement de la mission d'émission monétaire consiste à veiller à la qualité des billets en circulation et, par extension, à préserver la confiance du public dans ce moyen de paiement. Pour atteindre ces objectifs, il convient de maintenir à un bon niveau l'état (c'est-à-dire la qualité) des billets en circulation de manière à ce que les billets soient acceptés comme moyen de paiement par le public et puissent être diffusés sans problème par les automates. En outre, une vérification aisée et fiable de l'authenticité des billets n'est possible que si ces derniers sont en bon état. Dans la mesure où la qualité des billets s'altère inévitablement au cours de leur circulation, les billets usés ou présentant des défauts doivent être retirés de la circulation et remplacés par des billets neufs ou en bon état. De plus, la préservation de la qualité de la circulation fiduciaire suppose une détection rapide des contrefaçons et leur remise immédiate aux autorités nationales compétentes en matière de lutte contre le faux-monnayage. Cette tâche essentielle ainsi définie s'appelle le recyclage.

Qui peut recycler ?

Pendant longtemps, la Banque centrale, soit la Banque de France en métropole et l'IEDOM dans l'outre-mer, ont eu le monopole du recyclage des billets. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein de l'Eurosystème, la France a publié un décret définissant les conditions du recyclage par les opérateurs de la filière fiduciaire.

Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euros par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été publié au Journal officiel du 19 mai 2005. Ce décret a pour objectif l'encadrement et le contrôle du recyclage. Les établissements de crédit, la Banque postale et les prestataires qui effectuent, au nom et pour le compte de ceux-ci, des opérations de traitement des billets et des pièces à titre professionnel, peuvent désormais pratiquer l'activité de recyclage dans les conditions précises fixées par le décret et par des conventions spécifiques. Le décret mentionne par ailleurs les contrôles dévolus à la Banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des conditions d'exercice du recyclage des pièces et des billets.



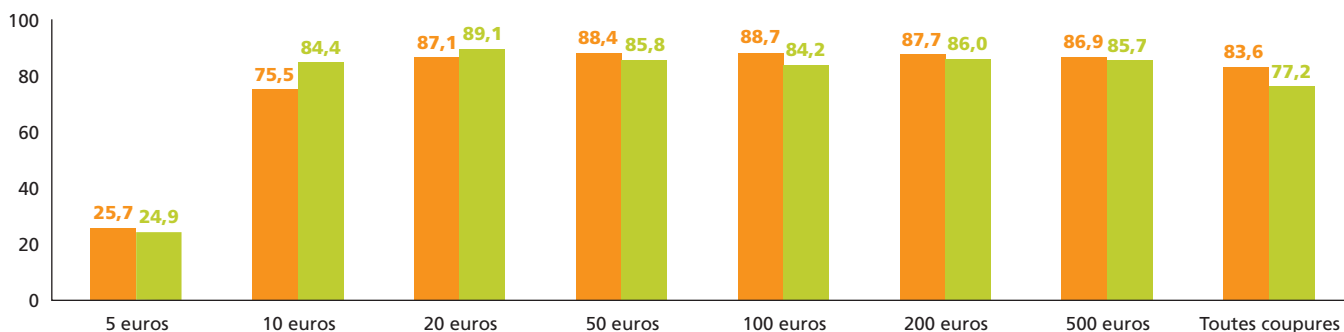
© S. Bouvier-Gaz

Mayotte, fleur d'ylang prête pour la cueillette, plantation Guerlain de Combani

/// Les taux de récupération des billets

En 2008, les taux de récupération de l'IEDOM restent supérieurs à ceux de la métropole, à l'exception du billet de 10 €. Ils ont néanmoins légèrement diminué, de sorte que la moyenne « toutes coupures » atteint 83,6 % contre 84,6 % en 2007. Le taux de récupération du 5 € augmente de 9,5 points par rapport à 2007.

Comparaison des taux de récupération 2008 (en pourcentage)



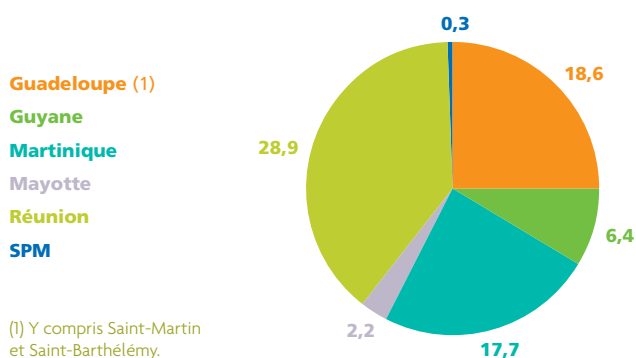
IEDOM 2008 BDF 2008

Les pièces

L'Institut d'émission assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement par ce dernier.

Au 31 décembre 2008, le montant des émissions nettes de pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Mayotte, s'élevait à 80,3 millions d'euros, représentant 540 millions de pièces, en augmentation de 8,4 % en valeur et de 11,3 % en volume par rapport à 2007. En métropole, sur la même période, elles progressaient de 4,3 % en valeur et de 7,2 % en volume.

Répartition des émissions nettes en valeur au 31/12/2008 (en millions d'euros)



/ La répartition des coupures

La répartition des émissions nettes par coupure varie peu d'une année sur l'autre, les pièces de 1 euro et 2 euros représentent respectivement 3,2 % et 3,1 % des émissions nettes globales en volume en 2008, contre 3,4 % et 3,2 % en 2007.

Durant l'année 2008, les émissions de pièces rouges (0,01 €, 0,02 €, et 0,05 €) ont progressé en moyenne de 12,3 %, contre +14,7 % en 2007, la plus faible progression étant observée pour les pièces de 1 euro (+6 %) et 0,50 euro (+5 %).

À fin 2008, les émissions nettes en pièces rouges de l'IEDOM restent majoritaires (75 % contre 74,4 % à fin 2007) comme en métropole (79,8 %). Les émissions nettes de pièces jaunes représentent 18,6 % et celles des pièces bicolores 6,4 %.

/ La structure des émissions nettes

Les petites coupures constituent une part importante des émissions nettes de pièces dans la zone IEDOM. Cette structure se traduit, en 2008, par une valeur moyenne de la pièce en circulation qui s'élève à 0,15 euro, comme en 2007.

D'une manière générale, la forte progression des émissions nettes des coupures de 0,01 euro, 0,02 euro et 0,05 euro s'explique par un faible taux de reversement¹ aux guichets de l'IEDOM.

En 2008, dans la zone IEDOM, le taux de reversement global des pièces, toutes coupures confondues, s'établit à 35 %, en diminution de 0,4 point par rapport à 2007. Toutes coupures confondues, Mayotte enregistre le taux de reversement le plus élevé (66 %) et la Martinique le plus faible (17 %).

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31/12/2008

	Nombre (en millions de pièces)	% Volume	Valeur (en M€)	% Volume
2 €	16,9	3,1	33,8	42,1
1 €	17,4	3,2	17,4	21,6
0,50 €	16,5	3,1	8,2	10,3
0,20 €	35,3	6,5	7,1	8,8
0,10 €	48,7	9,0	4,9	6,1
0,05 €	87,1	16,1	4,4	5,4
0,02 €	142,0	26,3	2,8	3,5
0,01 €	175,7	32,6	1,8	2,2
Total	539,5	100,0	80,3	100,0

Taux de reversement des pièces calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2008)

en pourcentage

	0,01 €	0,02 €	0,05 €	0,10 €	0,20 €	0,50 €	1 €	2 €	Toutes coupures
IEDOM 2008	6,0	10,9	20,5	52,7	68,5	84,6	83,0	72,8	35,0
IEDOM 2007	5,5	11,4	19,5	59,7	67,6	80,7	84,8	73,9	35,4
IEDOM 2006	7,3	13,7	24,4	60,2	74,5	84,9	85,0	78,9	40,0

/ Les pièces jaunes

Contrairement aux années précédentes, la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon n'a pas participé en 2008 à l'opération « pièces jaunes ». Les agences IEDOM reçoivent des pièces versées par La Poste. Depuis 1999, l'opération « pièces jaunes » a permis de collecter pour la Fondation des Hôpitaux de Paris 546 064 euros. La collecte 2008 (12 085 euros) ne représente que 8,85 % du montant de la collecte de 2002 et 35 % de celle de 2007.

Le plan d'entreprise de l'IEDOM et la filière fiduciaire

Le plan d'entreprise de l'IEDOM a fixé un certain nombre d'actions à mener qui visent notamment :

- le suivi de la mise en œuvre des procédures de contrôle de la filière fiduciaire, à la suite du décret relatif au recyclage de la monnaie fiduciaire ;
- la mise en place d'instruments de mesure et d'analyse des performances visant à l'amélioration des capacités de tri des billets en agences ;
- l'organisation périodique de séances de formation à l'authentification des instruments fiduciaires pour tous les publics concernés sur chacune des places où est installé l'IEDOM ;
- l'amélioration de la qualité des publications du domaine fiduciaire.

Les moyens de paiement et les systèmes de paiement

Dans les DOM et à Mayotte

L'intégration des DOM dans les systèmes de paiement nationaux puis européens s'est opérée selon trois étapes importantes. La première, en 1998, avec l'intégration des opérations classiques (OC) au SIT ; la seconde, en 2002, avec l'intégration des Images Chèques (IC) au SIT ; la troisième, en 2008, avec trois évolutions majeures (l'ouverture de SEPA², la migration CORE³ et le lancement de TARGET2⁴).

Aujourd'hui, l'IEDOM participe aux échanges des nouveaux moyens de paiement européens. L'Institut est reconnu comme participant indirect, sous l'égide de la Banque de France, du système européen dénommé STEP2 et du nouveau système français d'échanges interbancaires des opérations de détail, CORE (ce dernier s'est substitué au SIT en septembre 2008). Par ailleurs, l'Institut est membre de SEPA ; il émet et reçoit actuellement des virements SEPA.

En parallèle, l'IEDOM participe aux travaux relatifs aux nouveaux moyens de paiement (comité national SEPA...), l'Institut s'étant engagé dans une action permettant aux établissements de crédit ultra-marins de bénéficier des services Target 2 en 2009 ; pour cela, l'IEDOM assure l'adaptation permanente de son système d'information.

Le traitement des chèques fait également l'objet d'évolutions. L'IEDOM est gestionnaire de chèques et signataire de la convention d'Échange d'Images Chèque (EIC). Cette convention prévoit notamment, pour des raisons de sécurité, la circulation physique de certains chèques entre banques par l'intermédiaire de Centres d'Échange Physique des Chèques (CPEC) ; l'IEDOM assure la gestion de l'un des trois CPEC nationaux, celui de la Réunion.

Enfin, durant l'année 2008, de nombreuses réunions de travail se sont tenues avec les représentants de la Banque de France afin de bénéficier de retours d'expérience et de mutualiser certains investissements.

1 Le taux de reversement est le rapport entre le nombre de pièces versées aux guichets et le nombre de pièces prélevées.

2 Le 28 janvier 2008, migration SEPA (Single Euro Payments Area), à l'échelle européenne. Les établissements bancaires des 27 pays européens (l'Union européenne et les autres membres de l'AELE, dont la Suisse) proposent de nouveaux moyens de paiement européens, dont la première réalisation est le virement SEPA.

3 Le 10 juin 2008, migration CORE au plan national : la société STET a engagé la migration des flux de moyens de paiement de masse du SIT vers le nouveau système CORE ; le SIT a été définitivement arrêté le 25 octobre 2008.

4 Migration TARGET2, conduite par trois Banques centrales dont la Banque de France, dans la zone euro : la France met en œuvre TARGET2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants le 18 février 2008. Son achèvement est prévu à l'automne 2009 avec la migration des places dominiennes.





Mayotte, Pointe Douamougnou au nord de l'île

© S. Bouvier-Gaz

À Saint-Pierre-et-Miquelon

La chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon poursuit son activité ; cette collectivité reste à ce jour en dehors du champ de l'EIC. L'IEDOM est le gestionnaire de la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette situation va toutefois évoluer, dès 2009, par une intégration de la chambre de compensation dans TARGET2 en tant que « système exogène » et, ultérieurement, par une intégration dans l'EIC.

Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon dans SEPA

L'IEDOM a sollicité, avec l'appui de la Banque de France et de la Fédération Bancaire Française, l'intégration de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone SEPA afin de pouvoir utiliser les moyens de paiement européens. Ces deux collectivités relèvent bien de la zone Euro, mais pas, *stricto sensu*, de la zone SEPA.

À cette fin, l'IEDOM a sollicité le Comité Européen des Paiements (EPC¹) ; ce dossier devrait trouver une conclusion favorable à la fin de l'année 2009.

La tenue des comptes du Trésor

Le cadre contractuel

Les relations entre l'Institut et le Trésor sont définies par :

- l'article L 711-3 du code monétaire et financier ;
- la convention du 31 janvier 1997 concernant la nature et les modalités de gestion des opérations enregistrées au compte courant du Trésor ouvert dans les livres de l'Institut d'émission.

Les traitements

L'IEDOM est le banquier du Trésor dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. À ce titre, l'IEDOM est chargé d'exécuter les opérations effectuées par les comptables publics du Trésor, les opérations de caisse, l'encaissement des chèques, l'exécution des virements, les avis de prélèvements...

À cet effet, les comptables publics accrédités, situés dans les DOM, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, disposent de comptes tenus dans les livres de l'Institut. Ces comptes enregistrent toutes les opérations effectuées localement.

Les écritures enregistrées quotidiennement sur les comptes d'accrédités, consolidées par date de valeur, sont transférées quotidiennement sur un compte unique destiné à centraliser les écritures enregistrées sur l'ensemble des comptes des accrédités.

Ce compte de centralisation est « nivelé », dès le lendemain matin. Un virement est donc effectué quotidiennement au profit du compte ouvert au nom de l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT), dans les livres de l'Institut d'émission. L'Agence France Trésor (AFT) demande à l'IEDOM d'effectuer quotidiennement, à J-1, une prévision du montant à « niveler » le lendemain.

Le compte de centralisation fait l'objet d'un arrêté mensuel en intérêts, établi en fonction du taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne pour ses interventions récentes sur le marché monétaire.

Quelques chiffres

En 2008, l'IEDOM a présenté aux établissements de crédit, pour compte du Trésor, 6,72 millions d'euros d'opérations (principalement des virements et des chèques à l'encaissement) pour un montant total de 14,4 milliards d'euros, soit une progression par rapport à 2007 de 2,3 % en volume et de 2,9 % en valeur.

Cette même année, l'IEDOM a reçu, des banques, pour compte du Trésor, plus de 493 000 opérations (principalement des virements et des rejets d'opérations) pour un montant total de 2,1 milliards d'euros, soit une progression par rapport à 2007 de 9,5 % en volume et 5 % en valeur.

Enfin, durant l'année 2008, de nombreuses réunions se sont tenues avec les représentants du Trésor, afin de finaliser et mettre en œuvre des évolutions de service (la réception et la restitution par l'IEDOM des virements européens SEPA...) et d'améliorer toujours la qualité du service rendu.

L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES

L'observatoire des entreprises des DOM et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy s'articule autour de trois volets complémentaires :

- la gestion des données : collecte des documentations comptables et des annonces légales, centralisation des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets ;
- la cotation : les données sont synthétisées dans une cote qui reflète la capacité des entreprises et des groupes à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans ; cette cote est utilisée pour les besoins de la politique monétaire (*créances pouvant être utilisées par les banques pour leur refinancement*) et pour les besoins du contrôle prudentiel (*apprécier la solidité des actifs bancaires*) ;

- les travaux d'études : les données sont également exploitées à des fins d'études sur les risques de crédit et le comportement des entreprises dominiennes.

Une nouvelle activité a vu le jour en octobre 2008. En effet, dans l'optique de rétablir les conditions de refinancement des banques en pleine crise financière, l'État a mis en œuvre un plan de financement de l'économie décliné en deux composantes pour le secteur bancaire :

- un apport de liquidités à moyen terme via la Société de financement de l'économie française dont l'enveloppe maximum de prêts est fixée à 320 milliards d'euros ;
- un renforcement des fonds propres des banques dans le but d'accroître leur capacité de distribution des crédits à hauteur de 40 milliards d'euros.

En contrepartie, les banques sollicitant les facilités de ce plan ont signé des conventions avec l'État dans lesquelles elles prennent l'engagement ferme d'augmenter de 3 à 4 % en rythme annuel leurs encours de prêts aux entreprises, notamment en faveur des PME et TPE, et aux particuliers. L'État a mis en place un dispositif visant à faciliter l'accès des entreprises au financement, s'articulant notamment autour de la médiation du crédit, dispositif auquel participe activement l'IEDOM.

La gestion des données

Le fichier bancaire des entreprises (FIBEN)

Le FIBEN est une base de données qui centralise des informations collectées auprès des entreprises, des banques et des greffes des tribunaux de commerce, au service des établissements de crédit. Depuis 2003, l'ensemble des données ainsi recueillies par l'IEDOM dans sa zone d'intervention y est intégré.

Il est soumis à l'agrément de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui garantit le droit d'accès et de rectification reconnu par la loi aux intéressés. Seuls les établissements de crédit et les administrations à vocation économique ont accès à la base de données FIBEN depuis 1982.



Saint-Martin, Marina d'Oyster Pond

Le service central des risques (SCR)

Créé en 1946, le SCR assure mensuellement le recensement des crédits consentis, au-delà d'un certain seuil (25 000 euros depuis 2006) par les établissements de crédit à chacun de leurs clients (*personnes morales sauf celles exerçant une activité d'établissement de crédit et personnes physiques ayant une activité professionnelle non salariée*).

Les résultats de cette centralisation sont diffusés auprès des établissements déclarants, leur permettant de connaître l'endettement total, par catégorie de crédits, contracté en France par leur clientèle. Ils fournissent également aux autorités monétaires des informations utiles sur la distribution du crédit par établissement déclarant, nature de crédits, secteur d'activité économique et région.

Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises situées dans les DCOM directement auprès du SCR de la Banque de France.

Parallèlement, l'IEDOM conserve une application spécifique de recensement des créances douteuses et des arriérés de Sécurité sociale. Cette base de données, gérée par l'IEDOM, est alimentée par les établissements de crédit dans le cadre de conventions de place. Les restitutions sont accessibles aux seuls établissements déclarants.

¹ L'EPC, organisme non gouvernemental, assure la gouvernance de SEPA.

FIBEN en quelques chiffres (source : Banque de France)

	Niveau national		Zone couverte par l'IEDOM	
	fin décembre 2007	fin décembre 2008	fin décembre 2007	fin décembre 2008
Entreprises actives (1)	3,8 millions	5,5 millions	62 000	143 000
Dirigeants recensés	4,7 millions	5,0 millions	45 000	49 000
Nombre d'incidents de paiement recensés	1,5 million	1,5 million	16 000	17 000
Nombre d'entreprises ayant des concours bancaires recensés	2,2 millions	2,3 millions	40 000	46 000
Bilans analysés	238 000	260 000	2 500	2 500
Nombre de bilans consolidés	4 706	4 877	42	47

(1) Depuis mars 2008, le FIBEN recense les TPE cotées automatiquement ne correspondant pas aux critères de cotation nécessaires.



Évolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008

montants en millions d'euros

	2007	2008	Évolution en pourcentage
Guadeloupe (1)			
Crédits à court terme	498	525	5,4
Crédits à terme	3 026	3 300	9,1
Crédit-bail et opérations assimilées	184	194	5,4
Crédits titrisés	3	5	66,7
Engagements de hors bilan	554	666	20,2
Total	4 266	4 691	10,0
Guyane			
Crédits à court terme	117	129	10,3
Crédits à terme	1 032	1 167	13,1
Crédit-bail et opérations assimilées	60	84	40,0
Crédits titrisés	3	5	66,7
Engagements de hors bilan	202	242	19,8
Total	1 413	1 627	15,1
Martinique			
Crédits à court terme	482	521	8,1
Crédits à terme	3 486	3 895	11,7
Crédit-bail et opérations assimilées	160	183	14,4
Crédits titrisés	2	3	50,0
Engagements de hors bilan	649	668	2,9
Total	4 779	5 270	10,3
Réunion			
Crédits à court terme	1 163	1 414	21,6
Crédits à terme	6 901	7 641	10,7
Crédit-bail et opérations assimilées	319	321	0,6
Crédits titrisés	4	14	250,0
Engagements de hors bilan	1 569	1 460	-6,9
Total	9 956	10 850	9,0
Saint-Pierre-et-Miquelon			
Crédits à court terme	21	16	-23,8
Crédits à terme	43	41	-4,7
Crédit-bail et opérations assimilées	0	0	-
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	18	21	16,7
Total	81	78	-4,9
Mayotte			
Crédits à court terme	40	147	267,5
Crédits à terme	205	318	55,1
Crédit-bail et opérations assimilées	7	6	-14,3
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	71	82	15,5
Total	322	553	71,2

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.



La centrale des incidents de paiements sur effets (CIPE)

La Banque de France centralise les incidents de paiement concernant les instruments autres que le chèque. Il existe ainsi une centrale d'incidents de paiement qui reçoit des établissements participants notification des incidents affectant les effets domiciliés à leurs guichets.

Les incidents enregistrés sont signalés à l'ensemble des établissements déclarants. Par ce biais, l'IEDOM aide les établissements de crédit à apprécier plus exactement la situation des entreprises qui sollicitent leur concours.

Évolution des incidents de paiement sur effets entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007

	Nombre d'entreprises présentant des IPE			Montants (en millions d'euros)		
	Déc. 2007	Déc. 2008	Évolution	Déc. 2007	Déc. 2008	Évolution
Guadeloupe (1)	720	771	7,1 %	21,0	23,6	12,4 %
Guyane	155	170	9,7 %	4,2	5,2	23,8 %
Martinique	546	569	4,2 %	16,4	20,4	24,4 %
Réunion	1 718	1 845	7,4 %	56,3	62,6	11,2 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	4	1	75,0 %	0,0	0,0	-
Mayotte	68	90	32,4 %	2,8	3,7	32,1 %
Total	3 211	3 446	7,3 %	101	115,8	14,7 %

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

La base de données sur les bilans des entreprises

La Centrale de bilans rassemble, à l'aide du réseau des succursales, une documentation économique et financière, de source principalement comptable, sur les entreprises qui acceptent de participer à cette centralisation.

Les données sont alors rassemblées au sein d'une base de données à usage interne, à partir de laquelle l'IEDOM réalise des notes sur les entreprises et en particulier des comparaisons de profils d'entreprises entre les DCOM et la métropole.

La cotation des entreprises

L'IEDOM attribue une cote aux entreprises recensées dans la base de données FIBEN, qui est une appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. Les objectifs poursuivis sont de :

- fournir aux établissements de crédit une information sur la qualité des engagements qu'ils s'approprient à décider ou qu'ils ont déjà pris, répondant aux standards européens d'analyse du risque ;
- aider les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui vont influencer sur une analyse externe de leur situation financière et leur montrer où ils se positionnent sur une échelle de « risque de crédit » ;
- faciliter le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune.

La cotation s'appuie sur l'ensemble des informations recueillies sur l'entreprise concernée et est réexaminée chaque fois

AGRÉMENT DE LA BANQUE DE FRANCE EN TANT QU'ORGANISME EXTERNE D'ÉVALUATION DU CRÉDIT (OEEC)

La Commission bancaire a agréé par décision en date du 19 juin 2007 sept organismes externes d'évaluation de crédit (OEEC) dont la Banque de France. Les notations délivrées par ces OEEC pourront être utilisées par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative à la solvabilité.

Pour les entreprises des départements et collectivités territoriales d'outre-mer, les agences de l'IEDOM gèrent le système d'information sur les entreprises de la Banque de France, FIBEN, et la cote est attribuée en appliquant les mêmes règles que pour les entreprises de métropole.

La reconnaissance de la cotation Banque de France, matérialisée par l'inscription de cette dernière sur la liste des organismes externes d'évaluation du risque de crédit, s'applique donc également aux cotes attribuées par les agences de l'IEDOM.

que des éléments significatifs nouveaux sont portés à la connaissance de l'IEDOM. Elle est établie par des analystes selon des normes professionnelles et déontologiques inscrites dans un « code de conduite ».

Les prêts bancaires (hors découverts) détenus par les établissements de crédit sur des entreprises qui bénéficient des cotes les plus favorables (3++ à 4+) sont éligibles pour servir de garantie au refinancement auprès de l'Eurosystème.

1 Mesure temporaire applicable jusqu'à fin 2009 pour la cote 4+.

LA COTATION BANQUE DE FRANCE

La cotation constitue une approche synthétique de la situation financière d'une entreprise, en termes de structure financière, de rentabilité et de solvabilité. Elle comprend une cote d'activité et une cote de crédit.

La cote d'activité, symbolisée par une lettre, indique le niveau du dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes.

A	supérieur ou égal à	750 M€		
B	compris entre	150 M€	et	750 M€
C	compris entre	50 M€	et	150 M€
D	compris entre	30 M€	et	50 M€
E	compris entre	15 M€	et	30 M€
F	compris entre	7,5 M€	et	15 M€
G	compris entre	1,5 M€	et	7,5 M€
H	compris entre	0,75 M€	et	1,5 M€
J	compris entre	0,50 M€	et	0,75 M€
K	compris entre	0,25 M€	et	0,50 M€
L	compris entre	0,10 M€	et	0,25 M€
M	inférieur à	0,10 M€		
N	non significatif (1)			
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)			

La cote de crédit prend en compte la situation financière et la rentabilité de l'entreprise au travers d'une batterie d'indicateurs comptables (comptes consolidés pour les groupes), l'existence d'incidents de paiement ou de créances douteuses, d'éventuelles procédures judiciaires à l'encontre de l'entreprise et/ou des dirigeants, ainsi que tout élément significatif de l'environnement de l'entreprise.

De façon schématique, la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements est jugée :

3++	excellente
3+	très forte
3	forte
4+	assez forte
4	acceptable
5+	assez faible
5	faible
6	très faible
7	présence d'au moins un incident de paiement
8	menacée, compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	compromise, les incidents déclarés dénotant une trésorerie très obérée
P	entreprise en procédure judiciaire
0	neutre, aucune information défavorable recueillie

Pour les entreprises appartenant à un groupe, on différencie :

- la cote de groupe, essentiellement fondée sur l'analyse des comptes consolidés quand la nature juridique de la filiale entraîne une responsabilité de droit illimitée de sa maison mère et rend l'analyse de sa situation intrinsèque sans objet ;
- la cote influencée, résultant d'une analyse combinée des comptes sociaux et consolidés, dès lors que la filiale entretient des relations étroites avec son groupe. Pour apprécier son crédit, il convient de tenir compte de l'ensemble auquel elle appartient ;
- la cote autonome, qui s'appuie sur la seule analyse des comptes sociaux lorsque la filiale est considérée comme une entité indépendante et devant être jugée uniquement sur ses caractéristiques propres.

(1) Entreprises qui n'exercent pas directement d'activité industrielle ou commerciale ou dont le CA ne peut constituer la mesure de l'activité.

Les travaux d'études

Les données sur les risques bancaires sont exploitées dans plusieurs publications et études des Instituts :

- analyse trimestrielle des engagements des établissements de crédit ;
- bulletins trimestriels « suivi de la conjoncture financière et bancaire » ;
- notes expresses sur les grandes tendances de l'évolution des risques de contrepartie ces dernières années.

La médiation du crédit

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Ce mécanisme s'adresse plus précisément à celles qui se sont vues opposer un refus récent de financement ou une réduction de lignes accordées. Le médiateur national du crédit s'appuie sur des médiateurs départementaux, fonction attribuée aux directeurs de l'IEDOM pour les huit DCOM.

Déployé début novembre 2008, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans toutes les géographies couvertes par l'IEDOM. Son fonctionnement et son organisation ne présentent pas de spécificités ou particularités par rapport à la métropole :

- la totalité des établissements bancaires et financiers installés dans les DCOM appartiennent aux grands réseaux bancaires nationaux, signataires de conventions avec l'État ;
- le dépôt du dossier par l'entreprise est effectué sur une plateforme informatique accessible par Internet, qui est le point d'entrée unique des dossiers déposés en médiation du crédit ;
- la gamme de garanties et produits de financement Oséo, destinés à renforcer les montages financiers, est distribuée sur l'outre-mer par l'Agence française de développement (AFD) ;
- le dispositif des Tiers de confiance (TDC) place les organisations professionnelles et les réseaux consulaires comme accompagnateur individuel des entreprises dans la démarche de la médiation (appui à la constitution des dossiers, expertise sur les dossiers de création d'entreprises, etc.).

L'OBSERVATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'Institut d'émission joue un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit et assimilés sur les places où il exerce son activité. Il suit également l'évolution des taux pratiqués sur ces marchés et, de façon plus générale, il établit les statistiques financières des départements et collectivités départementales et territoriales d'outre-mer.

Les conventions de place

L'IEDOM a mis en place en 2001 des conventions de place destinées à formaliser et à contractualiser ses relations avec les différents établissements installés dans les DOM. Ces conventions définissent notamment les informations dont souhaitent disposer les établissements de crédit dans le cadre du pilotage de leur activité et les informations spécifiques que ne traitent pas les systèmes nationaux ou qui revêtent une importance particulière dans la zone d'intervention de l'IEDOM. Elles permettent en particulier de produire des données monétaires et financières départementalisées. Plus de 50 établissements ont signé ces conventions sur les 8 départements et collectivités d'outre-mer.

Le suivi de l'activité bancaire

Les informations collectées dans le cadre des conventions de place ont une triple finalité :

- l'établissement des statistiques financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits) ; ces données éclairent les évolutions de la sphère financière et contribuent à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- la production de parts de marché, permettant à chaque établissement de se positionner sur sa place ; des parts de marché par groupe bancaire sont également produites qui permettent un positionnement au niveau d'un ensemble plus vaste (zones océan Indien ou départements français d'Amérique) ou dans l'ensemble des DOM-COM ;

Mayotte, vue générale de SADA, côté ouest





- le suivi des établissements de crédit et de l'activité bancaire (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats des établissements).

Ces informations sont complétées par l'exploitation des données de la centrale des risques de la Banque de France, qui permet d'apprécier l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie de chaque établissement installé dans un département ou une collectivité d'outre-mer.

La mise en cohérence de ces différents travaux donne à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places de sa zone d'intervention, pour la production d'analyses et d'études, mais aussi pour assurer l'information régulière du superviseur bancaire, le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Sur chaque site, les agences de l'IEDOM réunissent, plusieurs fois par an, les établissements de crédit de la place. De la même façon, à Paris, la direction générale de l'IEDOM rencontre régulièrement les dirigeants des établissements de crédit ayant une activité dans sa zone d'intervention.

Les travaux d'étude

Les travaux d'analyse

L'IEDOM, dans le cadre de son activité d'observatoire des établissements de crédit des départements et collectivités d'outre-mer, analyse et diffuse sous forme d'études tout un ensemble d'informations relatives à l'activité des établissements de crédit dans ces géographies. Ces travaux permettent d'avoir une meilleure compréhension des problématiques de l'exercice de l'activité bancaire et de ces évolutions dans les départements et collectivités d'outre-mer. Outre des notes expresses, qui font un focus sur un thème précis, et des notes plus détaillées, l'IEDOM produit chaque année un panorama de l'activité bancaire. Cette étude présente la structure du système bancaire dans les DCOM ainsi qu'une analyse de l'activité et des résultats d'un échantillon de banques installées localement.

Le coût du crédit aux entreprises

L'IEDOM mène auprès des principaux établissements de crédit locaux une enquête portant sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises. Cette enquête est réalisée tous les semestres et permet le calcul de taux de crédit par nature de concours et par place.

Synthèse des différents taux moyens pondérés pratiqués pour la clientèle entreprises dans les DOM et en métropole entre 2004 et 2008

en %

	janv. 04	juil. 04	janv. 05	juil. 05	janv. 06	juil. 06	janv. 07	juil. 07	janv. 08	juil. 08
Escompte										
Guadeloupe	6,45	6,59	5,59	5,78	6,29	6,64	6,67	7,48	8,80	9,67
Martinique	6,92	6,16	6,89	6,54	7,27	8,55	8,35	8,82	8,65	9,28
Guyane	9,57	7,13	6,38	7,60	7,43	n.s	n.s	n.s	6,16	6,53
La Réunion	5,58	5,30	5,98	5,93	5,56	7,08	5,69	7,30	6,58	7,86
Métropole 3 ^e tranche	5,31	5,37	5,26	5,43	5,47	5,35	5,63	6,31	5,99	6,92
Métropole global	4,19	3,68	3,79	4,37	4,01	3,99	4,66	5,30	5,14	5,68
Découvert										
Guadeloupe	9,30	9,36	9,13	9,09	8,87	9,29	10,76	12,30	12,34	12,61
Martinique	7,49	7,12	10,57	8,26	7,89	9,85	8,19	9,40	8,86	10,29
Guyane	8,26	9,01	9,14	9,49	9,27	9,14	8,31	8,81	10,35	8,04
La Réunion	6,22	7,03	5,52	6,70	6,06	6,79	7,67	6,72	6,96	9,55
Métropole 3 ^e tranche	6,01	5,53	6,38	6,60	7,03	6,69	6,58	7,04	7,12	7,26
Métropole global	3,53	3,90	4,14	4,16	3,99	4,45	4,72	5,29	5,07	5,29
Autres court terme										
Guadeloupe	5,30	7,81	6,23	5,68	6,44	5,99	5,76	6,61	6,95	8,47
Martinique	7,24	5,86	6,35	4,73	5,47	6,21	6,54	6,29	6,29	7,53
Guyane	7,65	6,93	8,13	6,07	5,50	6,61	6,38	6,24	6,67	7,75
La Réunion	4,23	5,02	5,49	4,38	5,64	5,71	5,35	6,36	6,33	6,67
Métropole 3 ^e tranche	4,35	4,45	4,54	4,15	4,66	4,73	5,12	5,96	5,73	6,41
Métropole global	3,17	3,21	2,91	3,03	3,08	3,63	4,42	4,91	4,81	5,42
Moyen et long terme										
Guadeloupe	5,26	5,15	4,76	4,89	4,78	4,93	4,86	5,37	5,87	5,46
Martinique	5,47	5,77	5,26	5,16	6,11	5,78	5,44	5,90	5,86	6,43
Guyane	6,05	5,29	5,39	5,17	5,46	5,48	5,76	5,72	6,27	5,68
La Réunion	4,75	4,53	4,72	4,26	4,13	4,28	4,64	5,16	5,64	6,20
Métropole 3 ^e tranche	4,20	4,20	4,15	3,80	3,61	4,07	4,29	4,64	4,91	5,18
Métropole global	3,42	3,45	3,46	3,31	3,31	3,94	4,52	4,96	4,90	5,50

Les résultats des enquêtes de juillet 2006, janvier et juillet 2007 pour la Guyane ne sont pas disponibles sur les opérations d'escompte en raison d'un échantillon d'observations insuffisant.

La comparaison des résultats de ces enquêtes avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée par la Banque de France pour la métropole appelle des remarques liminaires dans la mesure où les populations d'entreprises enquêtées ne sont pas équivalentes. En effet, le poids des très grandes entreprises est notamment plus important dans l'Hexagone. Or, ces dernières ont accès à des conditions de crédit plus avantageuses qui expliquent, par exemple, des taux moyens pondérés de découvert métropolitains particulièrement bas.

Pour mener ces comparaisons, deux types de données sont présentés pour la métropole :

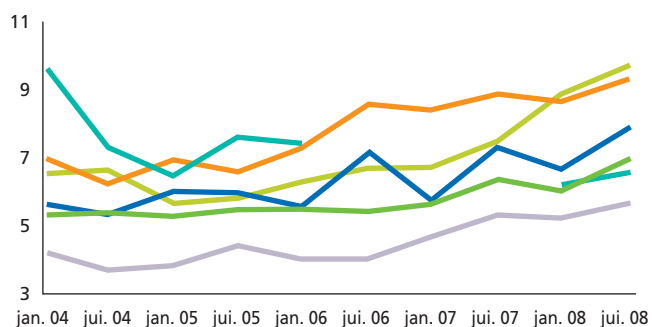
- les taux moyens pondérés sur l'ensemble des tranches de crédits octroyés (le mode de calcul est identique à celui qui est appliqué dans les DOM) ;
- les taux moyens observés sur la tranche de crédits de 45 735 € à 76 225 € (tranche la plus représentative des concours octroyés aux entreprises dominiennes).

Après une baisse générale des taux sur la période 2000 à 2005, la BCE s'est engagée dans une politique monétaire marquée par des resserrements progressifs qui ont pris fin au deuxième semestre 2008. Ainsi, entre décembre 2005 et juillet 2008, les



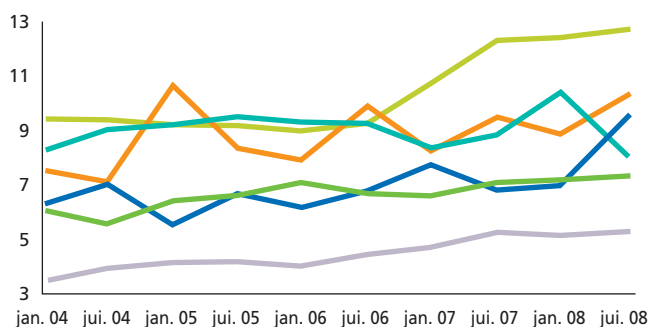
Détail d'un billet de 500 F - Martinique

Évolution du taux moyen pondéré de l'escompte (en %)



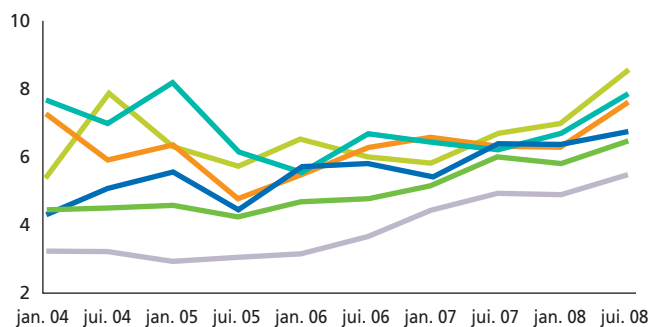
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré du découvert (en %)



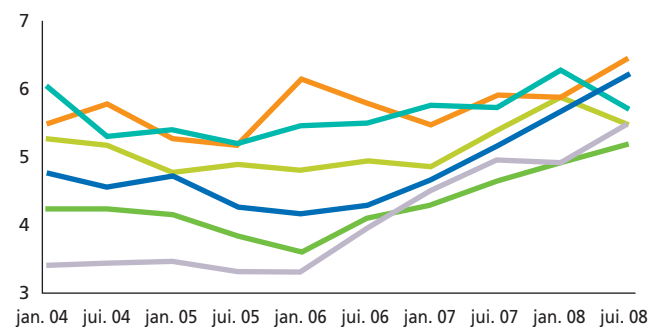
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des autres crédits à court terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3^e tranche Métropole global



© Phovoir

taux directeurs ont été relevés à huit reprises avant que ne s'engage un nouveau cycle de baisses dans un contexte de crise financière.

Depuis l'été 2007, d'importantes tensions sur les marchés monétaires et interbancaires sont en effet survenues suite à la crise du système bancaire mondial. Les interventions successives et conjointes des banques centrales ont permis de fournir aux banques les liquidités nécessaires mais le renchérissement du coût des ressources lié aux incertitudes pesant sur l'issue de la crise financière a conduit les banques à revoir à la hausse leurs conditions de crédit.

Cette hausse est perceptible depuis le début de l'année 2007 aussi bien dans les DOM qu'en métropole. Cette tendance semble toutefois plus marquée dans les DOM sur les crédits à court terme (escompte, découvert et autres crédits à court terme) alors que, sur les crédits à moyen et long termes, la progression des taux a été plus rapide en métropole.

Dans l'ensemble, le coût du crédit est plus élevé dans les départements d'outre-mer qu'en métropole, en particulier sur les crédits à court terme. Les conditions particulières d'activité des banques domiennes, caractérisées par des marchés étroits, un niveau de risques plus élevé et des coefficients d'exploitation supérieurs, expliquent en grande partie cet écart. Moins contraints par ces particularités que leurs homologues des DFA, les établissements de crédit de La Réunion offrent toutefois des conditions de crédit moins éloignées de celles de la métropole.

LA GESTION DES INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les études et publications

Les études

La demande d'informations statistiques, d'indicateurs économiques et financiers ou encore de diagnostics et d'analyses sur les DOM est croissante.

Cette tendance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la multiplication des usages de la statistique publique régionale ou locale suscitée par les lois de décentralisation et la nécessité pour les acteurs locaux de bâtir leur propre expertise ;
- les exigences en matière de suivi de l'impact des politiques publiques engendrées par la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de Finance (LOLF) ;
- une meilleure appréhension des contraintes liées à l'ultrapériorité.

Ces demandes s'orientent en particulier vers l'IEDOM, compte tenu de son expertise en matière d'analyse conjoncturelle et structurelle de ces économies, et de sa connaissance précise de l'activité monétaire et financière. L'IEDOM y répond par sa production de nombreuses publications périodiques détaillées ci-après, d'études thématiques ou sectorielles et par sa participation au projet CEROM¹.

Par ailleurs, en application de la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, l'IEDOM réalise chaque année, pour le compte du secrétariat d'État chargé de l'Outre-mer et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, une étude sur l'activité bancaire et le coût du crédit aux entreprises dans les DOM². Cette étude est transmise par les ministres au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale.

Les publications périodiques

L'IEDOM produit des publications tout au long de l'année.

Dans chaque agence, sont publiées :

- tous les mois, la Lettre de l'Institut d'émission ;
- tous les trimestres, les bulletins trimestriels de conjoncture ;
- tous les ans, une monographie par département ou collectivité.

Parallèlement, le siège parisien de l'IEDOM publie :

- tous les trimestres, depuis juin 2005, un quatre pages sur la conjoncture outre-mer ;
- tous les ans, le rapport général de l'établissement.

/ La lettre de l'Institut d'émission

Ce document de quatre pages à parution mensuelle est rédigé dans chaque agence³. Il regroupe, d'une part, des informations nationales communes afférentes au secteur bancaire, à la monnaie, d'autre part, des informations relatives aux principaux acteurs économiques et financiers et aux activités de place de l'Institut. Une édition nationale qui résulte de la compilation des lettres des différentes agences est également diffusée.

/ Les bulletins trimestriels de conjoncture – suivi de la conjoncture économique et suivi de la situation financière et bancaire

L'IEDOM produit chaque trimestre, dans chaque DOM ou collectivité, deux bulletins de suivi de la conjoncture, l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture financière et bancaire. Les bulletins issus des différentes agences sont ensuite regroupés chaque trimestre sous forme de deux bulletins complets au siège.

Le bulletin de conjoncture économique appréhende l'évolution des principales variables conjoncturelles de chaque DOM et collectivité au travers d'indicateurs économiques et d'une enquête d'opinions réalisée auprès des chefs d'entreprise et englobant tous les secteurs importants de l'économie.

Le bulletin de conjoncture financière et bancaire retrace, sur chaque place, les statistiques financières relatives à l'évolution par catégorie et par agent, des dépôts, de l'épargne et des

concours consentis. Une enquête de conjoncture auprès des établissements de crédit permet d'informer les lecteurs des évolutions attendues et prévues des principaux indicateurs financiers. Ce bulletin comporte désormais une synthèse de plusieurs pages des principales évolutions monétaires et financières.

/ Le quatre pages « conjoncture outre-mer »

Cette publication présente une synthèse des conjonctures économiques et financières ultramarines, à partir des informations contenues dans les bulletins trimestriels de conjoncture. Sont ainsi décrites chaque trimestre les principales évolutions de l'indice des prix et du marché de l'emploi dans les départements et collectivités d'outre-mer, suivi d'une analyse des principales évolutions économiques dans les géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM.

/ Les rapports annuels des agences

Ces monographies présentent de façon détaillée la situation économique et financière de chaque département et collectivité, au travers de données chiffrées et d'analyses sectorielles sur des séries de moyen et long termes.

Documents de référence, il s'agit de recueils d'informations visant particulièrement à permettre à un observateur extérieur d'approfondir sa connaissance de la géographie concernée.

Au fil des éditions, les rapports annuels s'enrichissent de nouveaux thèmes ; ainsi, y ont été insérés des développements sur les caractéristiques institutionnelles ou encore sur l'analyse des finances publiques locales.

Depuis 2007 deux monographies sont éditées sur les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

/ Le rapport annuel du siège

Le rapport du siège décrit l'activité et les comptes annuels de l'IEDOM et fait une brève synthèse de la situation économique et monétaire des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Il s'agit d'un document destiné principalement à fournir une information sur les activités de l'IEDOM au cours de l'exercice sous revue.

Les publications thématiques ou sectorielles

De façon ponctuelle et parallèlement aux publications périodiques, l'IEDOM diffuse des *Notes de l'Institut d'émission*, des *Notes expresses* et des *études sectorielles* sur divers sujets récurrents ou non et sur des thèmes intéressant l'ensemble des départements ou l'un d'entre eux.

/ Les notes de l'Institut d'émission

Chaque année, l'IEDOM publie des études approfondies sur des thèmes ayant trait à l'économie et au financement dans sa zone d'intervention. Ces notes (20 à 40 pages) agrègent des données chiffrées émanant des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEDOM.

1 Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM), né en 2003 et spécifié par un accord-cadre signé en 2004 sous l'impulsion de l'AFD, l'IEDOM, l'IEOM et de l'INSEE, consiste à mettre en place un cadre permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des DOM.

2 Cf. « Les publications thématiques ou sectorielles – Les Notes de l'Institut d'émission », page 49.

3 Depuis 2005, la Lettre de l'Institut d'émission de Saint-Pierre-et-Miquelon paraît tous les trimestres et non plus tous les mois.

Nombre de publications thématiques

	2006	2007	2008
Notes de l'Institut d'Émission	4	7	3
Notes expresses	7	9	4
Études sectorielles	1	-	-
Contributions aux publications CEROM	5	3	6

NB: dans le cadre de CEROM, les publications ont démarré en 2004.



En 2008, trois Notes de l'Institut d'émission ont ainsi été publiées :

- la gestion des déchets ménagers dans les départements et collectivités d'outre-mer ;
- la filière des déchets à la Guadeloupe ;
- panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007.

/ Les notes expresses

Complément des autres publications, les notes expresses sont des études synthétiques de quatre pages. Il peut s'agir d'un point de situation sur une activité propre de l'IEDOM (surendettement, fichiers, circulation fiduciaire, cotation...), d'un point de conjoncture particulier (situation d'une géographie, d'une branche ou d'un secteur) ou d'une information rapide sur le financement de l'économie (coût du crédit).

Sont parues en 2008 les notes expresses suivantes :

- n° 49 - Le tourisme à La Réunion ;
- n° 50 - La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane : état des lieux et perspectives ;
- n° 51 - Le financement bancaire des entreprises en Guyane
- n° 52 - La gestion des déchets à Mayotte.

/ Les études sectorielles

L'IEDOM publie, depuis 1996, dans des études dites sectorielles, des données comparatives sur les profils des entreprises domiennes et métropolitaines (cf. L'observatoire des entreprises - Les travaux d'études, p. 45). Ces publications visent essentiellement à fournir des éléments de comparaison sur les caractéristiques, les comportements et les performances des entreprises domiennes et métropolitaines par grand secteur d'activités, sans chercher nécessairement à apporter des explications aux écarts observés : dispositifs fiscaux incitatifs, surcoûts de production intrinsèques aux économies dites ultrapériphériques, structures de marchés oligopolistiques, etc. Les indicateurs comparatifs sont réalisés à partir des documents comptables collectés dans le fichier FIBEN de la Banque de France sur les entreprises des DOM et de la métropole. Dans les DOM, ces données sont recueillies et cotées par l'IEDOM. Il est à noter que le champ de ces statistiques est limité par les seuils de collecte des bilans dans FIBEN, soit les entreprises qui réali-

sent un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou qui présentent un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 euros.

Les travaux CEROM

Le projet CEROM, mis en place en 2004, permet de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides ; la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture ; la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

L'élaboration des comptes économiques rapides

En 2008, les comptes économiques rapides de l'année 2007 ont été produits pour l'ensemble des départements d'outre-mer. La présentation et l'analyse de ces comptes ont été publiées dans le format de quatre pages des « Synthèses de CEROM ».

Les chantiers méthodologiques

Le deuxième volet CEROM sur les « Indicateurs Synthétiques de Conjoncture » a été abandonné et remplacé par un volet plus large sur les « chantiers méthodologiques ». Ce volet comprend les différents travaux méthodologiques engagés dans le cadre de CEROM tels que ceux réalisés ou projetés sur l'estimation du PIB de petites économies, l'analyse de la conjoncture, les mesures de l'inflation importée ou du PIB en parité de pouvoir d'achat, etc.

Par ailleurs, des travaux d'estimation de la fonction d'investissement, qui contribuent à l'élaboration des comptes rapides, seront menés par l'IEDOM.

Les études et synthèses macroéconomiques

Une étude macroéconomique CEROM a été finalisée et publiée en 2008.

- « Guyane : un développement sous contraintes »

Cette étude dresse un bilan macroéconomique de la Guyane sur la période 1993-2006. La Guyane a connu depuis le début des années 90 de profondes transformations. La taille de son économie a doublé et son tissu économique s'est transformé.



L'exceptionnel dynamisme démographique pèse toutefois sur la croissance par habitant : loin des phénomènes de rattrapage souvent évoqués pour les DOM, la Guyane est confrontée à un véritable décrochage de ses indicateurs socio-économiques.

Le CEROM dispose d'un outil de communication sur ses publications et études au travers d'un site Internet www.cerom-outremer.org.

Le site Internet

L'IEDOM utilise Internet, dans le cadre de son rôle d'observatoire économique et financier, afin d'assurer une meilleure communication sur son rôle et ses publications.

Le site Internet de l'IEDOM (www.iedom.fr) comprend des pages dédiées aux informations institutionnelles et réglementaires, avec notamment des liens ciblés vers le site de la Banque de France. Les informations locales sur les différentes économies ultramarines ont été regroupées au sein de pages gérées par les six agences de l'IEDOM ; elles sont directement accessibles aux internautes à partir de la page d'accueil.

Toutes les publications sont téléchargeables, gratuitement, à partir de ce site.

LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

L'activité des commissions de surendettement

Textes de référence

Loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers, dite « loi Neiertz »

Loi n° 95-125 du 8 février 1995

Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998

Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable ».

L'IEDOM assure le secrétariat des commissions de surendettement dans les DOM, dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et la collectivité départementale de Mayotte.

Le nombre de dossiers de surendettement déposés dans les DOM, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte est de 1 673 en 2008, contre 1 713 en 2007, soit une diminution de 2,3 %. L'année 2007 avait toutefois été marquée par une croissance exceptionnelle de près de 12 % liée au passage dans les départements d'outre-mer d'une mission du Conseil économique, social et environnemental qui avait généré un afflux important de dossiers, notamment aux Antilles.



Mayotte, baobab

Le taux de redépôts de dossiers sur l'année entière augmente de 4 points (20 %, contre 16 % en 2007), mais reste maîtrisé et inférieur au taux métropolitain.

En relation avec la baisse des dépôts de dossiers, le nombre de dossiers entièrement traités en phase amiable diminue de 4,5 % par rapport à 2007. Le stock exprimé en mois de traitement reste cependant sous la norme de quatre mois.

Le taux d'orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP)¹ s'établit en moyenne à 9 % sur 2008, soit une progression de 2 points par rapport à 2007, mais il reste inférieur au taux observé en métropole (21 %) du fait :

- de la jeunesse de la population ultramarine, sur laquelle la reconnaissance d'une situation irrémédiablement compromise est plus difficile ;
- d'une part plus importante qu'en métropole de personnes ayant bénéficié d'une accession sociale à la propriété dans le cadre d'un dispositif propre à l'Outre-mer.

Le taux de recours à la phase de recommandation² gagne 6 points de 2007 à 2008, à 68 %. Le taux de succès en phase amiable des secrétariats des DOM est resté stable sur un an à 60 %.

¹ Nombre d'orientations par la commission vers la procédure de rétablissement personnel / nombre total de décisions de la commission.

² Nombre de demandes d'ouverture de la phase de recommandation / nombre de non-accords sur les propositions de plans amiables.

Le droit au compte

Texte de référence

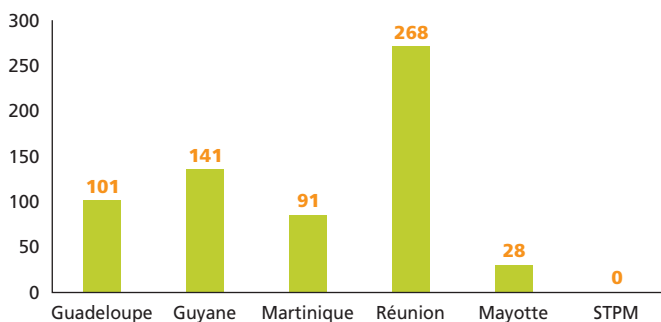
Article L 312-1 du code monétaire et financier : toute personne physique ou morale domiciliée en France, dépourvue d'un compte de dépôt, a droit à l'ouverture d'un tel compte dans l'établissement de crédit de son choix ou auprès des services financiers de La Poste.

Les particuliers résidant en France et ne disposant pas de compte bancaire peuvent bénéficier de la procédure dite « du droit au compte », qui consiste à demander à la Banque de France ou, dans les DOM, à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer la désignation d'un établissement de crédit qui sera tenu de leur ouvrir un compte bancaire.

Depuis avril 2006, l'intéressé peut donner mandat à l'établissement qui lui refuse l'ouverture d'un compte de transmettre à la Banque de France ou à l'IEDOM sa demande d'exercice du droit au compte, accompagnée d'une lettre de refus d'ouverture de compte. La Banque de France ou l'IEDOM dispose alors d'un jour ouvré pour traiter cette demande et désigner un établissement.

En 2008, 629 personnes ont bénéficié de la procédure du droit au compte dans les DOM.

Droit au compte dans les DOM en 2008



La gestion des fichiers relatifs aux particuliers

Le fichier des incidents de paiement sur les crédits aux particuliers

Texte de référence

Loi du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés des particuliers et des familles (articles L 333-4 à L 333-6 du code de la consommation).

Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM est intégré dans le FICP national, géré par la Banque de France. Depuis cette date, toutes les déclarations (incidents et radiations) intéressant les DOM, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont adressées au FICP national selon les procédures en vigueur en métropole.

Le stock de dossiers déclarés au FICP par les établissements de crédit dans les DOM et les deux collectivités au 31 décembre 2008 était de 61 551, soit une quasi-stabilité par rapport au 31 décembre 2007 (+0,07 %).

Le fichier des incidents sur chèques et des retraits de cartes bancaires

Texte de référence

Règlement n° 86-08 du 27 février 1986 du Comité de la réglementation bancaire

Loi n° 91-1382 du 30 décembre 1991

Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001.

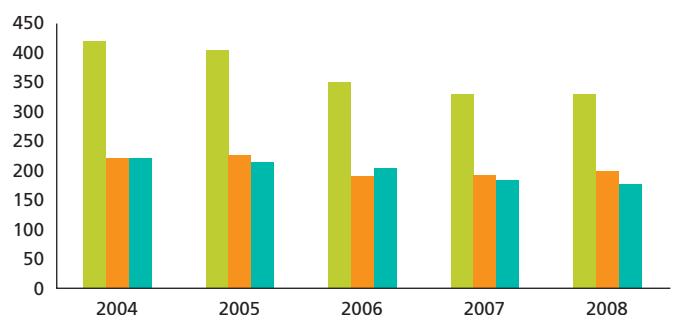
Nota bene : dans les deux graphiques suivants, depuis 2006, la zone DFA inclut Saint-Pierre-et-Miquelon, la zone océan Indien comprend La Réunion et Mayotte.

/ Évolution du nombre d'incidents de paiement

Le stock d'incidents de paiement sur chèques de la zone de l'IEDOM représente, en 2008 comme en 2007, 5 % du total des incidents enregistrés au niveau national.

De 2007 à 2008, le stock de déclarations a augmenté de 5 % dans les DOM mais a diminué de 3 % en métropole.

Stock d'incidents de paiement sur chèques (pour 1 000 habitants)



DFA OI Métropole

/ Évolution du stock d'interdictions bancaires

De manière constante, le stock des interdictions bancaires (personnes physiques) de la zone de l'IEDOM représente 4 % du stock enregistré au niveau national.

De 2007 à 2008, le stock dans les DOM a augmenté de 3 %, alors qu'il est resté stable en métropole.

Stock d'interdictions bancaires (personnes physiques)



DFA OI

Le droit d'accès aux fichiers et le droit de communication

Texte de référence

Loi du n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés ».

Cette loi prévoit que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication et rectification si nécessaire.

Dans ce cadre, l'IEDOM a permis en 2008 l'exercice par des résidents des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte de 31 306 demandes de droit d'accès aux fichiers de la Banque de France (6 % de plus qu'en 2007), soit 15 797 au FCC (8 % de plus qu'en 2007), 15 336 au FICP (3 % de plus qu'en 2007) et 173 au FNCI (diminution de 24 % par rapport à 2007).



Guyane, construction du lycée de Montjoly

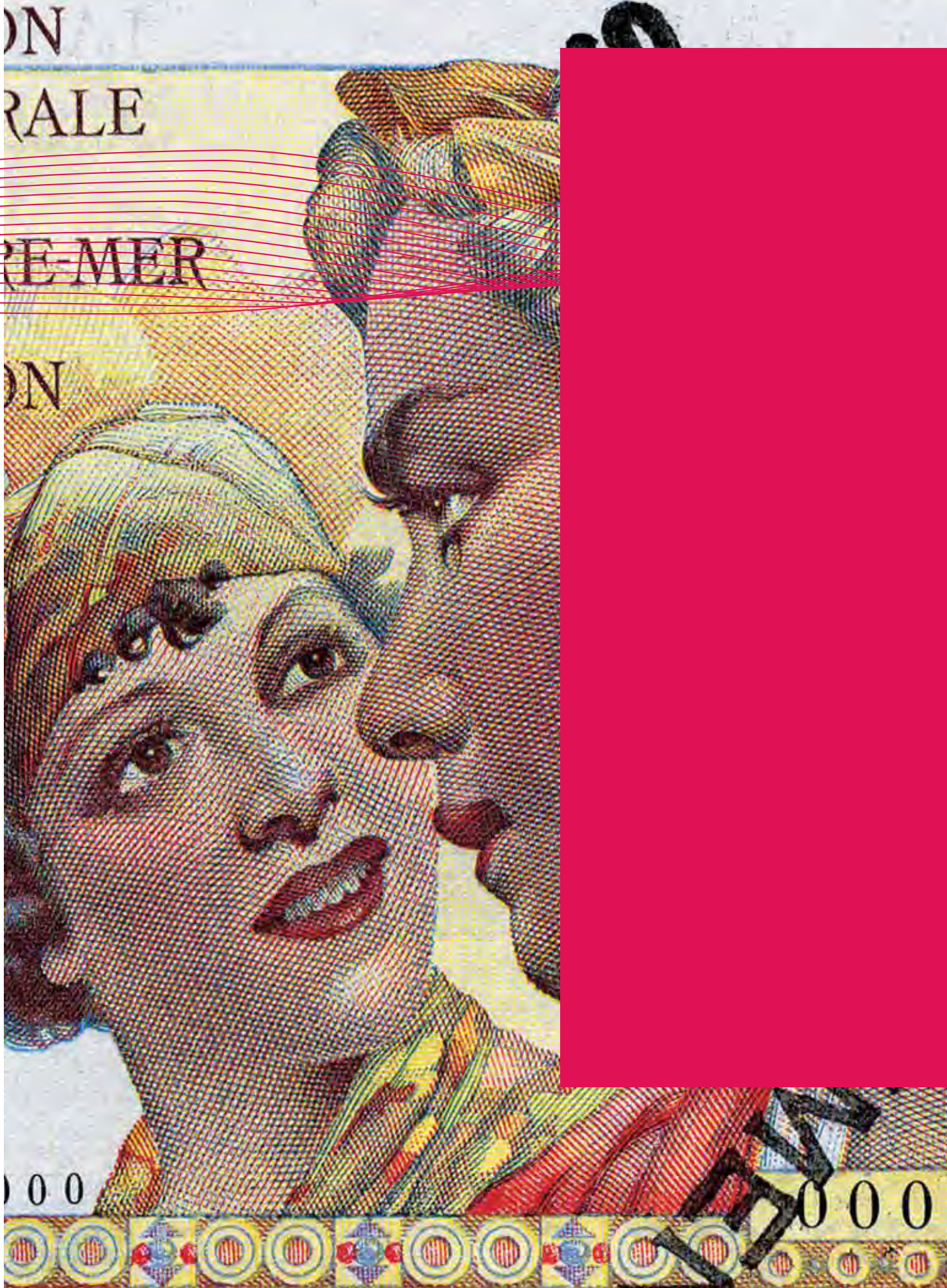
LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Dans le cadre de ses activités, l'IEDOM a développé des axes de coopération régionale, notamment dans l'océan Indien. L'objectif est double : d'une part, mieux faire connaître l'IEDOM comme Banque centrale déléguée agissant au nom de la Banque de France et représentant l'Eurosystème dans l'Outre-mer français ; d'autre part, partager les expériences sur les métiers communs et développer de véritables projets de coopération.

La coopération entre l'IEDOM et la Banque Centrale des Comores (BCC), fondée sur une convention signée en septembre 2003, s'est poursuivie de manière très opérationnelle en 2008. Les actions de coopération menées conjointement avec la Banque de France (BDF) ont porté sur l'évolution de plusieurs aspects du système d'information de la BCC. L'agence IEDOM de La Réunion a également apporté un appui important, notamment en matière d'infrastructures informatiques, de mise en place du contrôle interne et de sécurité des biens et des personnes. Parallèlement, l'IEDOM et la BDF ont assuré tout au long de l'année un appui technique pour la gestion du système d'information.



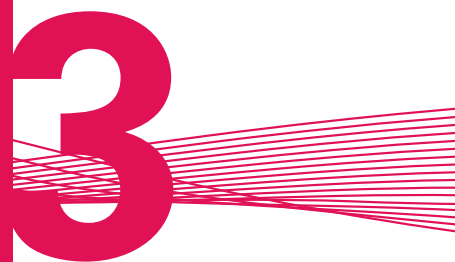
© Phovoir



000

0000

L'ACTIVITÉ BANCAIRE ET FINANCIÈRE



56 Le système bancaire
et financier

58 Les actifs
et les passifs financiers
de la clientèle non financière

63 Les comptes d'exploitation
des établissements de crédit



LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

L'organisation

À l'exception des caisses de Crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (définies par l'article L 511-9 du Code Monétaire et Financier) sont présentes dans les quatre DOM, la collectivité départementale de Mayotte et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (cf. annexe). À la fin de l'année 2008, 38 établissements de crédit étaient installés localement, dont 20 banques, 17 sociétés financières et 1 institution financière spécialisée.

Si le système bancaire des DCOM conserve des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en raison de la taille des marchés, les évolutions récentes l'amènent progressivement à converger vers le système métropolitain. La quasi-totalité des établissements purement locaux a disparu au profit de rapprochements avec de grands groupes bancaires, dans le sillage des mouvements de concentration observés sur le plan national. L'année 2008 a vu la restructuration du réseau de sociétés financières du groupe BNP Paribas, avec l'absorption du Crédit Moderne Guyane par le Crédit Moderne Antilles au mois de mai : la dénomination du nouvel ensemble devient Crédit Moderne Antilles Guyane. La société financière CAFINEO a été créée ; son capital est détenu par le Crédit Moderne Antilles Guyane, le Crédit Moderne Océan Indien et le groupe de distribution CAFOM.

Le système bancaire dans les DCOM

	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008
Établissements de crédits locaux	38	38	38
Banques	20	20	20
Sociétés financières	17	17	17
Autres	1	1	1
Nombre de guichets bancaires	647	665	680
Nombre de guichets automatiques	1 184	1 243	1 281
Nombre de comptes bancaires	4 516 670	4 630 245	4 681 846
Nombre de cartes bancaires en circulation	1 782 089	1 877 930	1 956 766

Données 2008 provisoires

Outre le réseau bancaire local, certains établissements de crédit interviennent directement dans les DCOM depuis la métropole. L'IEDOM collecte des informations auprès de sept établissements financiers non installés mais intervenant régulièrement et de façon significative : il s'agit de Natexis, la CASDEN, la Compagnie de Financement Foncier (CFF), Dexia, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'Agence Française de Développement (AFD). Parallèlement, un certain nombre d'établissements, soit environ 150 fin 2008, interviennent de façon significative (encours supérieur à 1 million d'euros) directement depuis la métropole dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales, sans disposer de guichets localement.

La couverture bancaire dans les DCOM continue de se densifier. La création de 15 nouvelles agences bancaires en 2008 porte leur nombre total à 680 unités. Bien qu'en amélioration, leur densité, avec 1 guichet pour 3 000 habitants, demeure inférieure à celle constatée de la métropole (1 guichet bancaire pour 1 600 habitants en 2007). La situation par département est contrastée : alors que la densité à Saint-Pierre-et-Miquelon dépasse le ratio hexagonal, la zone océan Indien accuse un net sous-équipement en matière de guichet bancaire.

Parallèlement, l'installation de nouveaux DAB-GAB s'est poursuivie, avec 38 nouvelles unités en un an. Saint-Pierre-et-Miquelon et la Martinique sont les mieux équipés, avec respectivement un DAB-GAB pour 875 habitants et un pour 1 200 habitants, soit une densité équivalente à celle de la France métropolitaine (un DAB-GAB pour environ 1 200 habitants en 2007).

Ces évolutions s'accompagnent d'un ralentissement des ouvertures de comptes bancaires. Leur nombre progresse de 1,1 % en 2008 pour un total de 4,7 millions. Le nombre de cartes bancaires en circulation dans les DCOM atteint près de 2 millions.

En termes de bancarisation, les DCOM enregistrent en moyenne 0,78 compte à vue par habitant en 2008, soit un niveau inférieur à celui constaté en métropole (1,13 compte à vue par habitant en 2007). C'est à Saint-Pierre-et-Miquelon et à la Martinique que le nombre de comptes à vue par habitant est le plus élevé, avec respectivement 1,47 et 1,08 comptes à vue par habitant. Inversement, la bancarisation reste faible à Mayotte ainsi qu'en Guyane, avec respectivement 0,26 et 0,44 compte à vue par habitant.

Saint-Pierre-et-Miquelon, vue de Saint-Pierre



LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS DE LA CLIENTÈLE NON FINANCIÈRE

Les actifs financiers de la clientèle non financière

Au 31 décembre 2008, le total des **actifs financiers** collectés par les établissements de crédit des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) dépasse **23,5 milliards d'euros**, en hausse de 2,2 % sur l'année. Si les actifs financiers progressent dans toutes les géographies, la croissance est nettement moins soutenue qu'en 2007. À La Réunion notamment, elle se limite à 0,6 %, contre 8 % en 2007. La croissance des actifs financiers en 2008 est tirée par la hausse des placements liquides et à court terme, dont l'encours progresse de 9,1 %.

Les dépôts à vue

Les dépôts à vue, qui représentent 33 % du total des actifs financiers dans les DCOM, présentent un encours de 7,8 milliards d'euros en recul de 1,3 % en 2008, contre une hausse de 8 % en 2007. Les dépôts à vue des ménages stagnent (+0,1 %) alors que ceux des entreprises s'inscrivent en repli de 2,4 %.

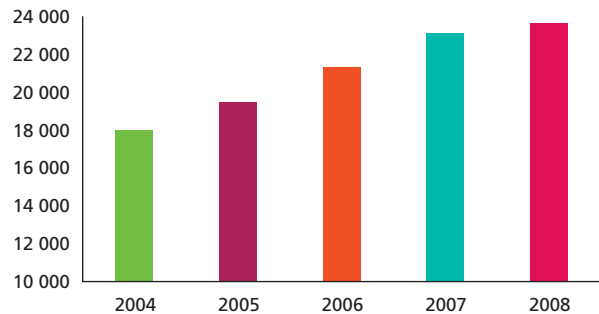
Si les montants des dépôts à vue stagnent ou reculent sur la plupart des géographies (jusqu'à -3 % à la Martinique), ils progressent en revanche de 6 % en Guyane.

Les placements liquides ou à court terme¹

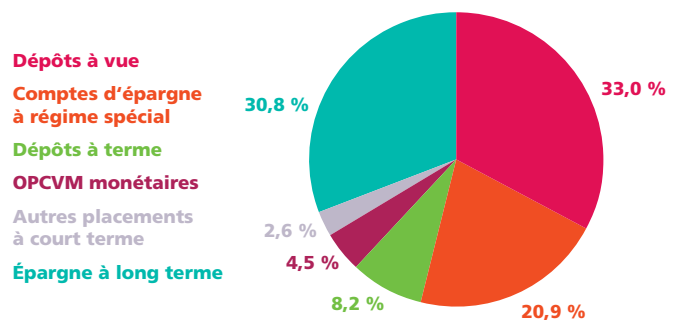
L'encours des placements liquides ou à court terme des DCOM atteint plus de 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en progression de 9,1 % en 2008 (+12,1 % en 2007). Cette catégorie d'actifs, qui représente 36,1 % de l'ensemble des actifs financiers, augmente sur toutes les géographies. La hausse est particulièrement prononcée à la Guadeloupe avec 12,8 %.

Première composante des placements liquides ou à court terme (57,8 %), les comptes d'épargne à régime spécial bénéficient non seulement du relèvement des taux de l'épargne réglementée mais également de l'engouement des épargnants pour des

Évolution des actifs financiers (en millions d'euros)



Répartition des actifs par nature au 31 décembre 2008



formes de placements sans risques de pertes. Leur encours augmente de 8,4 % en 2008 et atteint 4,9 milliards d'euros.

Avec une progression très dynamique de 24,8 % en 2008 (+20,8 % en 2007), conséquence d'une évolution favorable des taux et d'un besoin de collecte des banques, les dépôts à terme confirment leur deuxième position au sein des placements liquides : ils concentrent 22,6 % de l'encours à fin décembre 2008.

Dans un contexte de tensions sur les marchés monétaires, les encours d'OPCVM monétaires affichent un repli dans les DCOM en 2008. Après avoir enregistré une croissance à deux chiffres en 2007 (+24 %), l'encours accuse un recul de 3,7 %. Ils subissent l'arbitrage des épargnants vers des placements jugés plus sûrs.

Répartition des actifs financiers au 31 décembre 2008

en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total
Dépôts à vue	2 045	553	1 807	158	3 145	71	7 779
Placements liquides ou à court terme	2 113	367	2 126	114	3 677	111	8 508
dont comptes d'épargne à régime spécial	1 306	244	1 280	48	1 997	40	4 914
dont comptes à terme	470	67	436	54	824	69	1 920
dont autres placements à court terme	337	56	409	13	856	2	1 674
Épargne à long terme	1 771	253	1 830	56	3 326	15	7 252
Total	5 929	1 173	5 763	328	10 148	197	23 539

Épargne à long terme gérée par les établissements de crédit

Les données présentées ici ne sont pas exhaustives car elles n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance-vie souscrits auprès des établissements de crédit et n'incluent pas ceux souscrits auprès des compagnies d'assurance. Elles contribuent néanmoins à une estimation des placements à long terme.

Au 31 décembre 2008, l'encours d'épargne à long terme gérée par les établissements de crédit des DCOM dépasse 7 milliards d'euros, en recul de 1,4 % sur un an. Subissant les effets des pertes de valorisation sur les marchés boursiers, les placements d'épargne à long terme diminuent dans tous les DCOM, mais c'est en Guyane que la baisse est la plus importante (-4,8 %). Ainsi, la part de l'épargne à long terme dans l'ensemble des actifs recule de 1 point à 30,8 %.

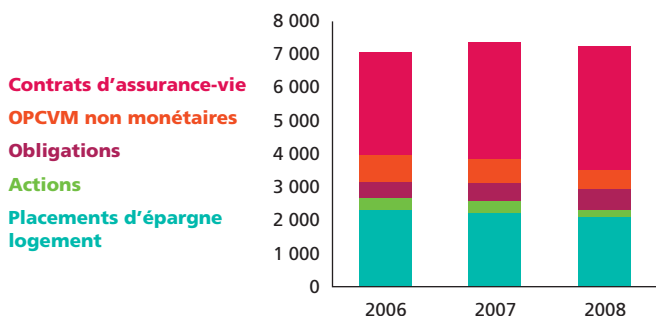
Les produits d'assurance-vie représentent plus de la moitié (50,9 %) de l'épargne à long terme, avec un encours de 3,7 milliards d'euros. Si ce type de placements demeure privilégié par les épargnants, son rythme de croissance s'infléchit en 2008 (+5,6 % contre +13,8 % en 2007).

Les placements d'épargne logement (29,1 % des placements à long terme) diminuent de 5,6 %, à un peu plus de 2 milliards d'euros. L'ouverture de nouveaux PEL a été rendue moins attractive depuis 2006 par le changement de réglementation qui conditionne le versement de la prime d'État à la réalisation d'une construction. En métropole, la contraction de l'encours des PEL en 2008 atteint 11,5 %.

Les encours des OPCVM non monétaires (8,5 % des placements à long terme) se contractent de 18,1 %. Les placements en actions (3,4 %) et en obligations (8,1 %) connaissent des évolutions qui reflètent celles des marchés sur lesquels elles sont cotées (respectivement -31 % et +14 %).

Répartition de l'épargne à long terme au 31 décembre

(en millions d'euros)



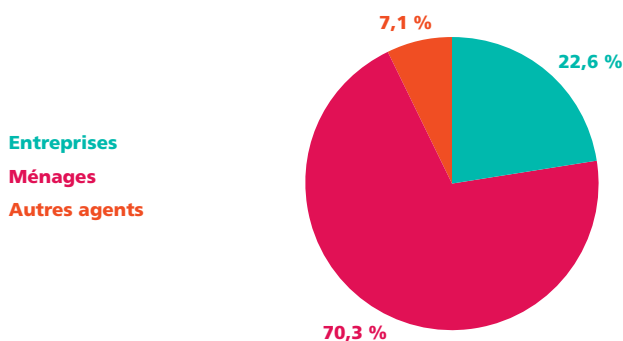
1 Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte de capital, à savoir les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A, ordinaires, bleus, jeunes et d'épargne populaire, les Codevi et les comptes d'épargne-logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).



Répartition des actifs par agent économique

Les actifs financiers des DCOM sont détenus à hauteur de 70,3 % par les ménages, soit un encours de 16,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en hausse de 3,2 % sur un an. Les entreprises détiennent 22,6 % des actifs. La prépondérance des ménages dans la détention des actifs financiers est particulièrement marquée à la Martinique (73 %) alors qu'elle est beaucoup plus faible à Mayotte (51 %).

Répartition des actifs financiers par agent économique au 31 décembre 2008



Les passifs financiers de la clientèle non financière

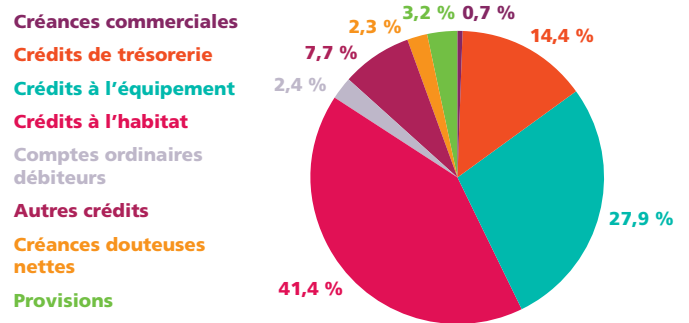
Évolution des concours bancaires par nature

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les départements et collectivités d'outre-mer atteint 34,6 milliards d'euros, dont 69,2 % sont accordés par les établissements installés localement. L'encours brut des crédits enregistre une hausse de 8,5 % en 2008, après une augmentation de 10,8 % en 2007. L'évolution des crédits accordés par les établissements locaux est similaire (+8,1 %).

/ Répartition de l'ensemble des concours par type de produit

La croissance de l'encours en 2008 est tirée par la progression des crédits à l'équipement (+11,6 %). Ces derniers représentent 27,9 % de l'ensemble des concours accordés et sont détenus à 63 % par les entreprises. Si leur progression se limite à 6,5 % à La Réunion, elle atteint 18,5 % à la Martinique et 22,2 % en Guyane. À Mayotte, les crédits à l'équipement connaissent en 2008 une très vive croissance (+45 %) témoignant des investissements engagés par les collectivités locales. Première composante des concours accordés aux agents économiques des DCOM avec 41,4 % de l'encours total, soit 14,3 milliards d'euros, les crédits à l'habitat progressent de

Répartition des concours bancaires de l'ensemble des établissements par nature au 31 décembre 2008



7,1 % en 2008. Ils sont détenus à 58,1 % par les ménages. La Guyane et Mayotte enregistrent en 2008 une croissance de leurs encours de crédits à l'habitat à deux chiffres, avec respectivement 12,2 % et 13 %. La hausse est contenue à 6,1 % à la Martinique et 6,2 % à La Réunion, essentiellement en raison d'une stabilisation des encours immobiliers des entreprises¹.

Les crédits de trésorerie représentent 14,4 % des concours et progressent de 6,9 % en 2008. Du fait de leur nature, ils sont distribués essentiellement par les établissements locaux (93,4 %).

Concours bancaires accordés par l'ensemble des établissements de crédits au 31 décembre 2008

concours nets en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total
Créances commerciales	39	13	25	5	158	3	243
Crédits de trésorerie	1 053	209	1 145	156	2 415	23	5 000
Crédits à l'équipement	1 803	559	2 256	243	4 768	32	9 662
Crédits à l'habitat	3 017	1 009	2 891	150	7 206	64	14 337
Comptes ordinaires débiteurs	230	50	174	41	342	4	841
Autres crédits	507	141	574	75	1 351	5	2 652
Créances douteuses nettes	211	39	182	15	329	7	781
Provisions	353	64	278	7	384	10	1 096
Clientèle non financière	7 212	2 085	7 524	692	16 952	147	34 611

Mayotte, zone d'habitat diffus, ville de SADA



/ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de crédit

À fin décembre 2008, 69,3 % de l'ensemble des concours accordés à la clientèle des DCOM sont distribués par les établissements de crédit locaux. Leur poids est variable selon les géographies, s'étageant de 43,6 % en Guyane à 80 % à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le montant des concours accordés par les établissements de crédit installés localement progresse de 8,1 % en 2008, contre +11,4 % en 2007, et atteint près de 24 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

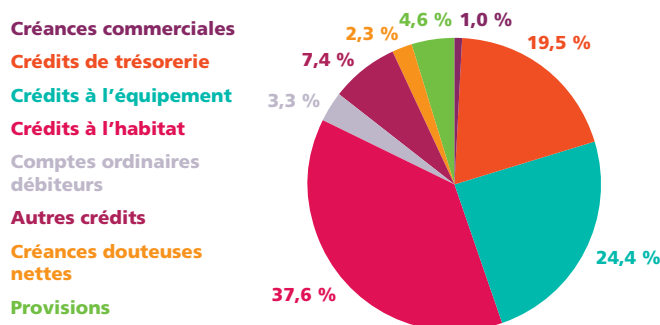
L'encours distribué par les établissements de crédits locaux est constitué à 37,6 % de crédits à l'habitat, soit près de 9 milliards d'euros. Les crédits à l'habitat sont eux-mêmes détenus à 83,4 % par les ménages. Avec une croissance de 9,6 % en 2008, ils contribuent significativement à la croissance générale de l'encours. Néanmoins, leur rythme de croissance s'infléchit comparativement à 2007 (+13,4 %).

Deuxième poste de crédit dans les établissements locaux avec 24,4 % des concours, l'encours des crédits à l'équipement progresse de 8,9 % en 2008 (+17,1 % en 2007) et atteint 5,8 milliards d'euros. Ce ralentissement est à imputer en priorité aux collectivités locales dont l'encours recule de 2,8 % après une hausse de 28 % en 2007. Cette moindre croissance est particulièrement visible à La Réunion où la hausse passe de 19,3 % en 2007 à 2,9 % en 2008.

L'encours des crédits de trésorerie, qui représentent 19,5 % des crédits accordés par les établissements locaux, a progressé de 5,7 % en 2008, à 4,7 milliards d'euros. Ils sont octroyés à 72,7 % aux ménages.



Répartition des concours bancaires locaux par nature au 31 décembre 2008



1 Défisicalisation, habitat social, promotion immobilière.

Concours bancaires accordés par les établissements de crédit installés localement au 31 décembre 2008

concours nets en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	Réunion	SPM	Total
Créances commerciales	38	9	25	5	156	3	236
Crédits de trésorerie	967	185	1 078	130	2 291	19	4 669
Crédits à l'équipement	1 038	152	1 329	138	3 167	15	5 839
Crédits à l'habitat	1 555	382	1 905	110	4 982	58	8 992
Comptes ordinaires débiteurs	209	45	154	41	329	4	783
Autres crédits	315	51	376	23	999	2	1 766
Créances douteuses nettes	147	20	137	11	233	6	556
Provisions	353	64	277	7	384	10	1 095
Clientèle non financière	4 622	908	5 281	465	12 542	118	23 936



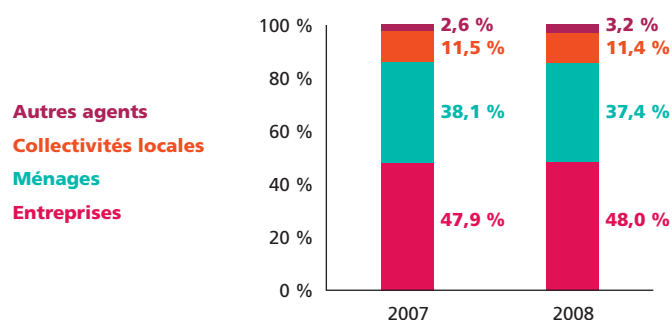
Évolution des concours bancaires par agent économique

/ Répartition de l'ensemble des concours par type de clientèle

Près de la moitié des crédits accordés aux agents économiques des DCOM sont consentis aux entreprises. Avec 48 % du total des encours au 31 décembre 2008, leur part demeure stable sur un an. Leurs encours de crédit continuent de progresser à un rythme soutenu (+9,3 %). Cette croissance est tirée par la hausse des crédits à l'équipement (+14,3 %) qui constituent près de 39 % des crédits accordés à cette catégorie d'agents. Les crédits immobiliers destinés aux entreprises¹, soit 38 % de leur endettement bancaire, augmentent de 4,5 %. Les crédits de trésorerie, bien que ne représentant que 8,3 % des concours accordés aux entreprises, progressent de 18,7 %.

Les ménages détiennent 37,4 % de l'ensemble des concours accordés aux agents économiques des DCOM. Leur encours progresse de 7 % en 2008 (contre 10,4 % en 2007). Cette croissance est tirée par celle des crédits à l'habitat (+9 %) qui constituent 70 % des crédits accordés aux ménages. Les crédits à la consommation, deuxième composante des crédits de cette catégorie d'agents (32 %), ne progressent que de 2,8 % en 2008.

Répartition des concours bancaires par agent économique accordés par l'ensemble des établissements de crédits



Les collectivités locales captent 11,4 % des concours bancaires des DCOM. Leur encours, constitué pour l'essentiel de crédits à l'équipement (96 %), enregistre une hausse de 7,6 % en 2008, après la très forte croissance de 2007 (+16,5 %). C'est à La Réunion que le rythme de croissance des encours aux collectivités locales s'infléchit le plus, passant de 31 % en 2007 à 3 % en 2008.

Répartition des concours de caractères bancaires au 31 décembre 2008

concours nets en millions d'euros

	Entreprises	Ménages	Collectivités locales	Autres agents	Total
Créances commerciales	243	-	-	-	243
Crédits de trésorerie	1 298	3 601	101	-	5 000
Crédits à l'équipement	6 086	-	3 576	-	9 662
Crédits à l'habitat	6 013	8 323	0	-	14 337
Comptes ordinaires débiteurs	689	142	10	-	841
Autres crédits	1 395	183	37	1 037	2 652
Créances douteuses nettes	489	224	-	69	781
Provisions					1 096
Clientèle non financière	16 213	12 472	3 724	1 037	34 611

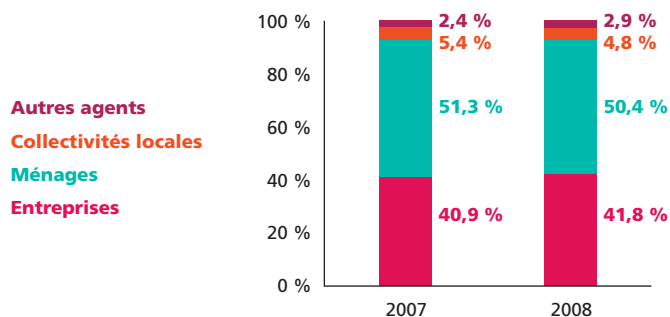
/ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de clientèle

Avec 50,4 % du total des crédits distribués par les établissements de crédit installés localement, les ménages sont les principaux bénéficiaires des financements accordés par les établissements locaux. Avec une progression de 6,8 % en 2008, inférieure à celle de 2007 (10 %), l'encours sain des crédits aux ménages atteint désormais 11,2 milliards d'euros. Il se compose à 67 % de crédits à l'habitat et à 30,2 % de crédits de trésorerie qui progressent respectivement de 8,8 % et 2,5 %.

Les entreprises détiennent 41,8 % des concours accordés par les établissements de crédit locaux, soit plus de 9 milliards d'euros. Cela constitue 59,3 % de l'ensemble des concours dont elles bénéficient, le solde étant contracté auprès d'établissements métropolitains. En hausse de 11 % sur un an, la croissance de l'encours est tirée par la hausse des crédits à l'équipement (+11,6 %) qui représentent 52 % des concours consentis localement aux entreprises.

Le financement des collectivités locales n'est assuré qu'à hauteur de 29 % par les établissements de crédit locaux. Ainsi, les collectivités locales ne bénéficient que de 4,8 % de l'ensemble des concours accordés par les établissements installés localement. Leur encours recule de 2,6 % en 2008 après la vive croissance de 2007 (+30,6 %).

Répartition des concours bancaires par agent économique accordés par les établissements de crédits installés localement



1 Défisicalisation, habitat social, promotion immobilière.

Répartition des concours de caractères bancaires au 31 décembre 2008

concours nets en millions d'euros

	Entreprises	Ménages	Collectivités locales	Autres agents	Total
Créances commerciales	236	-	-	-	236
Crédits de trésorerie	1 219	3 393	58	-	4 669
Crédits à l'équipement	4 835	-	1 004	-	5 839
Crédits à l'habitat	1 473	7 519	0	-	8 992
Comptes ordinaires débiteurs	631	141	10	-	783
Autres crédits	930	183	5	648	1 766
Créances douteuses nettes	356	193	-	6	556
Provisions					1 095
Clientèle non financière	9 679	11 429	1 078	648	23 936

LES COMPTES D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Il convient de rappeler que cette partie repose sur l'analyse d'un échantillon de 13 banques, dont 9 situées dans la zone DFA et 4 dans la zone océan Indien. En conséquence, les conditions d'exploitation décrites ci-après ne reflètent pas nécessairement, en niveau comme en tendance, celles de l'ensemble des établissements de crédit locaux des DOM.

Le total de bilan des banques des DCOM progresse de 8 % en 2008 et atteint 18,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cependant, cette situation révèle des évolutions différenciées. Dans les DFA, les banques enregistrent en 2008 un niveau d'activité soutenu. Le total de bilan des banques de l'échantillon progresse de 9 % et atteint 8,5 milliards d'euros. Cette croissance est portée par le dynamisme de la distribution de crédits (+12,9 %), qui représentent 72,8 % du total de l'actif. En revanche, la collecte de dépôts n'a que très peu augmenté (+1,7 %), creusant le déficit du solde des opérations de trésorerie (+76,3 %). Excédentaires jusqu'en 2005, les banques des DFA affichent en 2008 un besoin de financement global de plus de 1 milliard d'euros.



© Photoir

Dans l'océan Indien, la progression du total de bilan des banques a été moins soutenue (+7 %) que dans les DFA. Au 31 décembre 2008, il atteint 9,9 milliards d'euros. La croissance des encours de crédits en 2008 s'est significativement infléchi (+6 %, contre +13,5 % en 2007) et la collecte des dépôts a progressé au même rythme que dans les DFA (+1,7 %). Ainsi, dans cette zone également, le besoin global de financement se creuse (+9 %). En décembre 2008, la position nette emprunteuse s'élève à 3,2 milliards d'euros.

La qualité du portefeuille des banques évolue de façon contrastée dans les deux zones géographiques en 2008. Dans les DFA, l'assainissement des portefeuilles des banques de l'échantillon s'est poursuivi. La baisse (-3,2 %) du montant des créances douteuses brutes, associée au développement de l'activité de crédit, permet d'abaisser le taux de créances douteuses de 1,1 point, à 7,3 %. À l'inverse, dans l'océan Indien, si le taux de

créances douteuses demeure moins élevé (4,9 %) que dans les DFA, il se dégrade de 0,4 point sous l'effet de l'augmentation de 18,5 % du montant des créances douteuses brutes.

Le produit net bancaire (PNB) progresse très légèrement (+1,1 %) en 2008 (+5,3 % en 2007). Cette situation résulte d'évolutions contraires entre les DFA et l'océan Indien.

Dans les DFA, le PNB progresse de 4,2 %. Le rythme de croissance a ralenti par rapport à 2007 (+6,1 %) et demeure nettement inférieur à celui du total de bilan (+9 %). Le produit net des opérations avec la clientèle, qui représente 86 % du PNB, progresse de 10,2 %. Cependant, ces produits sont amputés par le solde des opérations de trésorerie dont le déficit se creuse de 130 %, à 39 millions d'euros. Par catégorie de produit, si les intérêts nets progressent de 1,5 %, la hausse du PNB est tirée par les commissions nettes (+5,7 %, soit 41,3 % du PNB).

Bilan agrégé dans les DFA

en millions d'euros

	31/12/06	31/12/07	31/12/08	Var. 08/07
Actif				
Opérations de trésorerie	1 673	1 653	1 654	0,1 %
Opérations avec la clientèle	4 868	5 499	6 208	12,9 %
Opérations diverses	517	580	551	-5,0 %
Valeurs immobilisées	83	90	116	28,3 %
Total de bilan	7 141	7 822	8 529	9,0 %
Passif				
Opérations de trésorerie	1 958	2 193	2 748	25,3 %
Opérations avec la clientèle	4 260	4 672	4 751	1,7 %
Opérations diverses	329	358	360	0,6 %
Capitaux propres	594	599	670	12,0 %

Bilan agrégé dans l'océan Indien

en millions d'euros

	31/12/06	31/12/07	31/12/08	Var. 08/07
Actif				
Opérations de trésorerie	765	1 042	1 142	9,6 %
Opérations avec la clientèle	6 569	7 458	7 904	6,0 %
Opérations diverses	628	655	760	16,0 %
Valeurs immobilisées	90	92	94	2,2 %
Total de bilan	8 052	9 248	9 899	7,0 %
Passif				
Opérations de trésorerie	3 158	4 017	4 385	9,2 %
Opérations avec la clientèle	3 746	4 043	4 112	1,7 %
Opérations diverses	281	201	349	73,4 %
Capitaux propres	867	987	1 054	6,7 %

Dans l'océan Indien, pour la première fois, le PNB recule de 2,5 %. La bonne tenue des produits nets tirés des opérations avec la clientèle (+9,3 %) ne suffit pas à compenser l'augmentation du coût du refinancement (+30,8 %). En termes de composantes, les intérêts nets diminuent de 1,1 % alors que les commissions nettes progressent de 1,9 %, constituant désormais 34,3 % du PNB (+1,5 point).

Dans les DFA, la bonne maîtrise des frais généraux (+1 %) permet au résultat brut d'exploitation de progresser de 15,6 %. Le coefficient net d'exploitation¹ baisse de 2 points, à 75,1 %. Le coût du risque, qui diminue, apporte une contribution toujours positive au résultat, bien que moins importante qu'en 2007 (4 millions d'euros en 2008 contre 7 millions d'euros en 2007). Le résultat net des banques des DFA progresse de 24,6 %, à 66 milliards d'euros.

Dans l'océan Indien, les frais généraux augmentent de 3,5 % ce qui, conjugué à la baisse du PNB, fait reculer le résultat brut d'exploitation de 8,5 %. Le coefficient net d'exploitation se dégrade de 2,6 points, mais demeure à un niveau nettement inférieur (59,3 %) à celui des banques des DFA. Le coût du risque s'alourdit, passant de 28 à 50 millions d'euros (+75,9 %). D'importantes plus-values sur cessions d'immobilisations financières et le moindre montant des impôts en 2008 permettent au résultat net des banques de l'océan Indien de progresser de 12 % à 83 milliards d'euros.

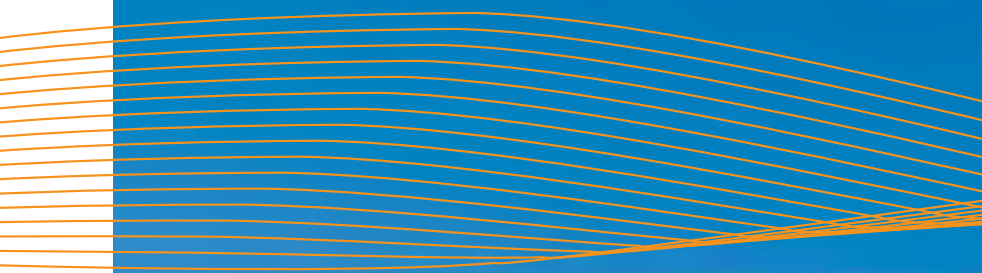
¹ (Frais généraux + dotations aux amortissements)/produit net bancaire. Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.

Compte de résultat agrégé dans les DFA

	2006	2007	2008	Var. 08/07
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-4	-17	-39	130,0 %
(+) Opérations avec la clientèle	302	333	367	10,2 %
(+) Opérations sur titres	1	2	2	7,1 %
(+) Autres opérations	86	91	96	5,8 %
(=) Produit net bancaire	385	408	425	4,2 %
(-) Frais généraux	290	302	305	1,0 %
dont frais de personnel	172	180	181	0,8 %
dont services extérieurs	110	114	116	1,5 %
(-) Dotations aux amortissements	13	14	13	-3,5 %
(-) Divers	2	1	1	40,6 %
(=) Résultat brut d'exploitation	80	92	106	15,6 %
(-) Coût du risque	-7	-7	-4	-41,0 %
Résultat d'exploitation	88	98	110	11,7 %
Résultat courant avant impôt	88	99	110	11,4 %
Résultat net	49	53	66	24,6 %

Compte de résultat agrégé dans l'océan Indien

	2006	2007	2008	Var. 08/07
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-81	-111	-145	30,8 %
(+) Opérations avec la clientèle	320	353	386	9,3 %
(+) Opérations sur titres	5	8	7	-6,9 %
(+) Autres opérations	81	89	82	-7,6 %
(=) Produit net bancaire	325	339	331	-2,5 %
(-) Frais généraux	178	177	183	3,5 %
dont frais de personnel	110	105	110	4,4 %
dont services extérieurs	61	65	67	2,1 %
(-) Dotations aux amortissements	16	16	15	-1,8 %
(-) Divers	-0	-0	-2	724,6 %
(=) Résultat brut d'exploitation	132	147	135	-8,5 %
(-) Coût du risque	11	28	50	75,9 %
Résultat d'exploitation	120	119	85	-28,5 %
Résultat courant avant impôt	114	111	107	-4,2 %
Résultat net	71	74	83	12,0 %



LES COMPTES ANNUELS ET L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



68 Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

78 Le bilan et le compte de résultat

79 L'annexe aux comptes annuels

92 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



© René Carreyo / Région Réunion

Réunion, la route des Tamarins

LE RAPPORT SUR LA SITUATION PATRIMONIALE ET LES RÉSULTATS

Les comptes de l'exercice 2008 sont structurés pour refléter les missions exercées par l'IEDOM dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC) et la diversité des activités réalisées.

En application de l'article L144-4 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. Le cadre juridique et financier ainsi que le détail des règles comptables et méthodes d'évaluation retenues par l'IEDOM figurent dans l'annexe aux comptes annuels (cf. page 79).

La situation patrimoniale

Regroupement des postes du bilan par principales activités

	31/12/2008 (K€)	31/12/2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Avance Banque de France	3 198 199	2 679 654	518 545	19,4
Avoirs en euros	-3 542 315	-3 270 603	-271 712	8,3
Opérations avec le Trésor public	131 531	193 766	-62 235	-32,1
Autres emplois / ressources	212 585	397 183	-184 598	-46,5

Sans signe : ressources nettes.

Signe négatif : emplois nets.

L'avance Banque de France et les billets en circulation

	31/12/2008 (K€)	31/12/2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Passif				
Avance Banque de France	3 198 199	2 679 654	518 545	19,4

En application des dispositions de l'article L711-2 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, de mettre en circulation dans sa zone d'intervention les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en métropole.

En contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM pour son compte, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée. À compter du 1^{er} février 2003, le montant de l'avance correspond à une fraction du montant (2,3 % depuis le 1^{er} juillet 2007¹, contre 3 % précédemment) des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque

de France. Le montant de l'avance fait l'objet d'un ajustement mensuel.

Ainsi, l'évolution de l'avance constatée entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 (+518 545 K€) correspond au montant des ajustements opérés au titre des mois allant de décembre 2007 à novembre 2008. Ces ajustements résultent principalement de la variation du montant des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France.

Le mouvement réel des prélèvements et versements aux guichets des agences de l'IEDOM est retracé dans le document présentant l'activité fiduciaire en 2008.

Les avoirs en euros

	31/12/2008 (K€)	31/12/2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Actif				
Comptes Banque de France	3 542 134	3 270 224	271 910	8,3
Autres disponibilités	181	379	-198	-52,2
Solde des avoirs	-3 542 315	-3 270 603	-271 712	8,3

L'IEDOM détient la quasi-totalité de ses avoirs financiers sur son compte central de règlements, dit « compte d'opérations », ouvert dans les livres de la Banque de France.

L'augmentation de 271 910 K€ enregistrée en 2008 résulte principalement des ajustements du montant de l'avance Banque de France intervenus au cours de l'exercice 2008.

¹ La convention signée le 18 juin 2007 fixe de nouvelles modalités de calcul et de révision périodique de l'avance (cf. page 82, « Les missions du Système européen de banques centrales – Avance Banque de France – P1 »).

Les opérations avec le Trésor public

	31/12/2008 (K€)	31/12/2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Actif				
Créances sur le Trésor public	-13	-11	-2	18,2
Passif				
Compte courant du Trésor public	130 003	192 332	-62 329	-32,4
Trésor public – ses émissions de pièces €	1 541	1 445	96	6,6
Solde des opérations avec le Trésor public	131 531	193 766	-62 235	-32,1

Le **compte courant du Trésor public** centralise quotidiennement les opérations enregistrées sur les comptes des comptables publics accrédités et fait l'objet d'un nivellement quotidien sur le compte d'opérations de l'Agence comptable centrale du Trésor public.

Ce poste reflète la position des comptes des accrédités du Trésor public au dernier jour du mois de décembre. La diminu-

tion de son solde entre les clôtures des deux exercices (-62 329 K€) n'est pas représentative de son évolution en cours d'année.

Le poste « **Trésor public – ses émissions de pièces** » est représentatif du montant des émissions nettes de pièces euros au mois de décembre, montant qui sera versé au Trésor public en janvier 2009.

Les autres emplois / ressources

	31/12/2008 (K€)	31/12/2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Actif				
Comptes de recouvrement	-65 569	-30 995	-34 574	ns
Débiteurs divers	-22 869	-8 089	-14 780	182,7
Valeurs immobilisées	-33 265	-29 222	-4 043	13,8
Sous-total actif : emplois	-121 703	-68 306	-53 397	78,2
Passif				
Comptes de recouvrement	89 819	226 443	-136 624	ns
Créditeurs divers	8 801	12 588	-3 787	-30,1
Provisions	21 877	22 564	-687	-3,0
Dotation en capital	33 540	33 540	0	0,0
Réserves	88 755	88 755	0	0,0
Report à nouveau	599	1 333	-734	-55,1
Résultat net de l'exercice	90 897	80 266	10 631	13,2
Sous-total passif : ressources	334 288	465 489	-131 201	-28,2
Ressources nettes	212 585	397 183	-184 598	-46,5

L'évolution des autres emplois / ressources se traduit par une diminution des ressources nettes de 184 598 K€. Cette baisse provient notamment des comptes de recouvrement (opérations en cours de dénouement) dont le solde est par nature très fluctuant.

Les résultats de l'IEDOM

Compte de résultat au 31 décembre	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Revenu net des activités de l'IEDOM	140 331	133 897	6 434	4,8
1-1 Produits nets d'intérêts	128 912	125 801	3 111	2,5
1-2 Net des autres produits et charges	11 419	8 096	3 323	41,0
Charges d'exploitation	-44 711	-38 352	-6 359	16,6
2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-19 451	-14 925	-4 526	30,3
dont frais de personnel	-14 918	-14 118	-800	5,7
dont externalisation du Fonds de prévoyance	-1 995	-807	-1 188	ns
dont externalisation de la Caisse de retraite	-2 538	0	-2 538	ns
2-2 Impôts et taxes	-460	-467	7	-1,5
2-3 Autres charges d'exploitation	-23 207	-22 237	-970	4,4
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-2 280	-1 684	-596	35,4
2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	687	961	-274	-28,5
Résultat ordinaire avant impôt	95 620	95 545	75	0,1
Résultat exceptionnel	61	68	-7	ns
Impôt sur les sociétés	-4 784	-15 347	10 563	ns
Résultat net de l'exercice	90 897	80 266	10 631	13,2

Le revenu net des activités de l'IEDOM

/ Les produits nets d'intérêts

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Produits d'intérêts	129 757	126 490	3 267	2,6
dont intérêts du compte d'opérations	129 323	126 064	3 259	2,6
dont autres produits d'intérêts et commissions	434	426	8	1,9
Charges d'intérêts et commissions	-845	-689	-156	22,6
Produits nets d'intérêts	128 912	125 801	3 111	2,5

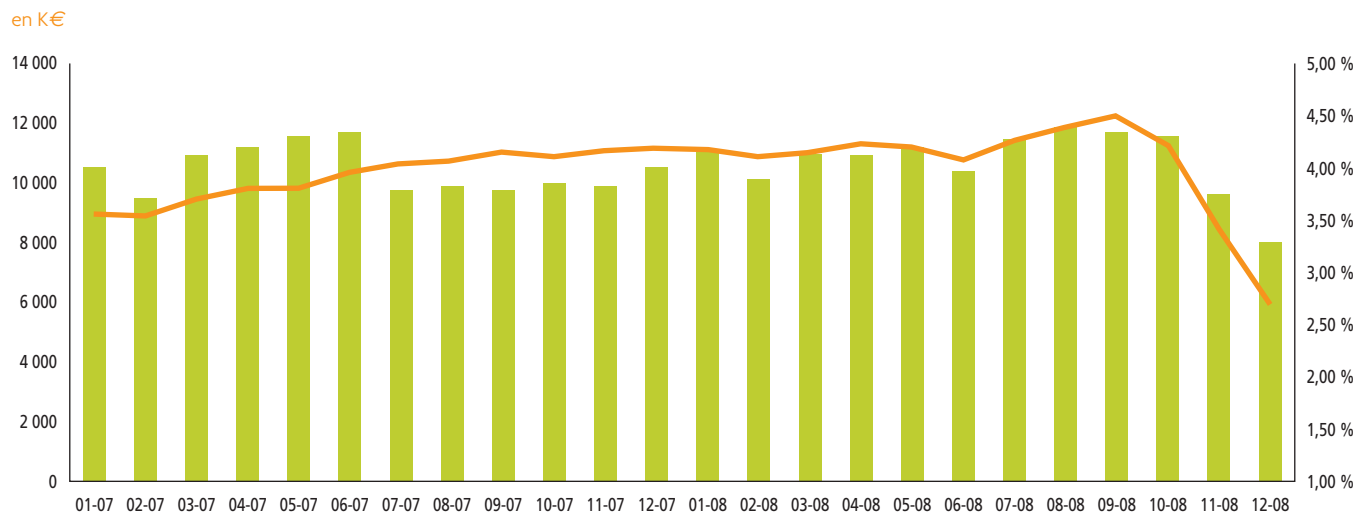
Les produits nets d'intérêt résultent de la prise en compte des intérêts perçus par l'IEDOM sur son compte d'opérations et des autres intérêts et commissions perçus ou payés.

La rémunération du **compte d'opérations** s'est établie à 129 323 K€ en 2008, contre 126 064 K€ sur l'exercice 2007. Cette augmentation de 3 259 K€ résulte d'un effet « taux » de 3 732 K€ lié à l'évolution du taux moyen annuel, qui est passé de 3,91 % en 2007 à 4,03 % en 2008, diminué par un effet

« volume » de -473 K€ dû à l'évolution du solde moyen du compte d'opérations en 2008.

À compter du 15 octobre 2008, la Banque Centrale Européenne a modifié sa procédure pour l'opération principale de refinancement, revenant à une procédure d'appels d'offres à taux fixe¹. Depuis cette date, le calcul des intérêts utilise donc ce dernier taux, fixé à 3,75 %, puis à 3,25 % le 12 novembre et à 2,50 % à compter du 10 décembre 2008.

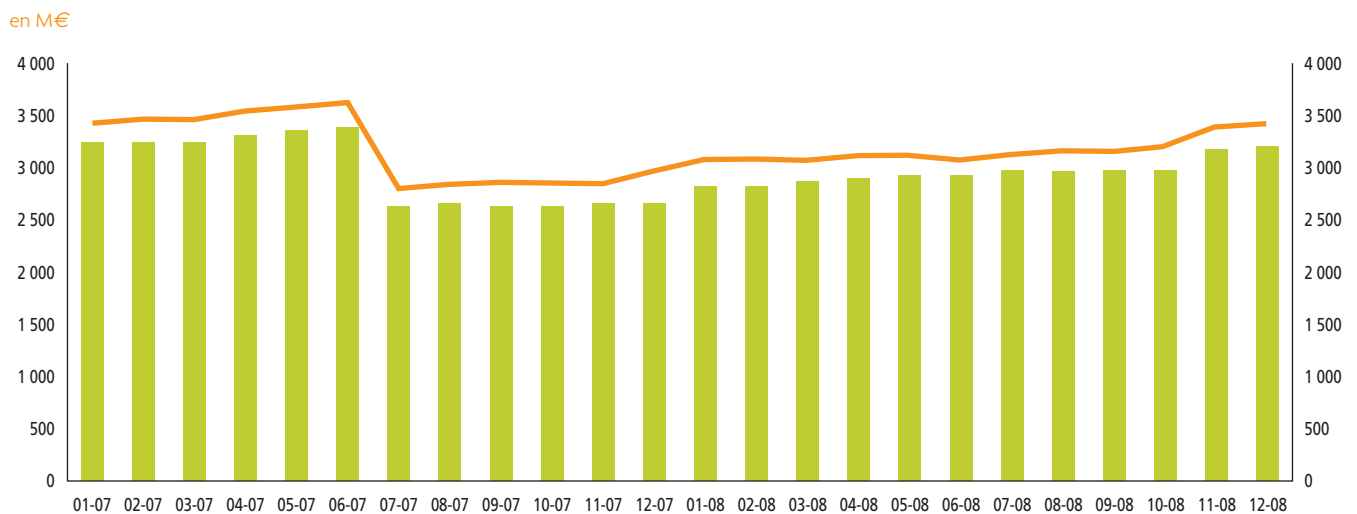
¹ Jusqu'au 14 octobre 2008, les intérêts sont calculés sur le taux marginal des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème (TMOPR), évoluant de 4,20 % au 1^{er} janvier 2008 à 4,70 % au 14 octobre 2008.



Rémunération mensuelle Taux d'intérêt moyen mensuel

Le solde du compte d'opérations est formé pour l'essentiel du montant de l'avance consentie par la Banque de France. Cette avance constitue la contrepartie d'une fraction de la circulation fiduciaire européenne, représentative de la circulation fiduciaire

dans la zone de l'IEDOM. Au 31 décembre 2008, l'avance s'est établie à 3 198 millions d'euros, soit une augmentation de 519 millions d'euros par rapport à l'année précédente.



Avance Solde moyen du compte d'opérations

Les autres produits d'intérêts et commissions regroupent pour l'essentiel les intérêts perçus sur le compte courant du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEDOM ainsi que les intérêts sur les prêts au personnel. Ils se sont établis à 434 K€ en 2008 contre 426 K€ en 2007, soit une augmentation de 1,9 %.

Les charges d'intérêts et commissions sont constituées, d'une part, des intérêts payés sur le compte du Trésor public (cf. *supra*) et, d'autre part, des commissions sur virements bancaires (virements de compte à compte ou transferts vers l'étranger) et des frais de tenue de compte.

/ Net des autres produits et charges

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Produits divers d'exploitation	12 733	9 615	3 118	32,4
Charges d'exploitation bancaire	-1 314	-1 519	205	-13,5
Net des autres produits et charges	11 419	8 096	3 323	41,0

/// Les produits divers d'exploitation

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Refacturation des services rendus	12 066	8 918	3 148	35,3
dont refacturations au Trésor public	8 606	6 246	2 360	37,8
dont autres refacturations	3 460	2 672	788	29,5
Autres produits d'exploitation	751	626	125	20,0
Résultat sur cession des immobilisations	-84	71	-155	ns
Produits divers d'exploitation	12 733	9 615	3 118	32,4

Les produits divers d'exploitation regroupent la refacturation des services rendus, le résultat sur cessions d'immobilisations et les autres produits d'exploitation. Ces derniers sont liés aux ventes de renseignements, de publications et de fichiers ainsi qu'aux loyers perçus.

La **refacturation des services rendus** a augmenté de 35,3 % en un an, passant de 8 918 K€ en 2007 à 12 066 K€ au 31 décembre 2008.

La **refacturation des services rendus au Trésor public** a généré un produit de 8 606 K€ sur l'exercice 2008 contre 6 246 K€ en 2007.

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Commission Euvrard : exercice en cours	7 488	6 333	1 155	18,2
Commission Euvrard : solde exercice précédent	1 118	-87	1 205	-1385,1
Refacturation des services rendus au Trésor public	8 606	6 246	2 360	37,8

La commission État – Banque de France (dite Commission Euvrard) a retenu le montant de 7 488 K€ comme évaluation du coût des activités réalisées par l'IEDOM en 2008 au titre des missions d'intérêt général qu'exerce l'Institut pour l'État.

Le coût de revient de ces activités au titre de l'année 2007 s'établissant *in fine* à 7 451 K€, l'IEDOM a comptabilisé sur l'exercice en cours la somme de 1 118 K€ en complément des 6 333 K€ initialement retenus.

La **refacturation des autres services rendus**, essentiellement auprès de l'IEOM et de l'AFD, est détaillée dans le tableau ci-après :

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
IEOM (Services généraux du siège)	2 007	2 108	-101	4,8
AFD	1 378	504	874	173,4
Services généraux en agences	507	569	-62	-10,9
Participation à l'externalisation du fonds de prévoyance (1)	579	481	98	20,4
Ajustement des produits à recevoir sur participation au fonds de prévoyance non externalisé	249	-546	795	ns
Participation à la transformation de la Caisse de retraites AFD/IEDOM (2)	43	0	43	ns
Autres refacturations de services	75	60	15	25,0
Refacturation des autres services rendus	3 460	2 672	788	29,5

(1) Dans le cadre de l'externalisation du fonds de prévoyance, la part de l'engagement relatif au personnel IEDOM détaché à l'AFD est refacturée à l'AFD. La provision de 579 K€ constituée en vue de la refacturation sur l'exercice 2008 correspond à 29 % de l'engagement de 2 000 K€ externalisé par l'Institut au titre du régime de retraites supplémentaires des agents actifs (régime RS futurs).

(2) Dans le cadre du dispositif de transformation du régime de la Caisse de retraites AFD-IEDOM, l'IEDOM a pris l'engagement de verser une prime temporaire évaluée à 134 K€ pour enfants à charge aux agents partant en retraite ou préretraite. La part relative au personnel IEDOM détaché à l'AFD s'élève à 43 K€.

1 La répartition de 29 % pour l'AFD et 71 % pour l'IEDOM arrêtée au 31 décembre 2005 correspond aux parts respectives des engagements de retraite (frais de gestion compris) évalués par les actuaires à cette même date. Ce pourcentage sera réactualisé en fonction de la répartition effective évaluée par l'assureur ARIAL au 31 décembre 2008 pour la refacturation définitive.

Les autres produits d'exploitation se sont établis à 751 K€ au 31 décembre 2008. Ils sont détaillés ci-après :

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Loyers immeubles bureaux et logements	87	94	-7	-7,4
Renseignements entreprises FIBEN	420	312	108	34,6
Autres produits divers	8	20	-12	ns
Transferts de charges	236	200	36	ns
Autres produits d'exploitation	751	626	125	20,0

En 2008, l'IEDOM a bénéficié d'une rétrocession de 420 K€, contre 312 K€ sur 2007, du fait d'un accroissement des consul-

tations sur FIBEN¹ d'informations concernant les entreprises « domiennes ».

/// Les charges d'exploitation bancaire

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Charges d'exploitation bancaire	-1 314	-1 519	205	-13,5
dont charges sur prestations de services financiers	-378	-444	66	-14,9
dont autres charges d'exploitation bancaire	-936	-1 075	139	-12,9

Les charges d'exploitation bancaire regroupent les charges sur prestations de services financiers et les frais liés à la mise en circulation de la monnaie fiduciaire.

Les charges sur prestations de services financiers (378 K€ sur l'exercice 2008, contre 444 K€ sur l'exercice précédent) concernent les frais liés au traitement des valeurs du Trésor public : le coût des prestataires pour la dématérialisation des chèques et le transport sécurisé des chèques en agence ainsi que les commissions payées pour l'accès au système de compensation CORE² à Paris.

Les autres charges d'exploitation bancaire sont principalement constituées des dépenses de transport et d'assurance relatives aux approvisionnements, à destination des agences, en billets neufs expédiés depuis la Caisse Générale de la Banque de France à Paris et, dans une moindre mesure, en pièces neuves fabriquées par la Monnaie de Paris et expédiées depuis l'usine de Pessac (Gironde). Ces frais s'élèvent à 936 K€ pour l'exercice 2008 et à 1 075 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation

/ Les frais de personnel et charges assimilées

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Charges de personnel	-14 918	-14 118	-800	5,7
Externalisation des régimes de retraites	-4 533	-807	-3 726	ns
	-19 451	-14 925	-4 526	30,3

/// Les frais de personnel

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Charges de personnel	-14 918	-14 118	-800	5,7

Les charges de personnel concernent uniquement les personnels des agences IEDOM de statut local ainsi que les personnels intérimaires et contractuels. Ce poste ne comprend ni les frais de personnel détaché de l'AFD et de la Banque de France (traités au paragraphe « autres charges d'exploitation »), ni ceux relatifs aux personnels IEDOM de statut local détachés dans les agences AFD.

L'année 2008 a vu 10 départs, dont 3 mutations vers les agences AFD locales, 1 mutation vers l'AFD Paris (statut AFD), 3 départs en retraite et 3 démissions. Par ailleurs, 10 agents ont rejoint l'IEDOM (1 agent antérieurement détaché à l'AFD, 6 recrutements et 3 CDD). L'effectif en fin d'année du personnel IEDOM affecté dans les agences IEDOM est resté stable hors VCAT : il est passé de 199 (194 hors VCAT) fin 2007 à 196 (194 hors VCAT) fin 2008.

/// L'externalisation des régimes de retraites supplémentaires

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Externalisation de la Caisse de retraites AFD-IEDOM	-2 538	0	-2 538	ns
Externalisation du Fonds de Prévoyance	-1 995	-807	-1 188	ns
Externalisation des régimes de retraites complémentaires	-4 533	-807	-1 188	147,2

Dans le cadre de la **transformation de la Caisse de retraites AFD-IEDOM** (cf. « Faits marquants de l'exercice – La transformation et l'externalisation de la Caisse de retraites AFD-IEDOM »), les engagements sociaux au 31 décembre 2008, évalués à 285 777 K€, ont été transférés à l'assureur CNP. Cette somme est couverte à hauteur de 250 535 K€ par les réserves de la Caisse de retraites. Le complément de 35 242 K€ est pris en charge par les employeurs AFD et IEDOM sur la base de l'affectation des agents au moment de l'évaluation des engagements (soit une clé de répartition de 92,8 % pour l'AFD et 7,2 % pour l'IEDOM).

Le complément de financement de 2 538 K€ versé par l'IEDOM le 19 décembre 2008 est compensé comptablement pour l'essentiel par la reprise des provisions constituées antérieurement dans les livres de l'Institut pour un montant de 2 040 K€³.

Concernant l'externalisation du **Fonds de Prévoyance**⁴ des agents locaux de Guadeloupe, de Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'évolution de la Caisse de retraites AFD-IEDOM a amené une modification sensible de l'accord collectif de 2005. Ce changement consiste pour l'essentiel à porter le taux de rendement au même niveau⁵ que celui de la Caisse de retraites et à repousser, de la même manière, l'âge de départ en préretraite⁶. Les contrats passés en 2005 avec l'assureur ARIAL ont été de ce fait modifiés (cf. « faits marquants de l'exercice – Externalisation du fonds de prévoyance : avenant au contrat »). La répartition des engagements a ainsi été modifiée, générant un appel complémentaire de 1 995 K€⁷ versé par l'IEDOM le 19 décembre 2008.

/ Les impôts et taxes

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Impôts et taxes	-1 288	-1 449	161	-11,1
Plafonnement de la taxe professionnelle	828	982	-154	-15,7
Impôts et taxes	-460	-467	7	-1,5

Les exercices 2007 et 2008 reflètent les résultats de la démarche engagée en 2004 par l'IEDOM, dans la lignée de celle entreprise précédemment par la Banque de France, en termes de plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée. L'estimation de l'effet du plafonnement vient en réduction des impôts et taxes.

1 Dans le cadre de la convention du 11 avril 2003 entre l'IEDOM et la Banque de France, celle-ci rétrocède à l'IEDOM une part des recettes FIBEN.

2 Le système de compensation CORE se substitue progressivement au SIT sur le second semestre 2008.

3 Au 31 décembre 2007, les provisions pour engagements sociaux du fonds spécial de la caisse de retraite AFD-IEDOM, au passif du bilan de l'IEDOM, s'élèvent à 1 898 K€ pour les agents actifs et 142 K€ pour les agents inactifs (cf. « Passif – P6 – Provisions »).

4 Pour mémoire, l'externalisation du fonds de prévoyance au 31/12/2005 auprès de l'Assureur ARIAL couvre 2 régimes de retraites supplémentaires (RS) et 2 régimes de préretraite (PR) : les engagements relatifs aux agents retraités (RS actuels), la gestion du fonds pour les agents actifs (RS futurs), les régimes de préretraites liées aux mesures transitoires pour les agents éligibles à une préretraite à 55 ans (PR1) ou à 60 ans (PR2).

5 Le taux de rendement est porté de 1,6 % à 2 %.

6 L'âge de départ en préretraite est repoussé de 55 à 60 ans et cette possibilité de départ anticipé n'est plus accordée au delà du 31 décembre 2013.

7 Versement total de 2 000 K€ dont 5 K€ de frais de gestion.

/ Les autres charges d'exploitation

/// Le personnel détaché

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Personnel détaché	-12 132	-12 037	-95	0,8

Ces charges concernent le personnel détaché à l'IEDOM par l'AFD et par la Banque de France (105 agents au 31 décembre 2008, contre 108 agents au 31 décembre 2007).

/// Les charges d'exploitation générale

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Locations	-1 638	-1 634	-4	0,2
Transports et déplacements	-1 629	-1 295	-334	25,8
Energies, petit équipement	-913	-780	-133	17,1
Assurances	-72	-135	63	-46,7
Maintenances	-605	-540	-65	12,0
Entretiens et réparations	-357	-450	93	-20,7
Prestations de services	-4 368	-3 971	-397	10,0
Frais de poste et télécommunications	-1 121	-1 067	-54	5,1
Autres services extérieurs	-372	-328	-44	13,4
Total des charges d'exploitation générale	-11 075	-10 200	-875	8,6

/// Les locations

Ce poste se détaille de la façon suivante :

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Loyers des immeubles	-1 102	-1 092	-10	0,9
Loyers des matériels et logiciels	-71	-64	-7	10,9
Autres loyers	-86	-98	12	-12,2
Charges locatives et de co-propriété	-379	-380	1	-0,3
Locations	-1 638	-1 634	-4	0,2

Les bureaux occupés par le siège de l'IEDOM à Paris sont loués à l'AFD. Du fait du regroupement des services centraux de l'IEDOM et de l'IEOM à compter du 1^{er} septembre 2006 et de la reprise partielle par l'IEDOM des locaux antérieurement loués

par l'IEOM, cette charge est à minorer de la hausse corrélative de la refacturation à l'IEOM dans le cadre de la nouvelle convention de prestation de service entre l'IEOM et l'IEDOM.

/// Les frais de transports et déplacements

Ces frais s'élèvent à 1 629 K€ au 31 décembre 2008, contre 1 295 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 334 K€, notamment due aux efforts portés sur les missions d'études ainsi qu'aux dépenses de transports et d'héberge-

ments engagées afin de permettre aux représentants du personnel des agences locales de participer aux négociations qui ont eu lieu à Paris dans le cadre de la réforme de la Caisse de retraites AFD-IEDOM.

/// Les prestations de services

Ce poste se détaille de la façon suivante :

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Gardiennage, surveillance, nettoyage des locaux (1)	-896	-730	-166	22,7
Déménagement bureaux et logements (1)	-175	-19	-156	ns
Prestations informatiques	-1 555	-1 540	-15	1,0
Prestations de conseil et d'assistance	-451	-324	-127	39,2
Honoraires	-238	-301	63	-20,9
Services généraux de l'AFD	-704	-753	49	-6,5
Prestations de services divers	-349	-304	-45	14,8
Prestations de services	-4 368	-3 971	-397	10,0

(1) L'augmentation de ces deux postes est essentiellement liée à la nouvelle agence de Guadeloupe : +124 K€ de frais de gardiennage, de surveillance et de nettoyage des bureaux et +152 K€ au titre des frais de déménagement.

/ Les dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Guadeloupe (1)	-500	-178	-322	180,9
Guyane	-242	-182	-60	33,0
Martinique	-280	-240	-40	16,7
Réunion	-284	-208	-76	36,5
Mayotte	-376	-328	-48	14,6
Saint-Pierre-et-Miquelon	-74	-68	-6	8,8
Paris	-524	-480	-44	9,2
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-2 280	-1 684	-596	35,4

(1) Les immobilisations relatives à la nouvelle agence de Guadeloupe, dont les valeurs brutes s'élèvent à près de 12 millions d'euros, sont amorties à compter du 14 avril 2008.

/ Les autres dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances irrécouvrables

	2008 (K€)	2007 (K€)	Variation 2008/2007	
			en montant	en %
Provisions pour risques et charges	709	1 343	-634	-47,2
Provisions pour dépréciation	0	0	0	ns
Provisions réglementées	-22	-382	360	-94,2
Autres dotations nettes aux provisions	687	961	-274	-28,5

/// Les provisions pour risques et charges

En 2008, ce poste inclut une reprise nette de provision pour risques sociaux et fiscaux de 15 K€ et une reprise nette pour engagements sociaux de 694 K€ (cf. détail « Passif – P6 – Provisions »).

/// Les provisions réglementées

Les reprises nettes de provisions pour amortissements dérogatoires liées à l'impact du traitement des immobilisations par composants des biens acquis avant le 1^{er} janvier 2005 s'élèvent à 283 K€ sur l'exercice 2008, contre des dotations nettes de 86 K€ sur l'exercice précédent¹. Ce poste représente l'ajustement d'amortissement résultant de l'application des normes fiscales qui n'ont pas été modifiées.

Les dotations pour amortissements dérogatoires relatifs à la SCI Zac Bouillé s'élèvent à 305 K€ sur l'exercice 2008, contre 296 K€ sur l'exercice précédent. Elles représentent la comptabilisation dans les livres de l'Institut des charges annuelles d'amortissement passées dans les comptes de la SCI, au prorata de la participation de l'IEDOM au capital² de la SCI (cf. détail « Passif – poste « P6 – provisions »).

Le résultat exceptionnel

	2008	2007	Variation 2008/2007	
	(K€)	(K€)	en montant	en %
Résultat exceptionnel	61	68	-7	-10,3

Une indemnité d'assurance de 44 K€ a été encaissée sur l'exercice 2008 par l'agence de Fort-de-France en dédommagement des dégâts causés par le cyclone *Dean* le 17 août 2007.

LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le bilan au 31 décembre 2008

en milliers d'euros

Actif	2008	2007
A1 Banques centrales	3 542 134	3 270 224
A2 Autres disponibilités	181	379
A3 Créances sur le Trésor public	13	11
A4 Comptes de recouvrement	65 569	30 995
A5 Autres actifs	22 869	8 089
A6 Valeurs immobilisées nettes	33 265	29 222
Total actif	3 664 031	3 338 920

en milliers d'euros

Passif	2008	2007
P1 Avance de la banque de France	3 198 199	2 679 654
P2 Comptes courants créditeurs des établissements de crédit et du Trésor public	130 003	192 332
P3 Trésor public – Émissions de pièces	1 541	1 445
P4 Comptes de recouvrement	89 819	226 443
P5 Autres passifs	8 801	12 588
P6 Provisions	21 877	22 564
P7 Dotation en capital	33 540	33 540
P8 Réserve statutaire	16 770	16 770
P9 Autres réserves	71 985	71 985
P10 Report à nouveau	599	1 333
P11 Résultat net de l'exercice	90 897	80 266
Total passif	3 664 031	3 338 920

Le compte de résultat au 31 décembre 2008

en milliers d'euros

	2008	2007
R1 Revenu net des activités de l'IEDOM	140 331	133 897
1-1 Produits nets d'intérêts	128 912	125 801
Intérêts et produits assimilés	128 912	125 801
1-2 Net des autres produits et charges	11 419	8 096
Produits divers d'exploitation	12 733	9 615
Charges d'exploitation bancaire	-1 314	-1 519
R2 Charges d'exploitation	-44 711	-38 352
2-1 Frais de personnel et charges assimilées	-19 451	-14 925
Personnel non soumis à mobilité	-14 918	-14 118
Externalisation des régimes de retraites complémentaires	-4 533	-807
2-2 Impôts et taxes	-460	-467
2-3 Autres charges d'exploitation	-23 207	-22 237
Personnel détaché	-12 132	-12 037
Charges d'exploitation générale	-11 075	-10 200
2-4 Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-2 280	-1 684
2-5 Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	687	961
Résultat ordinaire avant impôt	95 620	95 545
R3 Résultat exceptionnel	61	68
R4 Impôt sur les sociétés	-4 784	-15 347
Résultat net de l'exercice	90 897	80 266

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le cadre juridique et financier

Les statuts de l'IEDOM sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L 711-2 à L 711-12 et R 711-1 à D 711-14).

L'article L 711-2 prévoit que la Banque de France exerce dans les départements d'outre-mer, dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et dans la collectivité départementale de Mayotte³, les missions fondamentales qui lui sont confiées par les articles L 122-1 et L 141-1 à L 141-5 du Code monétaire et financier. L'exécution de ces missions est assurée par l'IEDOM agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France (article L 711-2 2^e alinéa).

La mise en œuvre de ces dispositions dans l'ensemble de la zone d'intervention de l'IEDOM a nécessité que soient prévues diverses mesures d'application, matérialisées notamment par la signature d'une convention entre la Banque de France et l'IEDOM en date du 22 janvier 2001 (amendée par les conventions du 30 janvier 2003 et du 18 juin 2007).

S'agissant du cadre financier et comptable de l'IEDOM, l'article L 711-9 du Code monétaire et financier dispose que les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France en application de l'article L 144-4 du Code monétaire et financier.

L'article L 711-9 (3^e alinéa) précise également que les comptes de l'IEDOM sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

Enfin l'article 7 de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000⁴, prévoit que l'Institut verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves et que les pertes éventuelles de l'IEDOM sont supportées par la Banque de France.

¹ La première dotation étant constituée au 31/12/2005 pour un montant net de 1173 K€.

² L'IEDOM participe à hauteur de 86 % au capital de la société civile immobilière « Zac Bouillé » à Fort-de-France.

³ Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

⁴ Cet article est le seul article de l'ordonnance de 1959 relatif aux statuts de l'IEDOM à ne pas avoir été abrogé ni codifié par l'ordonnance instituant le Code monétaire et financier.

La mise en œuvre des missions du système européen de banques centrales

/ La mise en circulation des billets

En application des dispositions de l'article L 711-2 du Code monétaire et financier, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, de mettre en circulation, dans sa zone d'intervention, les billets ayant cours légal et pouvoir libératoire en métropole.

La Banque de France constitue en dépôt dans les agences de l'IEDOM une réserve de billets placée sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

L'IEDOM veille à la qualité de la circulation fiduciaire dans sa zone d'intervention. Ses agences réalisent les opérations de guichet destinées aux professionnels du secteur bancaire comme au grand public.

/ Les réserves obligatoires

Les avoirs détenus dans les livres de la Banque de France par les établissements de crédit implantés dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont pris en compte sous certaines conditions au titre de la constitution des réserves obligatoires.

La rémunération des réserves obligatoires constituées par les établissements de crédit locaux est versée par la Banque de France au crédit des comptes courants ouverts au nom de ces établissements dans ses livres.

/ La tenue des comptes des établissements de crédit

Depuis le 1^{er} janvier 2001, l'IEDOM ouvre et tient dans ses agences les comptes ouverts sur les livres de la Banque de France par les établissements de crédit.

Les relations avec le Trésor public

En application des dispositions de l'article L 711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'État de missions d'intérêt général. Des conventions précisent alors la nature de ces prestations et les conditions de leur rémunération. Dans ce cadre, une convention financière entre l'IEDOM et l'État a été signée le 1^{er} octobre 2002.

/ La mise en circulation des monnaies métalliques

La mise en circulation des pièces métalliques est une mission expressément confiée à l'IEDOM par l'article L 711-3 du Code monétaire et financier. Une convention technique entre l'IEDOM et l'État relative à la mise en circulation des monnaies métalliques, signée le 16 octobre 2002, définit les modalités de la mise en œuvre de cette mission.

/ La gestion des comptes des accrédités du Trésor public

La gestion des comptes des accrédités du Trésor public est effectuée par l'IEDOM dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997 et en application de l'article L 518-1 du Code monétaire et financier¹.

L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

Un compte courant du Trésor public ouvert dans les livres de l'Institut à Paris enregistre le nivellement quotidien des comptes courants des TPG et de leurs accrédités dans la zone d'intervention de l'IEDOM.

L'IEDOM assure le traitement des valeurs émises ou reçues par les comptables publics dans sa zone d'intervention. Il participe au système français d'échanges de valeurs² en tant que sous-participant de la Banque de France aux systèmes d'échanges CORE et STEP2 ouverts en début d'année 2008 dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux moyens de paiement européens³.

/ Les autres missions confiées par l'État

L'IEDOM assure également pour le compte de l'État, dans sa zone d'intervention, un certain nombre de missions, notamment en matière de traitement du surendettement ainsi que de tenue du fichier central des chèques. Ces missions font également l'objet de conventions particulières se référant à la convention financière entre l'État et l'IEDOM.

Les autres activités

Dans le cadre de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles, l'IEDOM réalise un certain nombre de missions de service public ou d'intérêt général (observatoire économique et financier, cotation des entreprises, surveillance de l'activité bancaire, études économiques, inspection du Centre d'échange physique des chèques de Saint-Denis de La Réunion...).

Les faits marquants de l'exercice

/ La transformation et l'externalisation de la Caisse de Retraite AFD-IEDOM

Les salariés de l'IEDOM⁴ relèvent du régime de la Caisse de retraites de l'AFD-IEDOM. De par son statut d'Institution de Retraite Supplémentaire (IRS), la Caisse de retraites de l'AFD et de l'IEDOM est concernée par l'article 116 de la loi « Fillon » du 21 août 2003 portant réforme des retraites et devait, avant le 31 décembre 2008, soit se transformer en Institution de Prévoyance ou fusionner avec une institution de prévoyance existante, soit se transformer en Institution de Gestion de Retraites supplémentaire (IGRS), soit à défaut être liquidée.

Après études préalables menées au sein du Conseil d'administration de la Caisse de retraites, les partenaires sociaux se sont réunis à l'occasion de sessions de négociations qui se sont déroulées depuis le début de l'année 2008 et qui ont abouti à la signature d'accords collectifs le 14 novembre 2008, confirmés par référendum le 9 décembre 2008. Ces accords ont entériné la transformation de la Caisse de retraites de l'AFD-IEDOM en IGRS et la mise en place d'un nouveau dispositif avec externalisation des engagements à un assureur, la Caisse Nationale de Prévoyance⁵ (CNP).

Les négociations avaient également pour objectifs de faire évoluer l'ancien régime de retraites supplémentaires à presta-

tions définies, dont la pérennité n'était plus assurée, vers un régime à cotisations définies conformes aux règles fixées par la loi Fillon.

Enfin, des accords collectifs spécifiques ont également été conclus, l'un pour La Réunion et la Guyane, visant à prendre en compte le coefficient de cherté de vie dans l'assiette de calcul des cotisations, et l'autre pour la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Pierre-et-Miquelon, relatif à la révision de l'accord collectif conclu en 2005 pour la fermeture du Fonds de prévoyance (cf. paragraphe suivant).

Les fonds transférés à la CNP le 20 décembre 2008 s'élèvent à 285 777 K€ et sont couverts à hauteur de 250 535 K€ par les réserves de la Caisse de retraites AFD-IEDOM. Le complément de 35 242 K€ est pris en charge par les employeurs AFD et IEDOM sur la base de l'affectation des agents au moment de l'évaluation des engagements (soit une clé de répartition de 92,8 % pour l'AFD et 7,2 % pour l'IEDOM). Pour l'IEDOM, ce complément de financement, versé le 19 décembre 2008 à la Caisse de retraites AFD-IEDOM, a généré une charge de personnel de 2 538 K€ (cf. « Les charges d'exploitation – Les frais de personnel et charges assimilées »), compensée comptablement pour l'essentiel par la reprise des provisions constituées au 31 décembre 2007 pour un montant de 2 040 K€ au titre du fonds spécial de la Caisse de retraites AFD-IEDOM et de 203 K€ au titre du changement de régime (cf. « Passif – P6 – Provisions »).

Enfin, l'IEDOM prend de plus à sa charge une prestation particulière et limitée dans le temps, à savoir un complément versé aux agents en retraite ou en préretraite pour les enfants qui resteraient à leur charge après l'arrêt de leur activité. À cette fin, l'IEDOM constitue au 31 décembre 2008 une provision de 134 K€. La part de cette charge relative au personnel de l'IEDOM détaché à l'AFD figure en produits à recevoir pour un montant de 43 K€.

/ Externalisation du Fonds de prévoyance : avenant au contrat

La révision de l'accord collectif conclu en 2005 pour la fermeture du Fonds de Prévoyance⁶ porte sur une évolution du régime applicable aux agents locaux de Guadeloupe, de Martinique et de Saint-Pierre-et-Miquelon. À cet effet, et pour être le plus proche possible des conditions de la Caisse de retraites AFD-IEDOM, le taux de rendement est porté à 2 % par année de service, contre 1,6 % précédemment, et l'âge de départ en préretraite est repoussé de 55 à 60 ans, cette possibilité de départ anticipé étant désormais fermée après le 31 décembre 2013.

Ces nouvelles dispositions entraînent une modification significative de l'évaluation et de la répartition des engagements en les majorant de 2 932 K€. Pour couvrir ces évolutions, une dotation complémentaire de 2 000 K€ est versée à l'assureur ARIAL le 18 décembre 2008, au titre du régime de retraite RS futur, et les provisions pour engagements sociaux sont ajustées de la manière suivante :

■ les engagements de préretraites sont évalués à 1 878 K€ au 31 décembre 2008 contre 6 107 K€ sur 2007. Les fonds externalisés s'élevant à 1 884 K€ au 31 décembre 2008, la provision complémentaire de 4 215 K€ constituée antérieurement

par l'IEDOM au titre de PR1 et PR2 est en conséquence intégralement reprise sur l'exercice 2008 (cf. « Passif – P6 – Provisions ») ;

■ l'estimation des engagements de retraites est de 11 051 K€ au 31 décembre 2008 contre 3 890 K€ sur 2007. Fin 2008, les fonds externalisés par l'IEDOM, y compris le versement de 2 000 K€, s'élèvent à 5 978 K€. Une provision de 5 073 K€ est constituée au 31 décembre 2008 dans les livres de l'Institut.

Ces modifications ont nécessité la signature d'un avenant à l'accord collectif de 2005. Les contrats passés avec l'assureur ARIAL ont également fait l'objet d'un avenant afin de regrouper, à compter du 1^{er} janvier 2009, les sommes déjà versées en couverture des engagements des régimes PR1, PR2 et RS futurs, pour les réaffecter en deux fonds : PR pour les agents pouvant bénéficier d'une préretraite à 60 ans, à prendre entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2013, et RS pour les autres agents partant à la retraite au taux plein de la sécurité sociale.

/ L'immobilier de l'IEDOM

/// La nouvelle agence de Pointe-à-Pitre

Le chantier de construction de la nouvelle agence de Guadeloupe s'est achevé le 25 février 2008. Les immobilisations comptabilisées dans les livres de l'IEDOM, y compris les agencements, le matériel et le mobilier de bureau, s'élèvent à près de 12 millions d'euros.

Le déménagement de l'ensemble du personnel dans ses nouveaux locaux de Dothémare a eu lieu le 14 avril 2008.

/// Les nouveaux bureaux de l'agence de Mamoudzou

Le nouveau bâtiment de l'agence IEDOM-AFD de Mayotte, composé de trois bureaux et d'une salle de réunion, a été inauguré le 23 mai 2008. Ce bâtiment, qui se situe dans l'enceinte de l'établissement, accueille les agents de l'Agence française de développement.

1 L'article L 518-1 du Code monétaire et financier autorise l'IEDOM à effectuer des opérations de banque.

2 L'IEDOM participe directement à la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

3 CORE et STEP2 se substituent depuis octobre 2008 au système d'échange SIT à Paris.

4 Hormis à Mayotte où les salariés de l'IEDOM relèvent d'un régime d'assurance retraite propre à la collectivité et d'un régime supplémentaire particulier.

5 Un appel d'offres européen de procédure négociée a été lancé le 19 mars 2008 afin de sélectionner un assureur. La CNP a été retenue le 18 juillet 2008, et les contrats retenus avec cet assureur ont reçu un avis favorable de l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles (ACAM) le 19 décembre 2008.

6 Pour mémoire, l'externalisation du Fonds de prévoyance au 31/12/2005 auprès de l'Assureur ARIAL couvre 4 régimes de retraites supplémentaires (RS) et de préretraite (PR) : les engagements relatifs aux agents retraités (RS actuels), la gestion du fonds pour les agents actifs (RS futurs), les régimes de préretraites liées aux mesures transitoires pour les agents éligibles à une préretraite à 55 ans (PR1) ou à 60 ans (PR2).

/ La modification du taux de rémunération du compte dit « d'opérations »

À compter du 15 octobre 2008, en application des dispositions prises par la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la crise financière survenue en septembre 2008, la procédure d'appels d'offres à taux fixe se substitue à celle à taux variable dans le cadre des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème. C'est donc le taux fixe et non plus le taux marginal (TMOPR)¹ qui est utilisé pour le calcul de la rémunération du compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France, dit « compte d'opérations ». Ce taux a été fixé à 3,75 % le 15 octobre 2008, à 3,25 % le 12 novembre, puis à 2,50 % à compter du 10 décembre 2008.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif, postérieur à la date du 31 décembre 2008, et qui n'aurait pas été pris en considération pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.

Le cadre comptable et les méthodes d'évaluation

Conformément à l'article L711-9 du Code monétaire et financier, les modalités de présentation et d'arrêté des comptes de l'IEDOM sont identiques à celles fixées pour la Banque de France. À ce titre, l'IEDOM a appliqué en 2006 les règles comptables fixées par le Comité de la réglementation comptable à toutes ses opérations.

Ces comptes sont présentés en milliers d'euros.

Les missions du système européen de banques centrales

/ Avance de la Banque de France (P1)

À compter du 1^{er} février 2003, le montant de l'avance Banque de France est ajusté mensuellement, afin de correspondre à une fraction du montant des billets en euros comptabilisés dans les livres de la Banque de France, majoré à compter du 1^{er} janvier 2008 du montant compensatoire devenu débiteur, déterminé conformément à l'article 4 de la décision 2001-16² de la Banque centrale européenne.

Le coefficient retenu pour la fraction du montant des billets en euros est égal à la somme de :

- 50 % de la part des départements d'outre-mer, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte dans la population de la France ;
- 50 % de la part des départements d'outre-mer, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte dans le PIB de la France.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, en application de la nouvelle convention signée le 18 juin 2007 entre la Banque de France et l'IEDOM pour le calcul de l'avance de la Banque de France, le seuil plancher de 3 % a été supprimé et le coefficient a été fixé à 2,3 %. Le montant de l'avance fait l'objet d'un ajustement mensuel en fonction de l'évolution du montant des billets en euros comptabilisés à la Banque de France.

/ Comptes courants de la Banque de France (A1)

/// Compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France (dit « compte d'opérations »)

Il s'agit du compte central de règlement de l'IEDOM ouvert dans les livres de la Banque de France, sur lequel l'IEDOM détient la quasi-totalité de ses avoirs financiers. Ce compte, rémunéré, enregistre les mouvements quotidiens de trésorerie liés aux activités propres de l'IEDOM, qu'il s'agisse des activités de gestion interne ou des activités menées pour le compte de sa clientèle (les accrédités du Trésor public).

Ce compte d'opérations est porteur d'intérêts calculés, à compter du 15 octobre 2008, au taux d'appels d'offres à taux fixe, qui se substitue au taux marginal des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème (TMOPR). Le montant des intérêts est comptabilisé mensuellement.

/// Autres comptes courants ouverts dans les livres de la Banque de France

Ces comptes, ouverts en 2001, permettent à l'IEDOM d'effectuer des opérations interbancaires pour le compte de sa clientèle (les accrédités du Trésor public) et dont le dénouement s'effectue directement dans les départements d'outre-mer ou les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

Les relations avec le Trésor public

/ Trésor public — Émissions de pièces (P3)

L'IEDOM assure pour le compte du Trésor public la gestion, la mise en circulation et le recyclage des pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Une convention signée entre le Trésor public et l'IEDOM régit la mise en circulation des monnaies métalliques par l'IEDOM (cf. « Le cadre juridique et financier – Les relations avec le Trésor public »).

Ce texte prévoit notamment (article 5) le paiement par l'Institut au Trésor public du montant des pièces métalliques mises en circulation aux guichets de l'IEDOM et le remboursement par le Trésor public à l'IEDOM des pièces reçues (prise en compte des flux de monnaies aux guichets de l'IEDOM appelés « émissions nettes »).

/ Comptes courants du Trésor public (P2)

Le Trésor public dispose d'un compte courant à l'IEDOM tenu à Paris. Chaque Trésorier-payeur général et ses accrédités disposent également d'un compte ouvert localement par l'IEDOM. Ces comptes tenus localement sont nivelés quotidiennement dans le compte courant du Trésor public tenu à Paris.

Ces comptes courants permettent au Trésor public d'exécuter ses opérations courantes dans la zone d'intervention de l'IEDOM (retrait/dépôts d'espèces, encaissement de chèques, réception/émission de virements, d'avis de prélèvements...). À cette fin, l'IEDOM participe à CORE en tant que sous-participant de la Banque de France³.

/ Créances sur le Trésor public (A3)

Le compte courant du Trésor public ouvert dans les livres de l'IEDOM est rémunéré au taux directeur des opérations principales de refinancement de la Banque centrale européenne (REFI), fixé à 2,5 % depuis le 10 décembre 2008 (4,00 % au 13 juin 2007, 4,25 % au 9 juillet 2008, 3,75 % au 15 octobre 2008, puis 3,25 % au 17 novembre 2008).

Depuis le 1^{er} janvier 2004, à la demande du Trésor public, l'IEDOM comptabilise mensuellement, d'une part, les intérêts créditeurs et d'autre part, les intérêts débiteurs produits chaque jour sur ce compte.

Les autres activités

/ Règles d'évaluation des valeurs immobilisées (A6)

/// Les titres de participation et les créances rattachées

L'IEDOM participe à hauteur de 86 % au capital de la société civile et immobilière dite « SCI Zac Bouillé » à Fort-de-France en Martinique, qui détient l'immeuble abritant l'agence.

Les créances rattachées concernent l'achat du terrain et le financement de la construction de l'immeuble.

Les amortissements comptabilisés dans les livres de la SCI sont provisionnés chez l'IEDOM, à hauteur de sa participation, en amortissements dérogatoires.

/// Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire.

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles normes relatives à la comptabilisation des immobilisations, l'Institut d'émission a retenu une approche prospective qui est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2005 sur la base de la valeur nette comptable au 31 décembre 2004.

Les durées suivantes sont retenues pour chaque catégorie de composants :

- les structures d'immeubles : 50 ans ;
- les agencements extérieurs et les réseaux : 20 à 33 ans ;
- les agencements et aménagements intérieurs : 10 à 20 ans ;
- les éléments de mobilier : 8 à 12 ans ;
- les matériels informatiques : 3 à 5 ans ;
- les autres matériels : 4 à 15 ans ;
- les véhicules : 5 ans ;
- les logiciels : 2 à 6 ans.

Il convient également de souligner que l'IEDOM ayant engagé un programme de construction de nouvelles agences, les quatre agences destinées à être cédées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ont fait l'objet d'un traitement spécifique. Ainsi la durée d'amortissement de ces biens a été déterminée en fonction de la durée d'usage résiduelle prévisible des locaux.

/ Les comptes de recouvrement

/// Comptes de recouvrement actif (A4)

Dans le cadre de ses activités bancaires menées pour le compte de sa clientèle (le Trésor public), l'IEDOM enregistre, à l'actif, les avis de prélèvement et les effets émis ainsi que les chèques reçus par les comptables du Trésor public à leur ordre et remis à l'Institut pour encaissement. Compte tenu des délais de règlement interbancaire différents pour chaque type d'opérations, le solde des comptes de valeurs à recevoir, à la fin de l'exercice, est représentatif du montant qui sera recouvré en tout début d'année suivante.

L'IEDOM enregistre également les virements des comptables du Trésor public. Le solde de ces opérations représente les virements qui seront exécutés dans les premiers jours de l'année suivante.

/// Comptes de recouvrement passif (P4)

Dans le cadre de ses activités bancaires menées pour le compte de sa clientèle (le Trésor public), l'IEDOM enregistre sur ce poste les valeurs (chèques, avis de prélèvements, virements, effets...) à créditer sur les comptes du Trésor public et qui sont en cours de règlement en fin d'exercice.

/ Règles d'évaluation des provisions (P6)

/// Provisions réglementées – Amortissements dérogatoires : SCI Zac Bouillé

Au regard de la législation sur la participation dans une société immobilière « transparente », l'IEDOM comptabilise en amortissements dérogatoires, au prorata de sa participation à la SCI Zac Bouillé, les charges annuelles d'amortissement passées dans les comptes de la SCI.

/// Provisions réglementées – Amortissements dérogatoires : traitement des immobilisations par composants

Dans le cadre de la mise en place au 1^{er} janvier 2005 des nouvelles règles relatives à la comptabilisation des immobilisations par composants⁴, l'Institut d'émission comptabilise un amortissement dérogatoire destiné à conserver la durée fiscale des biens acquis au 31 décembre 2004.

¹ Le taux marginal des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème (TMOPR) a évolué de 4,20 % au 1^{er} janvier 2008 à 4,70 % au 14 octobre 2008.

² La décision 2001-16 a été modifiée par la décision 2006-7 de la Banque centrale européenne.

³ L'IEDOM participe directement à la chambre de compensation manuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

⁴ Définies par les règlements 2002-10 du 12 décembre 2002 et 2004-06 du 23 novembre 2004.

Les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires sont calculées par différence entre le taux linéaire appliqué jusqu'au 31 décembre 2004 (détaillés ci-après) et le taux linéaire applicable depuis le 1^{er} janvier 2005 (cf. « Le cadre juridique et financier – Les autres activités – Immobilisations incorporelles et corporelles »):

- les structures d'immeubles : 20 ans ;
- les agencements extérieurs et les réseaux : 10 à 20 ans ;
- les agencements et aménagements intérieurs : 5 à 10 ans ;
- les éléments de mobilier : 2 à 10 ans ;
- les matériels informatiques : 3 à 5 ans ;
- les autres matériels : 2 à 10 ans ;
- les véhicules : 4 ans ;
- les logiciels : 1 à 5 ans.

/// Provisions pour charges

Depuis le 31 décembre 2000, les passifs sociaux suivants donnent lieu à constitution de provisions :

- retraite supplémentaire pour les agents bénéficiaires du régime du Fonds spécial de la Caisse de retraites AFD-IEDOM ;
- indemnités de fin de carrière ;
- médailles du travail ;
- frais de mutuelle santé des retraités et futurs retraités ;
- congés de solidarité.

À chaque fin d'exercice, l'actualisation des passifs sociaux mentionnés *supra* est comptabilisée. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont alignées sur celles de la Banque de France (taux d'inflation de 2 %, taux d'actualisation de 4,5 %).

Par ailleurs une provision pour engagement de retraite liée au Fonds de prévoyance¹ permet de couvrir les engagements sociaux liés aux régimes de retraites et préretraites mis en place à l'occasion de la clôture du Fonds de prévoyance, intervenue au 31 décembre 2005. La provision liée à ces passifs sociaux est déterminée en prenant en compte l'ensemble des bénéficiaires sur la base des hypothèses contractuelles retenues avec la société ARIAL ASSURANCE (taux d'actualisation de 1,5 %).

Le montant de cette provision ne concerne que les engagements relatifs aux agents non soumis à mobilité du cadre local des agences de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon (en poste dans les agences IEDOM ou AFD). La part de l'engagement relative au personnel non soumis à mobilité (NSAM) détaché à l'AFD figure en produits à recevoir.

Les engagements relatifs aux agents du cadre général de l'AFD détachés à l'IEDOM lui sont facturés sur la base de la charge normale de l'exercice, conformément à la convention du 9 mai 2001 entre les deux établissements. Ce montant est enregistré en charges à payer.

Enfin, dans le cadre de la transformation de la Caisse de retraites AFD-IEDOM en IGRS, une provision complémentaire est constituée au 31 décembre 2008 pour les engagements liés à la prise en charge d'une prime temporaire versée aux agents en retraite ou en préretraite pour les enfants qui restent à leur charge lorsqu'ils arrêtent leur activité².

/ Les réserves

/// Réserve statutaire (P8)

La dotation annuelle à la réserve statutaire est fixée à 15 % du bénéfice net à concurrence d'un plafond égal à 50 % de la dotation en capital (article R 711-8 du Code monétaire et financier).

/// Autres réserves (P9)

La réserve pour risques généraux permet de faire face à des risques imprévisibles ou à des sinistres pour lesquels l'IEDOM est son propre assureur.

S'agissant de la réserve pour investissement et en application des articles L 711-9 et L 144-4, l'IEDOM applique la règle définie pour la Banque de France par l'article R 144-2 qui dispose que les dépenses d'investissement ne peuvent être imputées que sur des réserves préalablement constituées.

La réserve pour investissements est à comparer au montant de la valeur nette des immobilisations à la clôture de l'exercice augmenté du montant des programmes d'investissement des exercices futurs approuvés par le Conseil de surveillance.

¹ Le Fonds de prévoyance est un régime de retraite complémentaire mis en place en 1970 et fermé en 2005, en faveur des agents non soumis à mobilité de Guadeloupe, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon.

² Pour les enfants qui poursuivent leurs études jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les informations sur les postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan

Actif

en milliers d'euros

/ A1 - Banques centrales

	31/12/2008	31/12/2007
Banque de France – Comptes courants	3 534 128	3 259 576
Intérêts à recevoir de la Banque de France	8 006	10 648
	3 542 134	3 270 224

Les intérêts à recevoir représentent la rémunération du compte d'opérations au titre du mois de décembre.

/ A2 - Autres disponibilités

	31/12/2008	31/12/2007
Comptes bancaires ouverts dans les agences	180	378
Caisses courantes	1	1
	181	379

/ A3 - Créances sur le Trésor public

	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts à recevoir	13	11
	13	11

/ A4 - Comptes de recouvrement

	31/12/2008	31/12/2007
Chèques	24 940	29 818
Avis de prélèvement et effets du Trésor public	1 346	894
Virements et transferts reçus du Trésor public	39 283	283
	65 569	30 995

/ A5 - Autres actifs : débiteurs divers

	31/12/2008	31/12/2007
Prêts au personnel	2 431	2 626
État, Impôts et taxes	8 845	1 038
dont excédent d'IS versé	6 979	0
dont plafonnement de la taxe professionnelle (1)	1 866	1 037
dont divers	0	1
Produits à recevoir	10 249	3 253
dont commission Euvrard (2)	7 488	0
dont AFD (3)	2 229	2 123
dont IEOM (4)	109	792
dont divers	423	338
Charges constatées d'avance	246	214
Autres débiteurs divers	1 098	958
dont créances sur l'AFD	67	1
dont autres débiteurs divers	1 031	957
	22 869	8 089

- (1) Au 31 décembre 2008, le solde de 1 866 K€ représente la provision pour demande de plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée au titre de l'exercice 2008 (909 K€) et de l'exercice 2007 (902 K€), ainsi qu'un solde de 55 K€ au titre de 2003.
- (2) Les prestations de services rendus au Trésor public, déterminées suivant les termes de la commission Euvrard, de l'exercice 2008 (7 488 K€) ont été versées à l'IEDOM le 14 janvier 2009.
- (3) Ce poste intègre la part des engagements résiduels liés au Fonds de prévoyance (au titre du régime RS futurs) qui resterait à la charge de l'AFD pour les années à venir (1 471 K€), le montant qui lui sera refacturé en 2009 au titre des engagements RS futurs externalisés et versés à ARIAL ASSURANCE sur l'exercice 2008 (579 K€), l'ajustement de la charge normale des exercices 2001 à 2008 des engagements sociaux du personnel détaché à l'AFD (79 K€), ainsi que des charges diverses à refacturer (100 K€).
- (4) L'ajustement des prestations facturées à l'IEOM s'élève à 86 K€ au titre des prestations de services généraux de l'exercice 2008 et à 23 K€ au titre de la convention de refacturation concernant un logiciel commun (FIDEC) pour le second semestre 2008.

/ A6 - Valeurs immobilisées nettes

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Titres de participation & créances rattachées (1)	8 419	94		8 513
Immobilisations incorporelles	3 432	359	234	3 557
Amortissements	2 593	388	185	2 796
Net	839			761
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	326	293	69	550
Terrains & aménagement des terrains (2)	2 772	780		3 552
Amortissements	825	61		886
Net	1 947			2 666
Constructions & aménagement des constructions (2)	21 013	12 617	199	33 431
Amortissements	16 978	867	192	17 653
Net	4 035			15 778
Autres immobilisations corporelles (2)	14 620	2 123	561	16 182
Amortissements	11 387	965	462	11 890
Net	3 233			4 292
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles (2)	10 423	507	10 225	705
Total valeurs immobilisées nettes	29 222	14 492	10 449	33 265

- (1) Les titres de participations sont représentatifs de la participation de l'IEDOM au capital de la société civile immobilière «Zac Bouillé».
- (2) Les immobilisations relatives à la construction de la nouvelle agence de Guadeloupe s'élèvent à près de 12 millions d'euros (dont 9 694 K€ d'avances et acomptes versés au 31 décembre 2007). Ces acquisitions, amorties à compter du 14 avril 2008, date du déménagement de l'ensemble du personnel dans les nouveaux locaux, se répartissent en aménagements de terrain (732 K€), constructions et aménagements des constructions (10 670 K€) et près de 600 K€ en autres immobilisations corporelles (matériel et mobilier de bureaux).

Passif

en milliers d'euros

/ P1 - Avance de la Banque de France

	31/12/2008	31/12/2007
Avance Banque de France	3 198 199	2 679 654
	3 198 199	2 679 654

/ P2 - Comptes des établissements de crédit et du Trésor public

	31/12/2008	31/12/2007
Compte courant du Trésor public	129 934	192 119
Intérêts à verser au Trésor public	69	213
	130 003	192 332

/ P3 - Trésor public – Émission de pièces

	31/12/2008	31/12/2007
Trésor public - émissions de pièces	1 541	1 445
	1 541	1 445

Ce poste est représentatif des émissions nettes de pièces euros du mois de décembre.

/ P4 - Comptes de recouvrement

	31/12/2008	31/12/2007
Virements et transferts à régler	20 287	192 367
Chèques à régler	29 316	33 000
Avis de prélèvement et effets à régler	762	845
Virements et transferts remis	39 454	231
	89 819	226 443

/ P5 - Autres passifs

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 448	5 034
Dettes relatives au personnel	1 995	2 085
Organismes sociaux	855	740
Etat & autres collectivités	242	3 919
dont impôt sur les sociétés	0	3 530
dont impôts divers	242	389
Divers	261	810
	8 801	12 588

/ P6 - Provisions

	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Provisions réglementées	8 688	339	317	8 710
Amortissements dérogatoires	8 688	339	317	8 710
Amortissements SCI Zac Bouillé (1)	7 124	305		7 429
Traitement des immob. par composants (2)	1 564	34	317	1 281
Provisions pour risques et charges	13 876	5 951	6 660	13 167
Provisions pour engagements sociaux	13 773	5 946	6 640	13 079
Fonds spécial de la Caisse de retraites* – agents actifs (3)	1 898		1 898	0
Fonds spécial de la Caisse de retraites* – agents retraités (3)	142		142	0
Congés de solidarité	533		131	402
Indemnités de fin de carrière	1 538	97	1	1 634
Médailles du travail	794	7	50	751
Mutuelle santé – agents actifs	3 007	393		3 400
Mutuelle santé – agents retraités	1 444	242		1 686
Engagements de retraites du FP (4)	4 214	5 073	4 215	5 072
Engagements de retraites Caisse AFD-IEDOM (5)	203	134	203	134
Provisions pour litiges (6)	103	5	20	88
	22 564	6 290	6 977	21 877

(1) Ce montant est à rapprocher de l'encours des titres de participation (cf. « Actif – A6 – Valeurs immobilisées nettes ») conformément aux principes comptables appliqués pour le traitement des SCI « transparentes ».

(2) Un amortissement dérogatoire est constitué au 31/12/2008 pour conserver la durée fiscale des biens décomposés.

Au 31 décembre 2008, la valeur brute des immobilisations pour lesquelles un amortissement dérogatoire est calculé s'élève à 19 008 K€, contre 19 317 K€ sur la période précédente.

(3) Les provisions au titre du Fonds spécial de la Caisse de retraites sont totalement reprises au 31 décembre 2008 et sont à rapprocher du versement de 2 538 K€ de complément de financement de l'externalisation de la Caisse de retraites AFD-IEDOM (cf. « Résultat – R2 – Charges d'exploitation »).

(4) La dotation relative au Fonds de prévoyance (5 073 K€) est représentative au 31 décembre 2008 des engagements sociaux résiduels liés au régime de retraites supplémentaires des agents actuellement en activité mis en place dans le cadre de la clôture du Fonds de prévoyance (régime RS futurs).

Les provisions antérieurement constituées (4 215 K€) au titre des régimes de préretraites PR1 et PR2 sont totalement reprises compte tenu des modifications apportées aux dispositifs d'externalisation du Fonds de prévoyance (cf. « Le cadre juridique et financier – faits marquants de l'exercice »).

(5) Dans le cadre de la transformation de la Caisse de retraites AFD-IEDOM, une provision complémentaire est constituée au 31 décembre 2008 pour les engagements liés à la prise en charge d'une prime temporaire versée aux agents en retraite ou en préretraite pour les enfants qui restent à leur charge lorsqu'ils arrêtent leur activité.

La provision de 202 K€, constituée au 31 décembre 2007, est totalement reprise au 19 décembre 2008.

(6) La provision au 31 décembre 2008 de 88 K€ couvre les risques fiscaux de l'IEDOM.

/ P7 - Dotation en capital

	31/12/2008	31/12/2007
Dotation en capital	33 540	33 540
	33 540	33 540

/ P8 - Réserve statutaire

	31/12/2008	31/12/2007
Réserve statutaire <i>soit 50 % de la dotation en capital</i>	16 770	16 770
	16 770	16 770

/ P9 - Autres réserves

	31/12/2007	Dotations	Prélèvements	31/12/2008
Réserve pour risques généraux	23 656	0	0	23 656
Réserve pour investissements	48 329	0	0	48 329
	71 985	0	0	71 985

/ P10 - Report à nouveau

	31/12/2007	Dotations	Prélèvements	31/12/2008
Affectation des résultats antérieurs	1 333		734	599
	1 333	0	734	599

/ P11 - Résultat de l'exercice

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant affectation	90 897	80 266
	90 897	80 266

Résultat

en milliers d'euros

Résultat synthétique	2008	2007
Résultat net des activités de l'IEDOM	140 331	133 897
Charges d'exploitation	-44 711	-38 352
Résultat ordinaire avant impôt	95 620	95 545
Résultat exceptionnel	61	68
Impôt sur les sociétés (1)	-4 784	-15 347
Résultat net de l'exercice	90 897	80 266

(1) Le bénéfice fiscal imposable est présenté au paragraphe «R4 – Impôts sur les sociétés».

/ R1 - Revenu net des activités de l'IEDOM

	2008	2007
1-1 Produits nets d'intérêts	128 912	125 801
Produits d'intérêts	129 757	126 490
Intérêts sur compte Banque de France (1)	129 323	126 064
Autres intérêts et commissions	434	426
Charges d'intérêts et commissions	-845	-689
1-2 Net des autres produits et charges	11 419	8 096
Produits divers d'exploitation	12 733	9 615
Refacturation des services rendus	12 066	8 918
Trésor public	8 606	6 246
IEOM (2)	2 007	2 108
AFD (3)	1 378	504
Autres refacturations	75	60
Autres produits d'exploitation	751	626
Résultat net sur cession d'immobilisations	-84	71
Charges d'exploitation bancaire	-1 314	-1 519
Charges sur prestations de services financiers	-378	-444
Autres charges d'exploitation bancaire	-936	-1 075
Revenu net des activités de l'IEDOM	140 331	133 897

(1) À compter du 15 octobre 2008, la procédure d'appels d'offres à taux fixe est appliquée pour le calcul des intérêts sur les avoirs du compte courant dit « Compte d'opérations » ouvert à la Banque de France. Les intérêts calculés quotidiennement sont crédités mensuellement. En 2008, ces intérêts se sont élevés à 129 323 077 €.

(2) La refacturation à l'IEOM comprend principalement les prestations de services généraux du siège.

(3) Au 31 décembre 2008, la refacturation des services rendus à l'AFD comprend notamment :

- un montant de 828 K€ correspondant à la participation de l'AFD à l'externalisation du Fonds de prévoyance; ce montant se décompose en charges refacturables au titre de l'exercice 2008 (29% du versement de 2 000 K€ effectué par l'IEDOM auprès de l'assureur ARIAL, 529 K€) et un ajustement de 249 K€ de la quote-part de l'AFD sur les engagements résiduels du Fonds de prévoyance;
- un montant de 507 K€ correspondant aux refacturations liées principalement à la gestion des établissements mixtes de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon;
- un montant 43 K€ correspondant à la part relative au personnel IEDOM détaché à l'AFD dans le cadre du dispositif de transformation du régime de la Caisse de retraites AFD-IEDOM, et de l'engagement pris par l'Institut de verser une prime temporaire pour enfants à charge aux agents partant en retraite ou préretraite.

/ R2 - Charges d'exploitation

	2008	2007
Frais de personnel et charges assimilées	-19 451	-14 925
Personnel non soumis à mobilité (1)	-14 918	-14 118
Rémunérations	-9 549	-9 033
Charges patronales	-4 212	-4 060
Autres charges de personnel	-641	-529
Impôts et taxes sur rémunérations	-516	-496
Externalisation des engagements du Fonds de prévoyance (2)	-1 995	-807
de la Caisse de retraites AFD-IEDOM (3)	-2 538	0
Impôts et taxes	-460	-467
Taxe professionnelle (4)	-234	-79
Autres impôts et taxes	-226	-388
Autres charges d'exploitation	-23 207	-22 237
Personnel détaché (5)	-12 132	-12 037
Charges d'exploitation générale (6)	-11 075	-10 200
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	-2 280	-1 684
Autres dotations nettes aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	687	961
Provisions pour risques et charges (7)	709	1 343
Provisions pour dépréciation	0	0
Provisions réglementées (8)	-22	-382
Charges d'exploitation	-44 711	-38 352

(1) Au 31 décembre 2008, l'effectif du personnel IEDOM affecté dans les agences de l'IEDOM est de 196 agents contre 199 au 31 décembre 2007.

(2) En 2008, cette charge correspond à la dotation complémentaire versée à l'assureur ARIAL ASSURANCE au titre du contrat RS Futurs.

(3) Au 31 décembre 2008, ce poste correspond à la somme versée à la Caisse de retraites AFD-IEDOM dans le cadre de l'externalisation des fonds à l'assureur CNP.

(4) Dont un plafonnement à la valeur ajoutée 2008 à hauteur de 828 K€, contre 982 K€ sur l'exercice précédent. Hors ce plafonnement, le poste autres impôts et taxes s'établirait à 1 288 K€ au 31 décembre 2008, contre 1 449 K€ sur 2007.

(5) Au 31 décembre 2008, l'effectif du personnel AFD et Banque de France détaché à l'IEDOM est de 105 agents contre 108 agents au 31 décembre 2007.

(6) Dont 94 K€ d'honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008, contre 105 K€ pour l'exercice précédent.

(7) En 2008, les provisions pour risques et charges incluent :

- une reprise nette de 2 109 K€ pour engagements sociaux de la Caisse de retraites AFD-IEDOM (dotation de 134 K€ pour prime temporaire d'enfants à charge; reprises de 2 040 K€ au titre du fonds spécial et de 203 K€ au titre de la transformation de la Caisse de retraites AFD-IEDOM) ;
- une dotation nette de 858 K€ pour engagements sociaux du Fonds de prévoyance (dotation de 5 073 K€ au titre du régime RS futurs et reprise de 4 215 K€ au titre des régimes PR1 et PR2) ;
- des dotations nettes pour engagements sociaux divers de 557 K€ ;
- un complément de dotation pour risques fiscaux de 5 K€ ;
- une reprise de provision pour risques sociaux de 20 K€.

(8) Dont au 31 décembre 2008, 283 K€ de reprises nettes sur les provisions dérogatoires liées à l'impact du traitement des immobilisations par composants, et 305 K€ au titre du prorata de charges annuelles d'amortissements de la SCI Zac Bouillé (cf. détail « Passif – poste « P6 – provisions »).

/ R3 - Résultat exceptionnel

	2008	2007
Produits exceptionnels	64	70
Reprises sur amortissements	0	0
Autres produits exceptionnels (1)	64	70
Charges exceptionnelles	-3	-2
Dotations aux amortissements	0	0
Autres charges exceptionnelles	-3	-2
Résultat exceptionnel	61	68

(1) Sur l'exercice 2008, les produits exceptionnels se composent principalement d'une indemnité d'assurance de 44 K€ encaissée par l'agence de la Martinique en dédommagement des dégâts causés par le cyclone Dean le 17 août 2007, ainsi que d'une annulation de 18 K€ de dettes envers un fournisseur pour lequel la liquidation judiciaire a été prononcée par le tribunal de commerce de Fort-de France.

Pour mémoire, les intérêts moratoires sur le dégrèvement de la taxe professionnelle encaissés sur l'exercice 2007 s'élèvent à 68 K€.

/ R4 - Impôt sur les sociétés

	2008	2007
Bénéfice fiscal imposable	14 062	44 739
Bénéfice imposable avant déduction des dividendes	95 062	94 739
Déduction des dividendes versés à la Banque de France (1)	-81 000	-50 000
Impôt sur les sociétés	-4 784	-15 347
Impôt aux taux normaux calculés sur le bénéfice fiscal (2)	-4 784	-15 347

(1) La direction de la législation fiscale a statué par courrier du 15 janvier 2004 sur le régime fiscal applicable aux bénéfices nets versés par l'IEDOM à la Banque de France. Ces derniers constituent une charge déductible pour la détermination du résultat imposable de l'IEDOM l'année de leur versement.

(2) Dont 1 009 K€ d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2008, contre 1 009 K€ au titre de l'exercice précédent, réglés localement à Mayotte, compte tenu du régime fiscal en vigueur dans cette collectivité.

Hors Bilan

Au 31 décembre 2008, les comptes de hors bilan sont représentatifs de la valeur du stock de pièces en euros en réserve dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

/ La réserve de pièces euros

en milliers d'euros

au 31 décembre	2008	2007
Guadeloupe	3 957	3 367
Guyane	672	544
Martinique	3 432	4 650
Mayotte	1 381	1 071
Réunion	2 868	3 383
Saint-Pierre-et-Miquelon	260	279
Réserve totale	12 570	13 294

/ L'évolution de la réserve de pièces euros sur l'exercice

en milliers d'euros

Stock de pièces euros au 31/12/2007	13 294
Augmentations	14 694
Versements aux guichets	9 998
Réceptions de pièces	4 696
Diminutions	15 418
Prélèvements aux guichets	15 418
Rapatriement sur la métropole	0
Stock de pièces euros au 31/12/2008	12 570

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Synergie - Audit

22, boulevard de Stalingrad
92323 Châtillon Cedex
France

Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer

Siège social : 5, rue Roland Barthes - 75598 Paris
Dotation : € 33 540 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



Synergie - Audit

*Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer
Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2008*

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux résiduels en matière de préretraite liés aux mesures mises en place dans le cadre de la clôture du fonds de prévoyance. Ces provisions, décrites dans la note P6 de l'annexe, s'établissent au 31 décembre 2008 à 5 072 milliers d'euros.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, et leur couverture par les provisions nécessaires.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et dans les documents adressés aux membres du Conseil de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 2 mars 2009

Pascal Brouard
Associé

Châtillon, le 2 mars 2009

Jean Petit
Associé



ANNEXES



- 96** Annexe statistique
- 102** Commission de surendettement des DOM - Statistiques 2008
- 105** Le fichier central des chèques (FCC)

- 106** Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer

- 108** Chronologie des principaux faits en 2008 dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

ANNEXE STATISTIQUE

Les comptes économiques régionaux

Évolution à prix courants (en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations 2005/2004
Guadeloupe						
PIB (Produit Intérieur Brut)	5 940	6 202	6 741	6 964	7 388	6,1 %
Importations	2 059	2 019	2 037	1 952	2 384	22,1 %
Total des ressources	7 999	8 221	8 778	8 916	9 772	9,6 %
Consommation finale effective	6 082	6 351	6 644	6 892	7 733	12,2 %
ménages	3 935	4 030	4 248	4 332	5 010	15,7 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	2 148	2 321	2 396	2 560	2 560	-
FBCF (Formation Brute de capital Fixe)	1 406	1 416	1 638	1 584	1 648	4,0 %
Variations des stocks	-43,2	-51,3	16,6	-57	-129	126,3 %
Exportations	553	505	478	497	520	4,6 %
Total des emplois	7 999	8 221	8 778	8 916	9 772	9,6 %
Martinique						
PIB	5 911	6 104	6 442	6 800	7 210	6,0 %
Importations	2 012	1 941	1 978	2 111	2 381	12,8 %
Total des ressources	7 923	8 045	8 420	8 911	9 591	7,6 %
Consommation finale effective	6 136	6 381	6 653	6 921	7 259	4,9 %
ménages	3 901	3 995	4 161	4 296	4 468	4,0 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	2 235	2 386	2 492	2 625	2 791	6,3 %
FBCF	1 189	1 128	1 238	1 416	1 593	12,5 %
Variations des stocks	20	-35	-79	-53	3	-105,7 %
Exportations	578	571	608	627	736	17,4 %
Total des emplois	7 923	8 045	8 420	8 911	9 591	7,6 %
Guyane						
PIB	2 045	2 255	2 298	2 392	2 576	7,7 %
Importations	1 497	2 005	956	882	1 057	19,8 %
Total des ressources	3 542	4 269	3 254	3 274	3 633	11,0 %
Consommation finale effective	2 030	2 177	2 293	2 439	2 602	6,7 %
ménages	1 048	1 127	1 139	1 192	1 340	12,4 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	982	1 050	1 154	1 247	1 262	1,2 %
FBCF	529	503	493	485	517	6,6 %
Variations des stocks	4	-21	-30	-29	-7	-75,9 %
Exportations	978	1 599	498	379	521	37,5 %
Total des emplois	3 542	4 259	3 254	3 274	3 633	11,0 %
Réunion						
PIB	9 316	9 923	10 523	11 234	12 061	7,4 %
Importations	3 007	3 095	3 423	3 543	3 852	8,7 %
Total des ressources	12 323	13 018	13 946	14 777	15 913	7,7 %
Consommation finale	9 997	10 687	11 275	12 046	12 782	6,1 %
ménages	6 004	6 449	6 844	7 293	7 806	7,0 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	3 993	4 239	4 431	4 753	4 976	4,7 %
FBCF	1 823	1 830	2 151	2 166	2 708	25,0 %
Variations des stocks	-73	-84	-92	-81	-198	144,4 %
Exportations	576	585	612	646	621	-3,9 %
Total des emplois	12 323	13 018	13 946	14 777	15 913	7,7 %

Source : INSEE

(1) Administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages.

Évolution des principaux indicateurs économiques dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Ces tableaux ne représentent que les principaux indicateurs sélectionnés par départements et collectivités. Des analyses et de plus amples détails sont fournis dans les rapports annuels des agences de l'IEDOM.

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
1. Taux d'inflation moyen						
Guadeloupe	1,3 %	3,2 %	2,1 %	1,4 %	2,2 %	+0,8 pt
Guyane	1,2 %	1,6 %	2,1 %	3,4 %	3,5 %	+0,1 pt
Martinique	2,0 %	2,4 %	2,4 %	2,4 %	2,8 %	+0,4 pt
Réunion	1,7 %	2,2 %	2,6 %	1,3 %	3,0 %	+1,7 pt
Mayotte	0,6 %	1,7 %	1,4 %	4,4 %	4,1 %	-0,3 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	2,1 %	6,6 %	5,7 %	0,8 %	6,1 %	+5,3 pts
2. Taux de chômage						
<i>INSEE (au sens du BIT - enquête emploi)</i>						
Guadeloupe	23,3 %	24,3 %	25,1 %	22,7 %	22,0 %	-0,7 pt
Guyane	24,7 %	23,7 %	27,6 %	20,7 %	21,8 %	+1,1 pt
Martinique	21,0 %	17,9 %	23,0 %	21,2 %	22,4 %	+1,2 pt
Réunion	32,2 %	29,5 %	27,5 %	24,2 %	24,5 %	+0,3 pt
<i>DTEFP (DEFM au 31 décembre) (1)</i>						
Mayotte	29,4 %	25,4 %	25,6 %	ND	ND	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	8,8 %	8,4 %	8,4 %	10 %	10,5 %	+0,5 %
3. Commerce extérieur (en millions d'euros)						
Importations						
Guadeloupe	1 824,4	2 211,0	2 224,3	2 404,9	2 545,6	5,9 %
Guyane	672,1	734,8	749,7	757,9	1 051,4	17,6 %
Martinique	2 035,0	2 273,0	2 410,3	2 429,0	2 723,3	9,4 %
Réunion	3 299,0	3 720,0	3 901,9	3 971,1	4 525,9	12,6 %
Mayotte	202,8	218,6	253,1	336,7	374,1	11,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	59,8	68,2	58,5	61,7	69,7	15,2 %
Exportations						
Guadeloupe	157,1	163,5	172,6	171,8	170,5	-0,8 %
Guyane	90,5	93,7	122,7	94,2	99,9	-14,5 %
Martinique	343,1	408,0	412,7	320,0	367,1	9,2 %
Réunion	249,7	263,0	238,0	267,0	257,9	-4,8 %
Mayotte	3,9	5,2	5,9	6,6	4,6	-28,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	5,5	5,5	7,0	6,0	6,5	2,4 %
Solde commercial de marchandises						
Guadeloupe	-1 667,3	-2 047,5	-2 051,7	-2 233,1	-2 375,1	6,4 %
Guyane	-581,6	-641,1	-627,0	-663,7	-951,5	43,4 %
Martinique	-1 691,9	-1 865,0	-1 997,6	-2 109,0	-2 356,2	11,7 %
Réunion	-3 049,3	-3 457,0	-3 663,9	-3 704,1	-4 268,0	15,2 %
Mayotte	-198,9	-213,4	-247,2	-330,1	-369,5	11,9 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	-54,3	-62,7	-51,5	-55,7	-63,2	13,5 %
Taux de couverture (%)						
Guadeloupe	8,6 %	7,4 %	7,8 %	7,1 %	6,7 %	-0,4 pt
Guyane	13,5 %	12,8 %	16,4 %	12,4 %	9,5 %	-2,9 pts
Martinique	16,9 %	17,9 %	17,1 %	13,2 %	13,5 %	+0,3 pt
Réunion	7,6 %	7,1 %	6,1 %	6,7 %	5,7 %	-1 pt
Mayotte	1,9 %	2,4 %	2,3 %	2,0 %	1,2 %	-0,8 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	9,2 %	8,1 %	12,0 %	9,7 %	9,3 %	-1,2 pt

(1) DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois. Estimations basées sur le rapport DEFM1 / Population active au dernier recensement.

ND : Non Disponible.

Évolution des principaux indicateurs sectoriels dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
1. Exportations de bananes (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	66,9	50,4	44,5	37,9	44,6	+17,6 %
Martinique	273,6	228,4	216,8	134,0	147,1	+9,8 %
2. Cannes manipulées par les sucreries (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	841,6	841,1	716,9	732,5	622,2	-15,1 %
Martinique	92,1	82,7	59,6	84,5	75,5	-10,7 %
Réunion	1 968,9	1 801,3	1 864	1 576	1 774	+12,6 %
3. Sucre produit (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	74,0	72,8	73,7	80,8	63,5	-21,5 %
Martinique	4,1	4,4	4,1	5,8	4,7	-19,0 %
Réunion	220,0	202,0	205,0	158,0	194,0	+22,5 %
4. Production de rhum (en hectolitres d'alcool pur)						
Guadeloupe	55 531	58 831	57 447	74 898	74 689	-0,0 %
Guyane	4 249	3 966	2 965	83	1 170	+1 309,6 %
Martinique	81 091	80 754	74 824	79 352	74 500	-6,2 %
Réunion	86 130	78 929	92 263	110 109	119 032	+8,1 %
5. Exportations de rhum (en HAP)						
Guadeloupe	38 148	41 753	42 240	44 853	50 245	+12,0 %
Martinique	55 031	54 938	53 067	52 846	59 399	+12,4 %
Réunion	64 132	59 250	70 761	77 047	85 654	+11,2 %
6. Élevage						
Abattages contrôlés de viande bovine (en tonnes)						
Guadeloupe	1 824	1 772	1 740	1 930	1 997	+3,4 %
Guyane	215	272	282	283	281	-0,9 %
Martinique	1 188	1 224	1 235	1 214	1 258	+3,6 %
Réunion	1 723	1 774	1 841	1 915	1 783	-6,9 %
Abattages contrôlés de viande porcine (en tonnes)						
Guadeloupe	734	745	732	957	1 037	+8,4 %
Guyane	381	423	453	449	408	-9,2 %
Martinique	1 167	895	971	1 010	1 080	+6,9 %
Réunion	12 394	13 144	12 368	12 355	11 554	-6,5 %
7. Riz de Guyane						
Production (en tonnes)	25 529	17 774	15 073	8 671	9 704	+11,9 %
Rendement moyen (tonnes / hectare)	2,9	2,0	1,7	2,3	3,3	+1 pt
8. Exportations d'ylang-ylang de Mayotte (en tonnes)						
	5,5	7,7	7,8	8,0	6,6	-17,5 %
9. Exportations de poissons d'aquaculture frais et entiers de Mayotte (en tonnes)						
	123,6	130,1	118,0	119,6	95,2	-20,5 %
10. Pêche crevettière de Guyane (en tonnes)						
	3 364	2 964	2 239	2 362	1 531	-35,2 %
11. Pêche artisanale à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)						
	1 459	1 641	1 332	1 693	1 388	-18,0 %
12. Pêche industrielle à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)						
	1 862	1 738	1 844	1 925	1 610	-16,4 %

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
13. Ventes de ciment (en tonnes)						
Guadeloupe (consommation)	263 152	266 121	277 860	288 376	261 639	-9,3 %
Guyane	72 756	60 091	72 905	86 730	97 461	+12,4 %
Martinique (production)	224 089	234 204	258 277	264 900	263 700	-0,5 %
Réunion	475 708	517 774	596 471	620 315	583 454	-5,9 %
Mayotte (importation)	71 996	78 901	84 256	86 475	196 246	+127 %
Saint-Pierre-et-Miquelon (importation)	1 693	1 926	1 290	1 760	ND	-
Saint-Barthélemy (importation)	10 954	12 483	13 144	15 927	14 567	-8,5 %
14. Consommation d'énergie électrique (en millions de kWh)						
Guadeloupe	1 498	1 565	1 603	1 671	1 660	-0,7 %
Guyane	605	647	653	582	ND	-
Martinique	1 225	1 305	1 335	1 488	ND	-
Réunion (production)	2 191	2 271	2 365	2 461	2 546	+3,5 %
Mayotte	123	139	148	167	188	+12,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	40	40	42	44	44	0 %
Saint-Martin (production)	160	168	173	181	178	-1,7 %
Saint-Barthélemy (production)	78	85	91	92	73	-20,7 %
15. Tourisme						
Nombre de touristes de croisières (1)						
Guadeloupe	103 630	67 014	72 383	91 860	114 800	+25,0 %
Martinique	159 416	96 324	96 089	76 698	87 400	+14,0 %
Saint-Martin	11 139	8 144	8 843	8 500	9 146	+7,6 %
Saint-Martin (partie hollandaise incluse)	1 359 589	1 496 605	1 430 488	1 430 406	1 354 958	-5,3 %
Saint-Barthélemy	56 300	54 963	45 636	45 039	42 477	-5,7 %
Nombre de touristes de séjour						
Guadeloupe (2)	620 000	525 000 (3)	607 000	407 944	ND	-
Martinique	470 890	484 127	503 474	501 491	479 933	-4,3 %
Réunion	430 000	409 000	278 800	380 500	ND	-
Mayotte	32 000	39 000	32 000	40 670	ND	-
Coefficient d'occupation des chambres d'hôtels						
Guadeloupe (4)	64,5 %	ND	54,2 %	58,6 %	55,7 %	-2,9 pts
Martinique (5)	55,0 %	56,2 %	59,4 %	59,6 %	54,4 %	-5,2 pts
Réunion	58,3 %	57,8 %	53,5 %	61,4 %	68,5 %	+7,1 pts
Guyane (6)	46,6 %	50,9 %	52,0 %	53,8 %	59,1 %	+5,3 pts
Saint-Martin	55,8 %	52,9 %	60,1 %	60,1 %	56,2 %	-3,9 pts

(1) Hors plaisanciers. (2) Années 2004 à 2006 : Iles du Nord comprises. (3) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens. (4) Années 2003 et 2004 : source Groupement des hôtels de tourisme de la Guadeloupe ; années 2006 et 2007 : estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE. (5) Années 2003 à 2005 : source Club des hôteliers ; années 2006 à 2008 : estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE (2008 : sur la base des 11 premiers mois de l'année uniquement). (6) Estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE (2008 : sur la base des 11 premiers mois de l'année uniquement).
ND : Non disponible.

Sources : AHSM, CODERUM, CTCS, CTICS, Douanes, DAF, Direction départementale des affaires maritimes, Ciment antillais, Ciments guyanais, CER-BTP, Comité des îles de Guadeloupe, Comité martiniquais du tourisme, Comité départemental du tourisme de Mayotte, Port de Gustavia, Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme, DRCCRF, EDF, EDM, INSEE, Office du Tourisme de Saint-Martin, Préfectures, Régie du droit de quai de Saint-Barthélemy, SEMAM, Syndicat des Producteurs exportateurs de sucre et de rhum.

Évolution des principaux indicateurs monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Indicateurs monétaires

en millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Encours total de crédits*	22 978	25 175	28 774	31 896	34 611	8,5 %
Guadeloupe	4 941	5 347	6 111	6 752	7 212	6,8 %
Guyane	1 296	1 412	1 756	1 857	2 085	12,3 %
Martinique	5 299	5 672	6 454	6 955	7 524	8,2 %
Réunion	10 935	12 200	13 885	15 664	16 952	8,2 %
Mayotte	364	395	419	517	692	33,7 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	144	148	149	151	147	-2,4 %
Actifs financiers globaux	17 971	19 378	21 280	23 036	23 539	2,2 %
Guadeloupe	4 500	4 771	5 304	5 722	5 929	3,6 %
Guyane	834	902	1 072	1 119	1 173	4,8 %
Martinique	4 404	4 679	5 107	5 606	5 763	2,8 %
Réunion	7 808	8 581	9 345	10 089	10 148	0,6 %
Mayotte	252	275	278	307	328	6,9 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	173	170	175	192	197	2,9 %
Encours de crédit sain des entreprises	9 880	10 808	12 906	14 392	15 724	9,3 %
Guadeloupe	2 016	2 198	2 756	3 109	3 360	8,1 %
Guyane	622	673	849	938	1 083	15,4 %
Martinique	2 058	2 271	2 776	2 952	3 241	9,8 %
Réunion	5 013	5 485	6 333	7 129	7 729	8,4 %
Mayotte	130	142	162	227	279	22,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	41	38	30	35	32	-9,4 %
Encours de crédit sain des ménages	8 349	9 187	10 369	11 449	12 249	7,0 %
Guadeloupe	1 761	1 858	2 058	2 262	2 435	7,6 %
Guyane	291	324	421	495	558	12,8 %
Martinique	2 071	2 142	2 340	2 593	2 780	7,2 %
Réunion	4 065	4 680	5 348	5 854	6 191	5,8 %
Mayotte	97	116	133	171	207	21,3 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	64	67	70	74	78	5,3 %
Actifs financiers globaux des entreprises	3 854	4 265	4 742	5 464	5 331	-2,4 %
Guadeloupe	963	986	1 103	1 268	1 275	0,6 %
Guyane	189	204	247	256	271	5,6 %
Martinique	851	954	1 030	1 288	1 267	-1,6 %
Réunion	1 789	2 037	2 280	2 547	2 410	-5,3 %
Mayotte	46	70	67	85	87	2,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	16	15	15	21	20	-5,6 %
Actifs financiers globaux des ménages	12 803	13 694	14 996	16 038	16 549	3,2 %
Guadeloupe	3 258	3 469	3 881	4 127	4 262	3,3 %
Guyane	581	622	730	759	784	3,3 %
Martinique	3 318	3 477	3 792	4 061	4 220	3,9 %
Réunion	5 430	5 895	6 340	6 811	6 976	2,4 %
Mayotte	86	100	121	140	166	18,7 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	130	130	131	140	141	0,3 %
Taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux						
Guadeloupe	15,3 %	14,5 %	12,7 %	12,1 %	10,8 %	-1,3 pt
Guyane	24,6 %	19,0 %	14,7 %	11,0 %	9,4 %	-1,7 pt
Martinique	10,9 %	10,9 %	9,4 %	8,7 %	7,8 %	-0,8 pt
Réunion	6,3 %	5,6 %	5,0 %	4,7 %	4,9 %	0,2 pt
Mayotte	4,4 %	4,1 %	3,9 %	4,3 %	4,0 %	-0,3 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	7,2 %	14,4 %	15,8 %	14,1 %	13,5 %	-0,6 pt

* Encours sain + créances douteuses nettes + provisions.

Indicateurs d'équipement bancaire

	2004	2005	2006	2007	2008*	Variations 2008/2007
Nombre de guichets bancaires	631	638	654	672	685	1,9 %
Guadeloupe	159	157	161	167	166	-0,6 %
Guyane	76	78	78	79	81	2,5 %
Martinique	148	149	151	153	152	-0,7 %
Réunion	195	201	206	214	226	5,6 %
Mayotte	22	22	25	26	27	3,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	11	11	12	12	12	0,0 %
Saint-Martin	11	11	12	12	12	0,0 %
Saint-Barthélemy	9	9	9	9	9	0,0 %
Nombre de DAB-GAB	1 037	1 099	1 184	1 243	1 281	3,1 %
Guadeloupe	239	256	273	295	308	4,4 %
Guyane	65	70	78	83	87	4,8 %
Martinique	299	304	315	331	334	0,9 %
Réunion	377	401	443	449	466	3,8 %
Mayotte	28	34	41	46	47	2,2 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	6	6	7	7	0,0 %
Saint-Martin	17	20	20	22	22	0,0 %
Saint-Barthélemy	6	8	8	10	10	0,0 %
Nombre de cartes bancaires en circulation	1 703 455	1 721 764	1 782 089	1 877 930	1 956 766	4,2 %
Guadeloupe	448 279	479 222	495 301	517 270	542 824	4,9 %
Guyane	151 116	161 253	168 858	176 114	190 287	8,0 %
Martinique	490 303	499 429	491 912	514 111	537 366	4,5 %
Réunion	573 500	538 100	581 100	618 479	633 738	2,5 %
Mayotte	36 323	39 328	40 570	47 272	47 868	1,3 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	3 934	4 432	4 348	4 684	4 683	0,0 %
Nombre de comptes bancaires	4 365 221	4 409 246	4 516 670	4 630 245	4 681 846	1,1 %
Guadeloupe	1 125 204	1 143 445	1 170 670	1 205 602	1 212 566	0,6 %
Guyane	245 543	255 040	257 435	274 848	281 051	2,3 %
Martinique	1 209 123	1 199 226	1 233 563	1 234 752	1 259 961	2,0 %
Réunion	1 697 000	1 717 400	1 756 058	1 810 592	1 824 000	0,7 %
Mayotte	68 710	74 386	79 215	84 532	84 399	-0,2 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	19 641	19 749	19 729	19 919	19 869	-0,3 %

* Données 2008 provisoires.

Mayotte, le nouveau marché et l'Office de tourisme - Mamoudzou





Saint-Martin, Marigot

© Th. de Gubernatis

COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES DOM - STATISTIQUES 2008

Zones	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Saint- Pierre-et- Miquelon	Mayotte	DOM	Métropole
Réception des dossiers et orientation								
1. Dossiers déposés	349	217	350	757	0	4	1 677	188 485
2. Réunions de la commission	12	9	12	12	1	4	50	
3. Dossiers soumis pour examen de recevabilité	345	184	276	644	1	2	1 452	173 833
Décisions d'orientation de la commission	290	172	248	555	1	2	1 268	167 536
a. vers une demande d'ouverture d'une PRP	29	19	13	51	0	0	112	34 919
b. vers une demande d'ouverture d'une procédure classique	261	153	235	504	1	2	1 156	132 617
4. Décisions d'irrecevabilité	58	12	37	89	0	0	196	13 866
a. Décisions d'irrecevabilité pour absence de surendettement	4	9	6	4	0	0	23	
b. Décisions d'irrecevabilité pour dettes professionnelles	27	2	19	38	0	0	86	
c. Décisions d'irrecevabilité pour autres motifs	27	1	12	47	0	0	87	
Procédure de rétablissement personnel								
Dossiers orientés en PRP en phase de recommandation	1	0	3	34	0	0	38	33 954
Accords des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	22	5	12	70	0	0	109	33 378
a. en phase amiable	22	5	10	43	0	0	80	
b. en phase de recommandation	0	0	2	27	0	0	29	
Refus des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	2	4	0	8	0	0	14	576
a. en phase amiable	2	4	0	2	0	0	8	
b. en phase de recommandation	0	0	0	6	0	0	6	
Jugements d'ouverture d'une PRP	12	8	3	37	0	0	60	
Renvois des dossiers à la commission	4	0	2	27	0	0	33	4 323
a. en phase amiable	4	0	2	12	0	0	18	
b. en phase de recommandation	0	0	0	15	0	0	15	
Jugements de clôture prononcés	18	4	17	59	0	0	98	

Zones	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon	Mayotte	DOM	Métropole
Phase amiable								
5. Plans conventionnels conclus	162	118	146	291	1	1	719	87 673
6. Constats de non-accord entérinés	71	22	60	207	0	2	362	42 822
7. Clôtures de la phase amiable	34	16	84	128	0	1	263	18 944
a. Clôtures avant recevabilité	12	7	34	97	0	0	150	14 974
b. Clôtures après recevabilité	22	9	50	31	0	1	113	3 970
8. Dossiers entièrement traités en phase amiable	347	173	337	758	1	4	1 620	163 305
Demandes de révision de plans	2	0	38	142	0	0	182	
Demandes de révision de plans acceptées par la commission	0	0	31	118	0	0	149	
Demandes de révision de plans ayant abouti à un nouveau plan	0	0	23	72	0	0	95	
Demandes de révision de plans n'ayant pas abouti à un nouveau plan	0	0	8	46	0	0	54	
Demandes de révision de plans refusées par la commission	2	0	7	24	0	0	33	
Phase de recommandation								
9. Demandes de mise en œuvre de la phase de recommandation	50	19	25	152	0	2	248	36 863
10. Clôtures de la phase de recommandation	7	0	10	13	0	2	32	994
Clôtures de dossiers avant élaboration des mesures	0	0	3	6	0	0	9	
Clôtures de dossiers après élaboration des mesures	7	0	7	7	0	2	23	
11. Recommandations élaborées	68	20	35	197	0	3	323	42 515
Recommandations élaborées dans le délai de 2 mois	52	16	35	195	0	3	301	
Recommandations élaborées après le délai de 2 mois	16	4	0	2	0	0	22	
Recommandations ordinaires élaborées	34	7	30	68	0	2	141	18 542
Recommandations combinées (art. L 331-7 et L 331-7-1)	13	4	3	36	0	0	56	9 728
Recommandations extraordinaires élaborées (article L 331-7-1)	20	9	2	93	0	0	124	14 240
Moratoires	15	4	1	76	0	0	96	
Effacement des créances	5	5	7	17	0	0	34	1 027
Réexamen d'un dossier dans le cadre de l'article L 331-7-1	18	1	4	100	0	0	123	
Clôtures de dossiers en réexamen	11	2	3	43	0	0	59	
Clôtures de dossiers en réexamen avant élaboration des mesures	9	1	1	38	0	0	49	
Clôtures de dossiers en réexamen après élaboration des mesures	2	1	2	5	0	0	10	
Recommandations homologuées par le juge	69	9	32	193	0	1	304	37 668
Dossiers entièrement traités en phase de recommandation	87	11	47	280	0	5	430	43 509

Zones	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Saint- Pierre-et- Miquelon	Mayotte	DOM	Métropole
Recours et contestations								
12. Recours sur décisions de recevabilité	24	5	12	41	0	0	82	
Recours sur décisions de recevabilité à l'initiative du débiteur	12	2	9	21	0	0	44	
Recours sur décisions de recevabilité à l'initiative des créanciers	12	3	3	20	0	0	38	
13. Demandes de suspension des poursuites	11	12	9	87	0	0	119	
14. Saisines du juge aux fins de vérifications de la validité des créances	0	0	3	2	0	0	5	
15. Contestations des recommandations élaborées par la commission	13	0	0	0	0	0	13	
Contestations des recommandations élaborées à l'initiative des débiteurs	5	0	0	3	0	0	8	
Contestations des recommandations élaborées à l'initiative des créanciers	8	0	0	5	0	0	13	
Divers								
16. Lettres recommandées envoyées	4 136	1 763	2 519	11 665	0	29	20 112	
Ratios								
Dossiers soumis par commission (3. / 2.)	29	20	23	54	0	1	29	
Taux de recevabilité (3. - 4.) / 3.	83 %	93 %	87 %	86 %	0 %	100 %	87 %	92 %
<i>Décomposition des résultats des dossiers traités en phase amiable</i>								
Taux d'irrecevabilité pour absence de surendettement (4. / 8.)	17 %	7 %	11 %	12 %	0 %	0 %	12 %	8 %
Taux de plans conventionnels conclus (5. / 8.)	47 %	68 %	43 %	38 %	0 %	25 %	44 %	54 %
Taux de constats de non-accord (6. / 8.)	20 %	13 %	18 %	27 %	0 %	50 %	22 %	26 %
Taux de clôtures de la phase amiable (7. / 8.)	10 %	9 %	25 %	17 %	0 %	25 %	16 %	12 %
Taux d'accords des débiteurs sur l'ouverture d'une PRP	6 %	3 %	4 %	9 %	0 %	0 %	7 %	20 %
Taux de succès (5. / (5. + 6. + 7b.))	64 %	79 %	57 %	55 %	0 %	25 %	60 %	65 %
Taux de recours sur recevabilité (12. / 3.)	41 %	42 %	32 %	46 %	0 %	nd	42 %	0 %
Taux d'irrecevabilité pour absence de surendettement (4.a. / 4.)	7 %	75 %	16 %	4 %	0 %	nd	12 %	0 %
Taux de demandes de recommandation (9. / 6.)	70 %	86 %	42 %	73 %	0 %	100 %	69 %	86 %
Taux de contestation des recommandations élaborées (15. / 11.)	19 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	0 %
Taux de demandes de suspension des poursuites (13. / 1.)	3 %	6 %	3 %	11 %	0 %	0 %	7 %	0 %
Taux de saisines du juge pour vérification des créances (14. / (3. - 4.))	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Nombre de lettres recommandées par dossier soumis à la commission (16. / 3.)	12	10	9	18	0	15	14	
Taux d'orientation vers une PRP	10 %	11 %	5 %	9 %	0 %	0 %	9 %	21 %
Demandes d'ouverture de la phase de recommandation / non-accords en phase amiable	70 %	86 %	42 %	73 %	nd	100 %	69 %	86 %

LE FICHER CENTRAL DES CHÈQUES (FCC)

Incidents de paiement sur chèques (total des flux)

	2007	2008	Variation en %
3 DFA	137 542	151 879	10,4
Réunion	68 917	69 186	0,4
DFA dont STPM	137 685	152 103	10,5
Océan Indien	72 989	71 463	-2,1
Métropole	4 706 844	4 886 123	3,8

Nombre d'interdictions bancaires personnes physiques (stock au 31/12)

	2007	2008	Variation en %
3 DFA	48 296	49 302	2,1
Réunion	20 370	21 342	4,8
DFA dont STPM	48 338	49 340	2,1
Océan Indien	21 771	22 815	4,8

Nombre d'interdictions bancaires personnes morales (stock au 31/12)

	2007	2008	Variation en %
3 DFA	5 316	5 768	8,5
Réunion	2 268	2 517	11,0
DFA dont STPM	5 321	5 772	8,5
Océan Indien	2 385	2 651	11,2

Mayotte, Boeing 777-200 d'Air Austral au décollage de Pamanzi vers la Réunion



RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT INTERVENANT DANS LES DÉPARTEMENTS ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

7 grands réseaux bancaires nationaux

Le réseau Banques populaires

Les banques mutualistes et coopératives

BRED-BP
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion
Mayotte

CRCMMOM
Guadeloupe
Martinique
Réunion

NATEXIS
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion

CASDEN
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion
Saint-Pierre-et-Miquelon

Les sociétés financières

BRED COFILEASE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion

SOFIAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

SOFIDER-OI
Réunion
Mayotte

FACTOREM
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Réunion

Le réseau Crédit mutuel

Les banques mutualistes et coopératives

FCMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

Le réseau Crédit agricole

Les banques

BFCAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

Les banques mutualistes et coopératives

CRCAMM
Martinique

CRCAMR
Réunion
Mayotte

CRCAMG
Guadeloupe

Le réseau BNP Paribas

Les banques

BNP Paribas
Guadeloupe

BNP Paribas
Martinique

BNP Paribas
Guyane

BNP Paribas
Réunion

Les sociétés financières

CETELEM

CMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

CMOI
Réunion

CAFINEO
Guadeloupe
Martinique
Réunion

Le réseau Société générale

Les banques

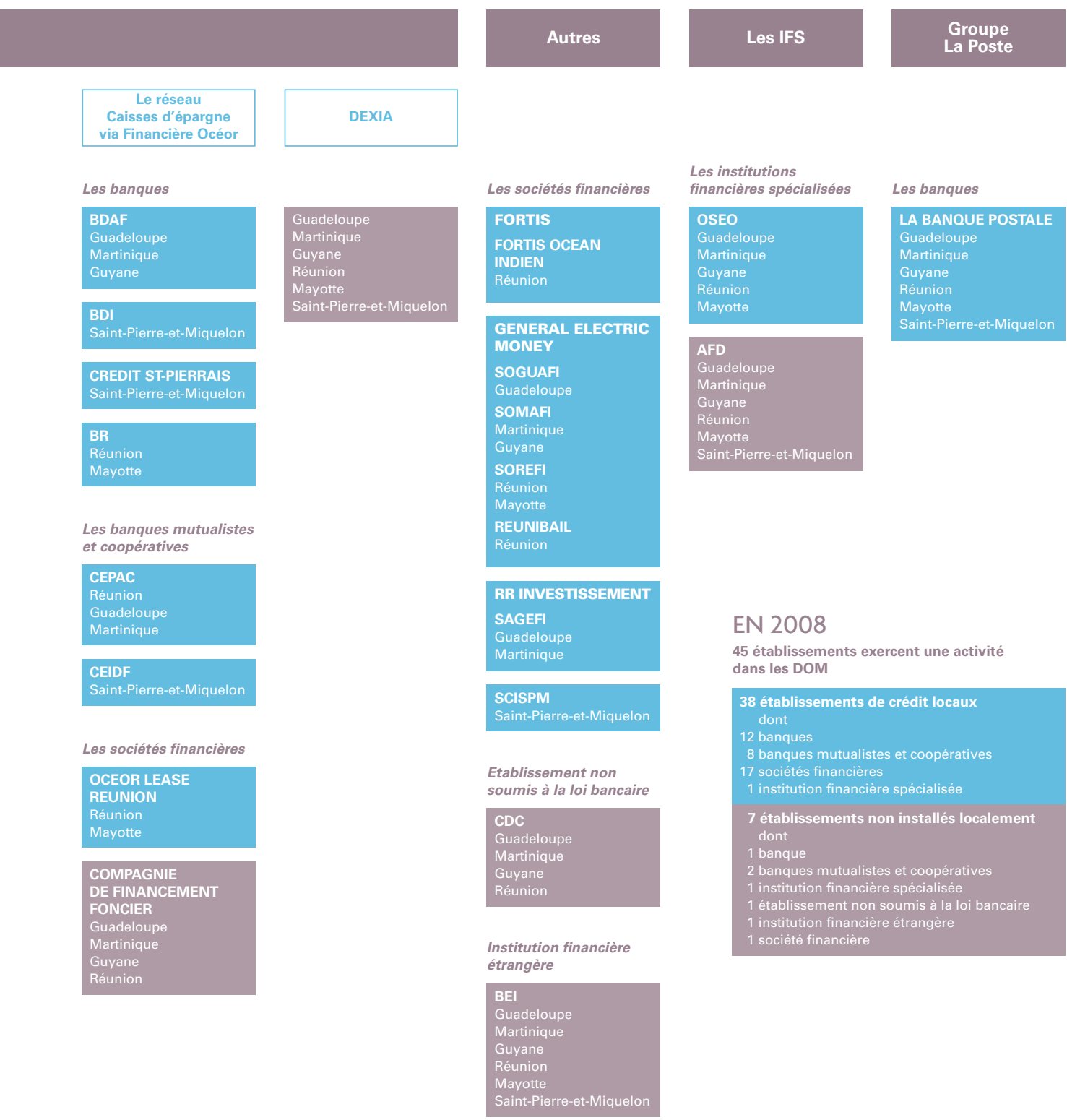
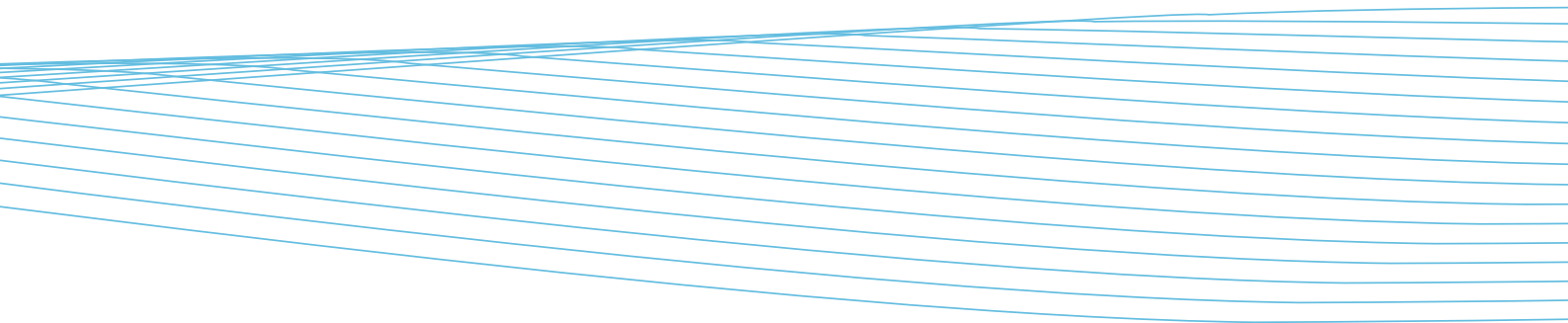
SGBA
Guadeloupe
Martinique

BFCOI
Réunion
Mayotte

Les sociétés financières

CGA
Réunion

CFB
Réunion



EN 2008
45 établissements exercent une activité dans les DOM

38 établissements de crédit locaux
dont
12 banques
8 banques mutualistes et coopératives
17 sociétés financières
1 institution financière spécialisée

7 établissements non installés localement
dont
1 banque
2 banques mutualistes et coopératives
1 institution financière spécialisée
1 établissement non soumis à la loi bancaire
1 institution financière étrangère
1 société financière



Saint-Martin, BTP - Baie orientale

© Th. de Gubernatis

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS EN 2008 DANS LES DOM ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements importants qui ont marqué les économies domiennes en 2008.

Faits économiques et sociaux

Janvier

Antilles : présentation du plan interministériel chlอร์ดécone pour la Guadeloupe et la Martinique le 21 janvier lors de la réunion publique du Groupe régional d'étude des pollutions par les produits phytosanitaires (GREEP).

Guyane : annonce de la situation financière d'ARIANESPACE, dont le chiffre d'affaires de l'année 2007 s'élève à environ 940 millions. Son résultat est équilibré pour la 5^e année consécutive.

Guyane : signature d'un accord de Coopération régionale avec le Suriname en vue d'une mutualisation des compétences en matière de sûreté aéroportuaire.

Mayotte : mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier, de l'adaptation de diverses dispositions législatives et réglementaires applicables de plein droit dans la Collectivité départementale de Mayotte. Un certain nombre de domaines continueront cependant à être régis par le principe de spécialité législative (impôts, droits et taxes, protection et action sociales, urbanisme, logement, aménagement rural, droit du travail).

La Réunion : acquisition du groupe Dindar par le groupe Caillé. Le groupe Dindar comprend Dindar Auto (filiale automobile), Dindar Informatique, Connexion (filiale informatique), Conforama, Dindar Confort (filiale meuble). Le groupe Caillé totalise désormais un effectif de 300 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros. La branche automobile Caillé se renforce avec une part de marché qui s'élève à 29,3 % dans le département, se positionnant au deuxième rang derrière le groupe Hayot.

Février

Guyane : visite du Président de la République et de sept ministres les 11 et 12 février :

- présentation de la loi-programme pour l'Outre-mer aux acteurs économiques ;
- annonce des mesures de renforcement de lutte contre l'orpaillage clandestin avec l'opération « Harpie » et le déploiement de 1 000 militaires ;
- rencontre avec le Président du Brésil, Lula da Silva, à Saint-Georges et mise en place d'un cadre stratégique de coopération.

Guyane : fin du blocage du port de Dégrad-des-Cannes après 17 jours de grève.

Mayotte : signature du 13^e Contrat de Projet État-Mayotte. Le secrétaire d'État à l'Outre-mer, en visite à Mayotte, a signé le Contrat de Projet Etat-Mayotte 2008-2014. Celui-ci porte sur cinq axes stratégiques :

- aménagement du territoire ;
- développement durable ;
- développement économique et de l'emploi ;
- égalité des chances ;
- désenclavement numérique.

Le montant total des engagements de ce nouveau Contrat s'élève à 550 millions d'euros, dont environ 61 % à la charge de l'État, 33 % financés par la Collectivité départementale de Mayotte et les 6 % restants incombant aux autres partenaires (dont l'Europe).

Martinique : fin de la grève des dockers au port de Fort-de-France, après 10 jours de blocage à l'occasion des négociations annuelles obligatoires.

Mayotte : inauguration de la centrale photovoltaïque de Mayotte Équipement. Une surface de 400 m² de panneaux solaires a été installée sur le toit du hangar de la société. Celle-ci devrait permettre une production équivalente à la consommation de 40 foyers mahorais et éviter le rejet de 56 tonnes de CO₂ par an.

Martinique : culture de la tomate en hydroponie. Une exploitation agricole du Morne Rouge produit désormais 2,5 hectares de tomates sous serre. Un investissement de 500 000 € par hectare de serre a été nécessaire pour des rendements attendus supérieurs à ceux de la culture traditionnelle.

Mars

DCOM: nomination du secrétaire d'État à l'Outre-mer Yves Jégo en remplacement de Christian Estrosi.

Guyane: 1^{er} lancement de la version d'Ariane 5 ES pour la mise en orbite du véhicule de transfert automatisé (ATV) Jules VERNE.

Guyane: présentation du rapport du Conseil National du SIDA, indiquant que le département est en situation d'épidémie généralisée. Ce rapport sera suivi, en avril, d'une annonce par la ministre de la Santé d'une enveloppe de 1 million d'euros pour lutter contre le SIDA en Guyane.

Antilles et La Réunion: quatrièmes rencontres franco-phones de la canne réunissant les acteurs de la filière de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion, de l'Île Maurice ainsi que du Maroc, du Tchad et du Cameroun du 11 au 14 mars 2008. Les difficultés rencontrées par cette culture ont été évoquées et une réflexion a été menée sur les perspectives de rentabilité et de développement de la filière.

Mayotte: scènes d'émeutes à Mamoudzou. De violentes manifestations ont eu lieu jeudi 27 mars à Mamoudzou et en Petite-Terre à la suite de la fuite à Mayotte du colonel Mohamed Bacar, dirigeant déchu de l'île d'Anjouan.

Guyane: premiers résultats du dispositif « Harpie » contre l'orpaillage illégal, avec la saisie de quantités d'or, de mercure et de matériels d'exploitation.

Avril

Martinique: disparition d'Aimé Césaire. Poète, acteur politique majeur et maire honoraire de Fort-de-France, Aimé Césaire est décédé le 17 avril 2008 à l'âge de 94 ans.

Guadeloupe: inauguration de la nouvelle agence de l'IEDOM dans la ZAC de Dothémare le 28 avril 2008, par M. E. Berthier, préfet de Région, en présence de M. J.-P. Landau, président du Conseil de surveillance de l'IEDOM et deuxième sous-gouverneur de la Banque de France, de M. Rosduel, représentant de la ville des Abymes ainsi que de M. Y. Barroux, directeur général de l'IEDOM.

Mayotte: adoption de la résolution sur la départementalisation de Mayotte. Sur proposition du Président du Conseil général, les conseillers généraux ont adopté à l'unanimité le 18 avril la résolution portant sur la consultation statutaire de la collectivité.

Guyane: 2^e lancement d'Ariane 5, mise en orbite de deux satellites de télécommunications STAR ONE C2 (Brésil) et VINASAT-1 (Vietnam).

Mai

DCOM: mise en place d'une aide au fret. La Commission européenne a autorisé la mise en place de l'aide au fret jusqu'en 2013. Le plan de 500 millions d'euros d'aide servira à compenser les handicaps (insularité et éloignement) des régions ultrapériphériques.



Guadeloupe, fleurs de cannes à sucre

Guyane: négociations avec la Global Caribbean Network pour la pose d'un second câble sous-marin afin de garantir la continuité numérique.

Martinique: conflit social dans la banane portant sur le paiement d'une prime de vie chère.

Mayotte: visite ministérielle pour la coopération régionale. Le secrétaire d'État à l'Outre-mer accompagné du secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie se sont rendus à Mayotte et à Moroni entre le 14 et le 16 mai, afin de mettre en place un Groupe de travail de haut niveau (GTHN) dédié à la préparation d'un accord bilatéral portant sur la circulation des biens et des personnes entre Mayotte et les Comores.

La Réunion: lancement du micro-crédit social. La Réunion est le premier DOM à expérimenter le micro-crédit social destiné à octroyer des financements bancaires de faibles montants à des personnes porteuses d'un projet économique mais exclues du système bancaire traditionnel. Les montants oscillent entre 300 et 3 000 € (davantage dans certains cas) sur des durées comprises entre 6 et 36 mois. Dans un premier temps, l'instruction des dossiers est opérée par la Mission Locale Sud et le Secours Catholique. Les prêts sont accordés par la Caisse d'épargne et garantis par le Fonds de cohésion sociale géré par la Caisse des dépôts. Parallèlement, l'association Microcrédit Réunion – anciennement ADIE – continue de financer les projets à hauteur de 8 000 € maximum. En 2007, elle a octroyé un total de 800 000 €.

Martinique: un nouveau syndicat dans le BTP. Le Syndicat des artisans martiniquais du BTP (SAMBTP) a été créé. Sous la présidence d'Eddy OULY, la structure en collaboration avec la chambre de métiers envisage de créer un indice local des prix de la filière.

Juin

Saint-Pierre-et-Miquelon : dépôt de bilan de la société Interpêche le 30 juin. La société a cessé ses paiements et a demandé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

Guyane : inondation des rives du Maroni, 1 000 habitants ont été évacués.

Martinique : mise en application du SMDE. Dans le cadre des orientations du Schéma martiniquais de développement économique, 18 millions d'euros par an seront alloués jusqu'en 2013 pour l'aide à l'emploi, le soutien au secteur touristique et le soutien à l'exportation.

Mayotte : abrogation des taxes à l'importation sur le riz par le Conseil général, à la suite des préconisations de l'Observatoire des prix et des revenus.

Guyane : 3^e lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications SKYNET 5C (Royaume-Uni) et TURKSAT 3A (Turquie).

Guyane : ouverture à la concurrence de la liaison Cayenne Paris, avec l'affrètement d'un AIRBUS A330-300 d'Air Caraïbes et le recrutement local de 25 jeunes hôtesses et stewards.

Guadeloupe : réorganisation du réseau de transport public en 11 groupements de transporteurs le 16 juin. Le Conseil général vise à apporter un service fiable et sécurisé ainsi qu'à diminuer les temps de parcours et régulariser les lignes.

DFA : réorganisation régionale du transport aérien. Air France a renforcé son offre régionale en mettant en place 10 vols hebdomadaires vers Cayenne au départ de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.

Juillet

Mayotte : revalorisation du SMIG. Au 1^{er} juillet 2008, le SMIG de Mayotte a été revalorisé de 12,27 %, s'établissant désormais à 5,49 euros brut l'heure (soit 927,81 euros brut par mois pour 169 heures travaillées et 867,50 euros en net). Ce nouveau SMIG correspond à 63 % du SMIC brut métropolitain (et 75 % du SMIC net métropolitain).

Guadeloupe : décision du Tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre de liquidation judiciaire de l'hôtel Anchorage le 31 juillet. Cette structure, ouverte au début des années 1990 et classée 2 étoiles, disposait de 365 chambres, 32 villas et employait 120 salariés.

Guyane : 4^e lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications PROTOSTAR (Asie du Sud-Est) et BADR-6 (Golfe persique).

Guyane : construction d'une centrale biomasse au Dégrad Saramaca, afin de produire 16 000 GW/h/an d'électricité.

Martinique : inauguration de la nouvelle centrale photovoltaïque. Fruit du partenariat entre la CACEM et le Conseil régional, la première centrale photovoltaïque du département a été inaugurée. Intégrée à l'unité de traitement et de valorisation des déchets (UTVD), elle permet d'alimenter 300 foyers en électricité, d'éviter le rejet de 650 tonnes de CO₂ par an et d'économiser 65 tonnes d'équivalent pétrole par an.

DCOM : tenue à Saint-Denis de La Réunion du séminaire « L'Union Européenne et l'Outre-mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité » sous la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Organisée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), le Conseil régional de la

Saint-Pierre-et-Miquelon, transbordement de crevettes



Réunion et le ministère français de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, la conférence a réuni plus de 400 personnes dont environ 350 participants extérieurs à l'île de la Réunion ainsi que les ministres français Jean-Louis Borloo et Yves Jégo. Les 7 régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne et les 21 pays et territoires d'outre-mer (PTOM) y étaient représentés. Cette conférence vise à développer et renforcer les actions liées à l'adaptation au changement climatique, aux énergies durables, à la conservation de la biodiversité et à la gestion des écosystèmes.

Août

La Réunion : signature d'une charte entre les représentants de la grande distribution et l'État. Le secrétaire d'État à l'Outre-mer, Yves Jégo, a signé, le 28 août, une charte entre les représentants de la grande distribution à La Réunion et l'État afin de « participer activement à l'amélioration du pouvoir d'achat ».

Guyane : 5^e lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications SUPERBIRD-7 et AMC-21 (nord-américain et japonais).

Septembre

Martinique : multiples actions pour relancer le tourisme. Lors du salon Top Résa, le Comité martiniquais du tourisme a annoncé l'accord de partenariat entre la Région et la LIAT en vue de la commercialisation d'une offre multi-destinations (La Dominique, Sainte-Lucie et la Martinique). Par ailleurs, le CMT a renouvelé son partenariat avec Air Caraïbes et s'est engagé avec la centrale de réservation d'Auchan pour la commercialisation de voyages à forfait.

Saint-Pierre-et-Miquelon : avenir de la desserte maritime. Constatant que la société Alliance SA ne se trouvait plus en mesure de poursuivre la desserte maritime internationale de l'archipel en fret, le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon a dénoncé la délégation de service public et a procédé à la réquisition de l'entreprise TMS pour assurer la desserte jusqu'à la conclusion d'une nouvelle DSP dont le cahier des charges est en cours d'élaboration.

Mayotte : création d'un Observatoire Mahorais de l'Énergie. La Charte de l'Observatoire Mahorais de l'Énergie a été signée le 17 septembre. Les partenaires (Conseil général, Préfecture et Électricité de Mayotte) se sont engagés à développer les énergies renouvelables et à mettre en place les conditions nécessaires pour réduire les dépendances énergétiques en matière d'importation d'énergies fossiles. Cette structure sera également chargée de réaliser chaque année un bilan énergétique pour Mayotte.

La Réunion : tenue des Assises du tourisme. Les Assises du tourisme de La Réunion se sont tenues le 12 septembre en présence du secrétaire d'État au Tourisme, Hervé Novelli. Le rapport final d'Odit France (cabinet d'études rattaché au ministère du Tourisme) concernant le plan de relance du tourisme à La Réunion préconise, afin d'atteindre 512 000 touristes à l'horizon 2012, la construction de 600 à 800 chambres réparties entre 2 à 3 hôtels de grande capacité (200 chambres), 10 hôtels haut de gamme et 4 hôtels emblématiques sur des sites d'exception.



Guyane, chantier Soyouz

Les séjours combinés avec l'île Maurice auraient vocation à être développés dans la mesure où 66 % de la clientèle de cette île provient d'Europe. Un centre de congrès basé à Saint-Denis permettrait le développement du tourisme d'affaires tandis que la valorisation des sentiers pédestres compléterait l'offre du tourisme d'agrément. Ce plan de développement devrait se traduire par 7 500 emplois supplémentaires dont 3 500 indirects et 420 millions d'€ de recettes, soit 2,5 % du PIB.

Guyane : achat de 10 lanceurs Soyuz par ARIANESPACE.

Octobre

DCOM : tenue des premières Assises du tourisme Outre-mer à Paris. Organisées à l'initiative du secrétaire d'État à l'Outre-mer Yves Jégo, les Assises du tourisme Outre-mer ont réuni 300 acteurs locaux et nationaux du secteur. Elles ont notamment permis la création d'une plate-forme de promotion et de commercialisation en ligne.

DCOM : tenue de la 14^e édition de la conférence des Régions Ultrapériphériques d'Europe (RUP) à Cayenne, présidée par la Commissaire européenne chargée de la politique régionale. Elle a permis d'évoquer les problématiques communes des RUP notamment le désenclavement et la compétitivité.

Mayotte : inauguration du premier logement en accession très sociale (LATS). Le 15 octobre, le Préfet a inauguré le nouveau dispositif à l'accession à la propriété, remplaçant la « case SIM » dont 17 800 exemplaires ont été construits sur 30 ans. Il permettra aux ménages à très faibles revenus d'accéder à la propriété, grâce à une subvention de l'État de 75 %.

Martinique: annonce d'une nouvelle centrale électrique pour EDF. Les travaux, estimés à 350 millions d'euros, débuteront en 2009 pour une mise en service en 2010. La centrale produira une électricité de meilleure qualité tout en réduisant la production de CO₂.

Martinique: création d'un technopôle à Kerlys. Le groupe CFA Caraïbes construira un technopôle de huit bâtiments (30 000 m²). D'un coût total de 80 millions d'euros, les travaux débuteront en 2009 et la livraison s'échelonnara de 2011 à 2014.

Novembre

DCOM: médiation du crédit. Dans le cadre des mesures gouvernementales prises face à la crise financière internationale et pour soutenir l'activité, les directeurs des six agences de l'IEDOM ont été nommés médiateurs délégués du médiateur national du crédit. Ceux-ci doivent désormais s'assurer du respect des engagements pris par les banques en contrepartie des mesures de soutien dont elles ont bénéficié et faciliter les rapports des entreprises avec les établissements de crédit.

La Réunion: candidature au patrimoine mondial de l'humanité. Durant une semaine, deux experts ont été délégués par l'Unesco pour évaluer la candidature de La Réunion au patrimoine mondial de l'humanité. 71 000 hectares du dossier baptisé « Pitons, criques et remparts » ont été analysés selon quatre critères: l'esthétique, l'histoire de la Terre, les processus écologiques et la conservation de la biodiversité.

La Réunion: ouverture du Boulevard Sud à Saint-Denis. Le Boulevard Sud, dont le chantier a débuté en 1984, mesure 9,7 km dans sa totalité et a nécessité, pour l'année 2008, 32 millions d'euros d'investissement.

Antilles: intégration verticale de la filière banane. L'union des groupements de bananes de Guadeloupe et Martinique a réalisé l'acquisition du premier réseau français de mûrisserie « Fruidor » du Groupe Pomona. L'investissement est estimé à 53,3 millions d'euros.

Décembre

Guyane: baisse des prix de carburants de 50 centimes, après 12 jours de paralysie totale de l'activité économique.

Guadeloupe: mise en place de barrages routiers par un collectif d'entrepreneurs (transporteurs de passagers, de marchandises, taxis, auto-écoles, ambulances...) du 8 au 10 décembre 2008 faisant suite aux blocages intervenus en Guyane pour la baisse du prix des carburants.

La Réunion: baisse des prix de carburants de 10 centimes, après cinq jours de barrages filtrants sur les points stratégiques de l'île. Une diminution de 10 centimes supplémentaires a été accordée en faveur des professionnels, à concurrence de 2,5 millions d'€ correspondant aux recettes exceptionnelles perçues par la Région au titre de l'octroi de mer du fait de l'augmentation du prix des importations de carburants. Une nouvelle baisse de 5 centimes est intervenue le 3 décembre.

Saint-Pierre-et-Miquelon: naufrage du Cap Blanc. Le 2 décembre, alors qu'il effectuait une liaison maritime entre Terre-Neuve et l'archipel, le Cap Blanc a chaviré avant de couler à

80 km des côtes de Saint-Pierre, dans les eaux canadiennes, faisant quatre victimes de l'archipel. Ce navire d'une trentaine de mètres de longueur effectuait, depuis 2000, un service de transport en fret entre Terre-Neuve et Saint-Pierre, ainsi qu'entre Saint-Pierre et Miquelon.

DCOM: tenue du 63^e forum d'IENA « Une ambition pour les Outre-mers, un enjeu pour l'Europe » organisé par le Conseil économique, social et environnemental en présence de Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales, du secrétaire d'État à l'Outre-mer Yves Jégo ainsi que de l'ancien Premier ministre Michel Rocard.

Martinique: ouverture d'un nouveau centre commercial à Fort-de-France. Le centre commercial Perrinon (24 000 m²) a ouvert ses portes. L'ensemble comprendra 45 commerces (13 000 m² dédiés au commerce) dont 15 ouverts dès l'inauguration.

DCOM: augmentation des taxes sur le rhum. Le projet de loi de finances de la Sécurité sociale pour 2009 prévoit une disposition relevant les taxes sur spiritueux et les alcools forts de 23 %. Celle-ci devrait augmenter de 6 % le prix des rhums commercialisés en Métropole.

Martinique: fin de la grève des portiqueurs au port de Fort-de-France, après huit jours de blocage du terminal conteneurs.

Guyane: 6^e lancement d'Ariane 5, mise en orbite des satellites de télécommunications HOT BIRD TM 9 et W2M pour le compte d'EUTELSAT.

Faits monétaires et financiers

Janvier

Publication au Journal officiel de la loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs. Ce texte de loi contient deux dispositions relatives aux services bancaires:

- il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires, à destination des personnes physiques et des associations, récapitulant le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente au titre de produits ou services dont ces personnes bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts;
- il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation du taux d'intérêt ainsi qu'une simulation de variation de taux et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts.

Adoption de la directive sur le crédit aux consommateurs par le Parlement européen. Le Parlement européen a adopté le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. La directive uniformise notamment les éléments d'information qui doivent être fournis préalablement aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé.

Publication d'instructions par la Commission bancaire.

Le 10 janvier 2008, la Commission bancaire a publié deux nouvelles instructions en liaison avec la mise en œuvre des normes comptables IAS/IFRS. L'instruction 2008-01 modifie l'instruction 2007-02 relative aux exigences en fonds propres applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement et l'instruction 2008-02 modifie l'instruction 2006-04 relative à la transmission à la Commission bancaire de documents financiers consolidés établis à partir des normes IAS/IFRS.

Lancement de l'espace unique de paiement en euros (SEPA).

La première étape de l'espace unique de paiement en euros (SEPA, Single European Payment Area) est opérationnelle depuis le 28 janvier 2008, avec la mise en place du virement européen (SCT-SEPA credit transfer). Ce nouveau virement remplace le virement utilisé jusque-là en France et permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et de recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix.

Février

Relèvement du taux du livret A. Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a relevé les taux des produits de l'épargne réglementée à compter du 1^{er} février 2008, portant le taux du livret A de 3 % à 3,5 %.

Publication du rapport de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi suite aux pertes de la Société Générale. Le 4 février 2008, la ministre de l'Économie a remis son

rapport sur les enseignements à tirer des pertes enregistrées par la Société Générale. Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques, une meilleure prise en compte du risque opérationnel et demande une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance du contrôle des risques et au contrôle interne.

Mai

Fusion du Crédit Moderne Antilles et du Crédit Moderne Guyane. En date du 15 mai 2008, le CECEI a donné son accord sur la fusion du Crédit Moderne Antilles et du Crédit Moderne Guyane, le premier absorbant le second. La société financière a désormais pour dénomination sociale Crédit Moderne Antilles Guyane.

Création de la société financière CAFINEO. En date du 21 mai 2008, la société CAFINEO a été agréée par le CECEI en tant que société financière en vue de proposer à la clientèle des particuliers du groupe de distribution CAFOM, des crédits à la consommation, des crédits à court terme, des crédits travaux ainsi que des moyens de paiement. Le capital de la société est détenu par le Crédit Moderne Antilles Guyane (43 %), le Crédit Moderne Océan Indien (8 %) et le groupe CAFOM (49 %).

Service d'aide à la mobilité bancaire. En application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier le 28 mai 2008, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de

Martinique, plage de l'Anse noire - commune des Anses d'Arlet



dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Août

Extension de la distribution du Livret A. La loi de modernisation de l'économie est adoptée le 4 août 2008. Elle étend, dans son article 145, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'État.

Relèvement du taux du livret A. Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a relevé les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du livret A à 4 %, à compter du 1^{er} août 2008.

Septembre

Faillite et plan de sauvetage des institutions financières. La crise financière née en 2007 atteint un pic avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui font l'objet d'un plan de sauvetage.

Face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain à l'été 2007, les liquidités se sont rapidement raréfiées sur les marchés monétaires. La crise a dès lors progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, alors que les banques rencontraient des difficultés pour accéder à la ressource dont le

coût augmentait. Afin de restaurer la confiance et de normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels ainsi que leurs modalités d'intervention. Parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs refinancements, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts et élargi également la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts. La crise financière a entraîné une vague d'opérations de fusions et acquisitions dans le secteur bancaire.

Octobre

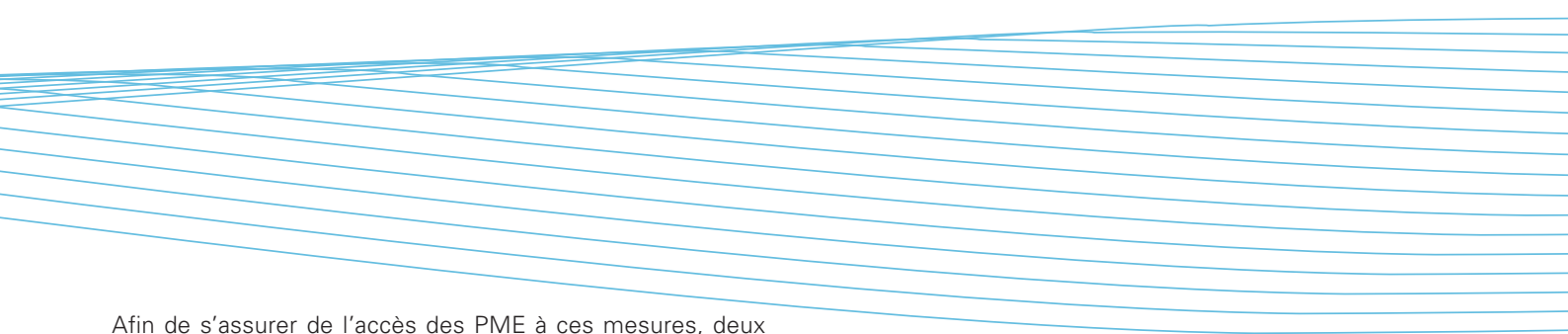
Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidité observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont infléchi leurs politiques publiques pour soutenir le financement et les fonds propres des banques. En France, un plan de soutien a été mis en place autour de deux volets.

Plan de soutien de financement aux petites et moyennes entreprises. Le 2 octobre 2008, un plan de soutien aux PME a été annoncé qui comprend deux mesures :

- le renforcement des moyens d'intervention d'OSEO : augmentation des capacités de prêt et de garantie accordée aux prêts bancaires des PME ;
- l'affectation d'une partie des ressources de l'épargne réglementée au développement des PME.

Saint-Barthélemy, zone de fret - zone technique





Afin de s'assurer de l'accès des PME à ces mesures, deux dispositifs ont été mis en place :

- un comité départemental de suivi du crédit aux PME a été installé dans chaque département qui, sous la présidence des préfets, a en charge le recensement des situations posant problèmes ainsi que la publication des flux de crédit ;
- un dispositif de médiation du crédit a été mis en place ; un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et aux directeurs d'agence de l'IEDOM pour les départements et collectivités d'outre-mer, a été nommé dans chaque département. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement, puisqu'il se consacre aux problèmes de financement des entreprises et à leur relation avec les banques.

Garantie du gouvernement au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finances rectificative pour le financement de l'économie n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 autorise l'État à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention prend deux formes :

- création de la Société Française de Refinancement de l'Économie (SFRE) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'État fournit aux banques le moyen de se procurer des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros ;
- souscription par l'État de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'État, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

Novembre

Réforme de l'assurance emprunteur. La ministre de l'Économie a annoncé le 25 novembre 2008 deux mesures afin de renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. Une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. S'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative sera exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Yves Barroux
Éditeur : IEDOM - 5, rue Roland Barthes - 75598 PARIS Cedex 12

Conception et réalisation : LUCIOLE - 75003 PARIS
Imprimé sur papier recyclé Satimat Green (60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC),
un papier certifié FSC, ISO 14001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts - pâte FSC,
sur les presses de l'imprimerie CHIRAT

Achévé d'imprimer en juin 2009 - Dépôt légal : juin 2009 - ISSN 1632-420X

